Actes du
Congrès national de la foresterie autochtone

Créer un nouveau climat pour la foresterie autochtone

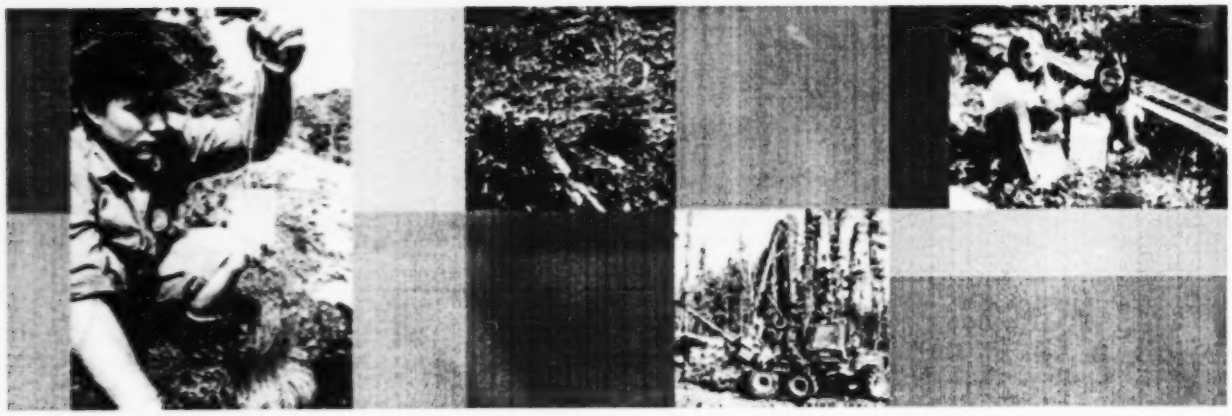

Programme forestier des Premières nations First Nations Forestry Program

Du 11 au 13 mai 2004
Thunder Bay (Ontario)

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

Le Programme forestier des Premières nations (PFPN) est le fruit d'une initiative prise conjointement par Ressources naturelles Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada. Le congrès national du PFPN offre aux personnes que la foresterie autochtone intéresse l'occasion de participer à trois journées de partage d'information, de développement de partenariats, et de travaux dans la coopération. Les délégués dialogueront avec vigueur sur les occasions et enjeux pertinents et d'importance se présentant à la foresterie autochtone.

Des dirigeants autochtones, des décideurs gouvernementaux, des professionnels autochtones et non autochtones de l'industrie forestière, des universitaires et des étudiants participeront au congrès dans le cadre de présentations, d'excursions et d'ateliers dynamiques et informatifs. Une démonstration d'artisanat autochtone traditionnel est aussi au programme, de même qu'une démonstration de l'utilisation de la géomatique en planification et cartographie forestières.

La Première nation de Fort William est heureuse d'accueillir les congressistes sur son territoire ancestral.

Ressources naturelles Canada / Natural Resources Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada / Indian and Northern Affairs Canada

Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts / National Forest Strategy Coalition

Réseau de forêts modèles / Model Forest Network

Association forestière canadienne / Canadian Forestry Association

Réseau de gestion durable des forêts / Sustainable Forest Management Network

Association des produits forestiers du Canada / Forest Products Association of Canada

Alberta — Aboriginal Affairs and Northern Development

Ontario

Northwest Territories — Resources, Wildlife and Economic Development

Weyerhaeuser — The future is growing

Domtar

LP — LP est une marque déposée de la Louisiana-Pacific Corporation

Bowater

Protectors of the Forest — UBC Forestry

Confederation College — Education That Works

CANDO — Council for the Advancement of Native Development Officers

aboriginaltimes — Issues Impacting Canadians

Table des matières

Avant-propos i

Lettres

Le très honorable Paul Martin, Premier ministre du Canada iii
L'honorable R. John Efford, C.P., Ministre des Ressources naturelles du Canada v
L'honorable Andrew Mitchell, C.P., Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien v
L'honorable James K. Bartleman, O. Ont, Lieutenant-gouverneur de l'Ontario vii

Le mardi 11 mai

Séance plénière d'ouverture 1
Les recherches culturelles et leur application à l'aménagement forestier autochtone 5
Politiques provinciales 7
Plans d'aménagement forestier au niveau communautaire 9
Qui sommes-nous ? 12
Démonstration d'art traditionnel 14
Développements juridiques – Le devoir de consulter 16
Les parcs et les secteurs protégés 18
La certification 20

Le mercredi 12 mai

Séance plénière du matin 22
Un aménagement forestier durable 25
Nouvelles orientations des politiques nationales et internationales 27
Des forêts modèles : des initiatives autochtones 29
Rendre viables les services de foresterie 32

Conférencier de l'heure du midi 34

Séance d'information 36

Le jeudi 13 mai

Séance plénière du matin 37
Les produits de la forêt non ligneux 39
Les réussites du Programme forestier des premières nations 41
Nouveaux concepts en foresterie 43
Le développement des affaires en foresterie 45
Bioénergie 47
Des modèles d'affaires non traditionnels : Comment faire des affaires dans le cadre de la Loi sur les Indiens 49
L'utilisation des nouvelles technologies dans la planification de l'aménagement forestier 53
Partenariats autochtones – L'industrie forestière 54

Conférencier de l'heure du midi 55

Séance plénière de l'après-midi 57

Annexe 1 : Acronymes 63

Index des présentateurs 64

« Le Programme forestier des Premières nations (PFPN) appuie la relation unique liant la forêt aux Premières nations en leur fournissant un moyen de créer des collectivités durables et économiquement autonomes. »

— Livret du Programme forestier des Premières nations, 2003

Le Programme forestier des Premières nations a été créé en 1996 pour résoudre les problèmes se posant aux Premières nations dans le domaine de la foresterie et pour améliorer les conditions économiques des communautés indiennes. Ce programme de partenariat tripartite se poursuit aujourd'hui comme programme fédéral novateur et énergique différant des autres programmes par certaines caractéristiques :

- Les représentants des Premières nations sont majoritaires dans les comités de gestion du programme, tant aux niveaux provincial et territorial qu'au niveau national, en partenariat avec Ressources naturelles Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Le programme s'adapte aux besoins et aux priorités auxquels sont confrontées les Premières nations au niveau local puisque chaque Première nation a atteint un point particulier de la courbe de développement et d'autonomie en foresterie.
- C'est un programme très vaste qui couvre une multitude d'activités admissibles correspondant aux différentes sortes d'appui dont les collectivités ont besoin, ces dernières allant de celles qui sont inexpérimentées à celles qui sont très accoutumées à la foresterie. C'est le seul programme du gouvernement du Canada appuyant les activités d'aménagement forestier dans les réserves.

Le congrès du Programme de foresterie des Premières nations de cette année a été d'envergure nationale, accueillant des présentateurs, animateurs d'atelier, et délégués de partout au pays. Plus de 300 personnes ont ainsi participé au Congrès national de la foresterie autochtone qui s'est tenu du 11 au 13 mai 2004 à Thunder Bay, en Ontario. La Première nation de Fort William a été heureuse d'accueillir les délégués sur son territoire ancestral.

Ce congrès avait pour objet de fournir de l'information sur un vaste champ de possibilités dans le secteur de la forêt, tant dans les réserves qu'a l'extérieur. Sous le thème « Créer un nouveau climat pour la foresterie autochtone », les sujets abordés lors du Congrès de cette année furent : la recherche culturelle appliquée à l'aménagement forestier, les politiques des provinces, les plans d'aménagement forestier au niveau communautaire, les développements juridiques et le devoir de consulter, les parcs et les secteurs protégés, la certification de la forêt, l'aménagement durable de la forêt, les nouvelles orientations en politique (inter)nationale, les forêts modèles, les initiatives autochtones, rendre viables les services forestiers, les produits de la forêt autres que le bois d'œuvre, de nouveaux concepts en foresterie, le développement d'affaires en foresterie, la bioénergie, des modèles d'affaires non traditionnels, les nouvelles technologies à l'aide de la planification forestière, et les partenariats entre les autochtones et l'industrie forestière.

Cette publication fournit des résumés des présentations orales effectuées pendant la conférence. Aucun article n'a été soumis par les présentateurs, mais cette consignation écrite de leurs interventions est offerte dans l'espoir qu'elle fournira une information utile et relaiera les expériences partagées avec les participants. On espère que les personnes qui n'étaient pas présentes au congrès profiteront de ces notes.

Le congrès n'aurait pas pu connaître le succès qu'il a connu sans le temps, les efforts, ainsi que les appuis techniques et financiers de nombreuses personnes et organisations.

Nous présentons nos sincères remerciements aux nombreux présentateurs pour le temps qu'ils ont investi et pour avoir partagé leurs connaissances avec les congressistes. Nous savons gré aussi à Madame Ann Wilson, Ancienne de la Première nation de Rainy River, d'avoir partagé sa sagesse avec tous les participants.

Nous remercions aussi les organisateurs dont le dévouement et l'expérience ont permis de faire du congrès une réussite malgré un échéancier quasiment impossible à respecter. Merci pour les nombreuses contributions de Dave Lemkay, SCF, Ottawa; Jack Smyth, SCF, Ottawa; Reg Parsons, SCF, Ottawa; Terri Wilmon, SCF, Ottawa; Julia Von Hahn, SCF, Ottawa; Rick Greet, SCF, Sault Ste. Marie; Sam Senecal, SCF, Sault Ste. Marie; Natalie Atkinson, SCF, Sault Ste. Marie; Peggy Smith, Université de Lakehead; Lorraine Rekmans, Association nationale de foresterie autochtone; Jean-Paul Gladu, Aboriginal Strategy Group; et Elizabeth Muckle-Jeffs et le personnel de The Professional Edge.

Le Programme de foresterie des Premières nations, tant régionalement que nationalement, a appuyé financièrement cette réalisation. Nous aimerions souligner ici l'appui des commanditaires officiels du congrès : la Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts, Réseau des forêts modèles, Association canadienne de foresterie, Ressources, Faune et Développement économique du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ministère ontarien des Richesses naturelles, ministère albertain des Affaires autochtones et du Développement du Nord, Réseau de gestion durable des forêts, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, LP Canada Limited, Domtar Inc., Bowater Incorporated, et Weyerhaeuser Canada, Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA), Faculté de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique, Aboriginal Times.

Nous apprécions par ailleurs la présence au congrès d'un grand nombre d'entreprises et d'organisations qui, par leurs stands, ont permis des échanges de connaissances directs avec les congressistes, et fourni des occasions de réseautage pendant les trois jours du congrès.

On peut obtenir des informations supplémentaires sur le Programme de foresterie des premières nations en communiquant avec:

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
580, rue Booth, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
(613) 947 7380

Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington, 17e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H4
(819) 953 9557
info@fnfp.gc.ca
www.fnfp.gc.ca

— Programme forestier des Premières nations
Août 2004

106-01869/

PRIME MINISTER · PREMIER MINISTRE

Congrès national de la foresterie autochtone

C'est avec grand plaisir que j'adresse mes cordiales salutations à tous ceux et celles qui participent au Congrès national de la foresterie autochtone, qui se tiendra à Thunder Bay (Ontario) du 11 au 13 mai 2004.

Cette rencontre est l'occasion idéale de donner suite à l'attention renouvelée que porte le gouvernement du Canada envers les questions autochtones, avec une emphase particulière sur les politiques forestières et la gestion des ressources naturelles. De concert avec nos partenaires, notre gouvernement est déterminé à améliorer les conditions économiques dans les communautés autochtones de manière à permettre à ces dernières de participer pleinement à la vitalité de notre pays, grâce à une autonomie accrue et à une meilleure qualité de vie.

Le thème retenu cette année, *Créer un nouveau climat pour la foresterie autochtone*, favorisera la collaboration et le renforcement de ces engagements économiques et environnementaux. En effet, vous pouvez, à juste titre, être fiers des efforts que vous déployez afin d'accroître les retombées positives de l'industrie forestière du Canada tout en sauvegardant notre environnement naturel pour les générations futures. J'en profite pour féliciter tous ceux et celles qui ont organisé ce formidable événement.

Veuillez accepter mes meilleurs vœux pour une conférence des plus productives.

OTTAWA
2004

Messages des ministres

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au Congrès national de la foresterie autochtone 2004, sous le thème « Créer un nouveau climat pour la foresterie autochtone». Ce congrès témoigne de la réussite du Programme forestier des Premières nations. Je félicite tous nos partenaires de leurs accomplissements.

Les communautés autochtones du Canada entretiennent depuis toujours des liens très étroits avec leurs forêts. Or, cette symbiose vous donne aujourd'hui une longueur d'avance, à l'heure où des nations partout dans le monde se tournent vers l'aménagement forestier durable. Je vous encourage donc à continuer de partager votre savoir traditionnel et d'instaurer des programmes de foresterie novateurs afin de garantir la qualité de la vie, la santé de l'environnement et la prospérité économique de vos communautés.

C'est un honneur pour Ressources naturelles Canada de travailler avec vous pour faire de ce programme un modèle d'excellence continu. Je vous souhaite un congrès des plus fructueux et des plus agréables.

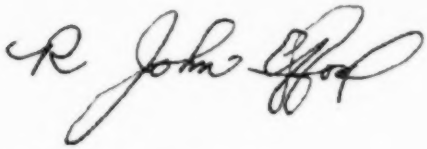

L'hon. R. John Efford, C.P.
Ministre des Ressources naturelles

Il me fait honneur, en tant que Ministre coresponsable du Programme forestier des Premières nations, de m'associer au premier congrès national de la foresterie autochtone. Le thème – Créer un nouveau climat pour la foresterie autochtone - est évocateur non seulement des nouvelles technologies, méthodes d'exploitation et opportunités de développement économique présentes dans ce secteur d'activité; mais exprime aussi les possibilités d'échange, de partage et de création de partenariats nouveaux et fructueux pour tous les participants.

Le développement durable et la préservation des ressources forestières sont au cœur des préoccupations environnementales de la société canadienne tout en continuant de représenter un vecteur important de développement économique. Il est indéniable que la participation grandissante des communautés autochtones dans ce domaine a contribué largement à l'élaboration d'alternatives innovatrices et de nouveaux standards d'exploitation en respect de la nature et des valeurs associées aux ressources naturelles de notre pays.

Je n'ai aucun doute quant au succès de ce congrès qui se veut à l'image du Programme forestier des Premières nations, réussite représentative des résultats que peuvent créer des partenariats renouvelés visant l'apport progressif des communautés autochtones dans la gestion de leurs ressources naturelles. Ces opportunités économiques, en respect du développement durable, permettent l'émergence de nouveaux secteurs d'exploitation qui contribuent à l'édification de communautés saines et fortes. C'est pourquoi je crois fermement en l'importance d'activités de réseautage, tel ce congrès, pour l'avancement et la création de liens solides entre les partenaires.

Félicitations et bon congrès à tous.

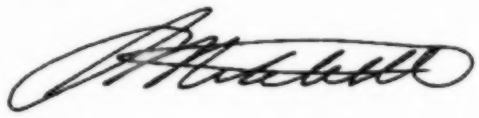

L'hon. Andrew Mitchell, C.P.
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

THE LIEUTENANT GOVERNOR OF ONTARIO
LA LIEUTENANTE GOUVERNEURE DE L'ONTARIO

Du 11 au 13 mai 2004

Je suis heureux de saluer toutes les personnes présentes à l'inauguration du Congrès national de la foresterie autochtone. Ce projet d'avant-garde, fruit d'une initiative conjointe du ministère des Ressources naturelles et du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, a été créé pour améliorer la situation économique des communautés autochtones grâce à la foresterie durable.

En tant que membre de la Première nation Mnjikaning, je me réjouis de l'esprit de coopération que favorise ce congrès. La participation de dirigeants autochtones, de professionnels de l'industrie forestière, de décideurs gouvernementaux, d'universitaires et d'étudiants ne manquera pas de susciter des discussions animées qui serviront de base à des réalisations importantes.

Je tiens à féliciter les participants, les dirigeants et les commanditaires du Congrès de leur engagement envers la foresterie autochtone au Canada et je vous souhaite de passer trois journées mémorables et fructueuses dans l'une des plus belles communautés de l'Ontario.

James K. Bartleman

TELEPHONE 416 325 7780 FAX/TÉLÉC 416 325 7787 WWW.LT.GOV.ON.CA
QUEEN'S PARK TORONTO ONTARIO CANADA M7A 1A1

Séance plénière d'ouverture

Président : Jack Smyth, chef, Développement forestier et affaires autochtones, Division des programmes, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

Le modérateur déclare ouvert le Congrès national de la foresterie autochtone, souhaite la bienvenue aux délégués à Thunder Bay et mentionne les nombreux commanditaires. Il remercie ensuite la Première nation de Fort William d'avoir accueilli le congrès sur son territoire, après quoi les tambours de Mookum Kiishiz Gitchi Gamming sont à l'honneur, suivis par une prière de l'aînée Ann Wilson de la Première nation de Rainy River.

Mike Pelletier, gestionnaire de bande, Première nation de Fort William, souhaite à son tour la bienvenue à toutes les personnes présentes au nom du chef du conseil de Fort William. Fort William est doté d'une nouvelle scierie Bowater sur la réserve, laquelle a créé de nombreuses possibilités d'emplois au niveau local. Fort William se penche actuellement sur d'autres aspects de l'industrie de la foresterie. Il déclare que les partenariats ont été la clé du succès de sa communauté et que la création de partenariats permet d'aller de l'avant.

M. Smyth demande ensuite à Lynn Peterson, mairesse de Thunder Bay, de prendre la parole, laquelle souhaite la bienvenue à tout le monde dans sa ville. Elle souligne l'importance de la protection des valeurs autochtones en foresterie, et ajoute qu'une entente novatrice entre Bowater et la Première nation de Fort William a permis à Fort William de devenir le domicile d'une scierie d'avant-garde, et de créer de nombreuses possibilités d'emplois. La mairesse fait remarquer qu'il s'agit d'un modèle de développement économique autochtone ainsi que d'un partenariat type qui stimulera le développement par la suite.

Brian Wilson, chef de la Division des programmes au Service canadien des forêts, à Ressources naturelles Canada (RNCan), et membre du Comité national de gestion du Programme forestier des Premières nations (PFPN), s'adresse ensuite aux délégués, auxquels il souhaite la bienvenue à Thunder Bay, puis il remercie le comité d'organisation et les nombreux commanditaires du Congrès. Il ajoute que le Service canadien des forêts se réjouit d'appuyer ce Congrès et de constater que de nombreux gestionnaires des Premières nations y participent.

Ross Barclay, du ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN), prend la parole au nom de M. Paul Landry, représentant au Comité national de gestion, après quoi il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie les délégués d'assister au Congrès. Il fait remarquer que le thème du Congrès « Créer un nouveau climat pour la foresterie autochtone » est excellent, et ajoute que selon lui des changements positifs ont été apportés au MAIN, offrant ainsi davantage de possibilités aux Premières nations. M. Barclay indique que le ministère a procédé à des transformations au niveau de l'administration des terres et des ressources, et qu'il s'est engagé à prendre la direction des opérations en ce qui a trait notamment au développement économique et à l'autonomie.

Harry Bombay, représentant des Premières nations au Comité national de gestion, remercie la Première nation de Fort William, les tambours et l'aînée Ann Wilson, pour commencer, puis insiste sur l'importance de la gestion des forêts pour les communautés des Premières nations un peu partout au pays. Selon lui, « Les Premières nations sont pratiquement dans l'obligation d'être les gardiennes des terres », car les terres sont indispensables « à notre avenir, à notre subsistance et à un style de vie équilibré ». La préservation de la forêt devient de plus en plus critique face à des enjeux tels que la croissance, la demande et les changements climatiques.

À ce moment-ci, Jack Smyth invite toutes les personnes présentes à participer à la cérémonie de témoignage, après laquelle il présente Nelson Toulouse, sous-chef de la nation d'Anishinabek.

Nelson Toulouse adresse ses bons vœux de la part du grand chef du Conseil, puis prend la parole en ojibwa et en anglais, précisant « que certaines choses doivent être dites ». Il déclare notamment qu'il vient du clan Pipe, et ajoute que « Alors que nous grandissons en tant que population Anishinawbe, nous n'oublions pas pour autant nos clans ni n'oublions que nous parlons une langue ». Toulouse est le titulaire

du portefeuille sur la langue en Ontario. Il insiste sur l'importance de la langue et précise que la sauvegarde de la langue des Premières nations en est à une étape critique. Il y a, ajoute-t-il, actuellement 53 langues autochtones en usage au Canada, et d'ici la première génération, précise-t-il, on évalue que trois seulement survivront, soit les langues crie, ojibwa et inuite. Il y a actuellement une stratégie nationale en place pour sauvegarder et archiver les langues afin de développer des programmes ou, dans certains cas, de redonner vie aux langues.

Le renforcement des capacités, l'amélioration des compétences et la certification ne sont là que quelques-uns des enjeux auxquels sont confrontées les Premières nations. Toulouse fait remarquer qu'il est nécessaire d'avoir accès à un plus grand pourcentage de postes au niveau de la gestion, et que l'expertise des Premières nations doit être reconnue puis acceptée.

La foresterie autochtone offre de nombreuses possibilités de développement économique aux membres des Premières nations, ce qui débouche sur le succès au niveau de la gestion et de l'autosuffisance. Les Premières nations sont capables de s'investir dans la gestion des forêts, et de se tenir au courant de l'évolution de la situation dans ce domaine. Il tient à préciser que « nous ne nous opposons pas au partage de la richesse, des ressources et de la conservation ».

Toute personne qui travaille dans le domaine de la foresterie est confrontée à la réalité d'une économie axée sur le marché. Il termine son discours en ajoutant que les Premières nations désirent profondément participer davantage à la gestion et à l'exportation des ressources naturelles, dont elles sont bénies.

Discours principal : Créer un nouveau climat pour la foresterie autochtone

Charles Fox, chef régional de l'Ontario, Chiefs of Ontario

Charles Fox souhaite la bienvenue aux personnes présentes et adresse ses remerciements au Créateur « pour tout ce que nous avons » et pour avoir permis à toutes les personnes présentes d'être regroupées ici même, puis il ajoute que chacun et chacune doit jouir de la vie au maximum. Il déclare ensuite qu'on lui a enseigné de mettre le Créateur avant tout ce qui peut être fait, de reconnaître les esprits, de mettre en valeur les terres des populations qu'il va voir, de rendre visite dans le plus grand respect et de quitter les terres en les laissant en l'état même où il les a trouvées. Il remercie ensuite la Première nation de Fort William d'avoir permis la tenue de ce Congrès sur son territoire.

En ce qui a trait à l'innovation autochtone dans le domaine de la foresterie, le chef Fox fait remarquer qu'en tant qu'oji-crie élevé de façon traditionnelle, on lui a appris à respecter la vie, les traditions et les ressources naturelles. Toutes les formes de vie ont un esprit et les forêts sont pleines de nombreux esprits. « En tant qu'autochtones, on nous apprend que nous sommes le dernier maillon de la chaîne de la vie », fait-il remarquer, ajoutant que cela est différent du christianisme où on enseigne aux personnes qui le pratiquent que « Dieu passe avant la nature ». Ainsi, il est très important de ne pas faire des récoltes excessives mais plutôt de respecter l'équilibre de la vie. Les populations traditionnelles font leur possible pour enseigner ce grand principe. Le chef Fox ajoute que les peuples des Premières nations ont des droits inhérents, découlant d'un traité et d'un régime constitutionnel : cela revient à dire que les peuples autochtones ont la patente des terres et des ressources de ce pays, et que ce titre autochtone s'applique à l'ensemble de l'Amérique du Nord « Nous y croyons », précise-t-il. « Je le transmettrai à mes enfants, car c'est ce que Dieu nous a donné. Il s'agit là de nos droits inhérents, que Dieu nous a accordés. Nous avons été mis ici, sur cette terre, par Dieu, pour y vivre et faire vivre nos peuples. Ce sont là des droits inhérents que Dieu nous a donnés ».

Il y a 11 régions visées par un traité au Canada. Lorsque ces traités ont été signés avec le gouvernement d'Angleterre, ils ont été considérés comme des ententes internationales, et donc sacrées comme il se doit. Le chef Fox ajoute que « tant que l'herbe poussera », ces traités devront être respectés. Les non-Autochtones ont prospéré en respectant ces traités, alors que les peuples des Premières nations vivent dans la misère. Les peuples des Premières nations croient en les droits issus d'un traité, mais ils n'ont par contre pas été honorés par ceux-ci. Les peuples autochtones devraient tirer profit des traités, des terres et de leurs ressources.

Les Premières nations défendent les droits énumérés à l'article 35 de la Constitution. Selon le chef Fox, les peuples autochtones devraient avoir le même niveau de vie que quiconque au Canada. La foresterie n'est que l'un des secteurs qui détient la clé donnant accès à des domaines ou des travaux, en vue d'obtenir des objectifs communs, peuvent se dérouler. Il y a une possibilité de créer des partenariats pour mettre en valeur la durabilité, et respecter les esprits des forêts.

Le chef Fox soulève la question de la barrière raciale. Les peuples autochtones, tient-il à souligner, se sont fait dire à maintes reprises qu' « ils ne peuvent réussir ». Il se demande de quelle manière on pourrait s'y prendre pour faire sauter ces barrières.

Ce congrès, selon le chef Fox, a pour objet de circonscrire des objectifs communs. Il demande aux délégués de se réunir et d'envisager les possibilités qui leur sont offertes, et de considérer le processus comme un objectif en soi, afin de créer de véritables partenariats. Il met un terme à sa présentation en se disant persuadé que les délégués ici présents peuvent effectivement s'attaquer aux enjeux auxquels ils sont confrontés.

Tribune des Anciens : Une perspective nationale sur la foresterie autochtone

Ann Wilson, John Snow, et Richard David

Ann Wilson

Ann Wilson, aînée de la Première nation de Rainy River, parle de l'enseignement qu'elle a reçu durant son enfance au sein de sa communauté. Elle fait remarquer qu'elle a souvent eu une vision selon laquelle il y avait quelque chose devant elle, mais elle n'a pu s'en apercevoir que lorsqu'elle a commencé à apprendre sa propre langue.

Lorsqu'elle était toute petite, ajoute-t-elle, elle se sentait aimée, mais était attachée dans un sac de mousse. La façon dont un jeune enfant est traité détermine le genre d'expérience que cette personne vivra le restant de son existence. Lorsqu'elle a appris sa langue, elle a eu l'impression d'être devenue « quelqu'un ». Elle savait qu'elle finirait par être enseignante et qu'elle devait croire aux noms autochtones qu'on lui avait donnés.

Le nom d'Ann Wilson rappelle la forêt et l'ours qui marche pour toujours, la plume, la lune et l'étoile qui aide la lune, explique-t-elle. Parmi son propre peuple, on l'appelle souvent « l'aînée volante » en raison des nombreux voyages qu'elle a effectués pour partager son expérience et son enseignement.

L'aînée Wilson précise qu'elle parle de la terre, dans le cadre de son enseignement, et qu'elle raconte des histoires sur la création, car ces histoires ce sont celles qu'on lui a racontées lorsqu'elle était toute petite. Elle prononce un mot dans sa propre langue, et fait remarquer que sa signification est beaucoup plus profonde que n'importe quelle traduction qu'on pourrait lui donner. Il englobe en effet, la beauté, l'honnêteté, la vérité et l'intégrité, en plus de résumer la façon dont elle vit, la façon dont elle est, et la façon dont elle essaye de faire les choses.

L'aînée Wilson se souvient de chacun des mots que les aînés lui ont enseignés lorsqu'elle était petite. Elle les écoutait toujours, et était très attentive. Leurs mots et leurs façons d'agir font partie de son style d'enseignement actuel. Malgré les nombreuses années qui se sont écoulées, elle enseigne toujours aux tout-petits, depuis le moment où ils sont encore dans le ventre de leur mère. Elle se réjouit à l'idée que des enfants veulent devenir des conteurs comme elle, et que nombreux sont ceux qui veulent toujours garder leur langue.

Richard David

L'aîné Richard David précise qu'il est le fils d'un chef traditionnel des Mohawks d'Akwesasne, qu'il appartient à des sociétés de médecine et qu'il est le titulaire des plumes d'aigle de sa communauté.

Il rappelle aux participants que la vie est un cercle, un grand cercle qui ne cesse de se répéter.

Il fait part de certaines des expériences qu'il a vécues lors de ses visites au peuple maya au Mexique, et aussi à d'autres peuples autochtones, pour trouver des moyens de moins utiliser la forêt, d'exploiter tout ce que l'on tire de la terre, ainsi que de les utiliser de façon plus durable.

Ses voyages et conversations avec des populations d'autres nations autochtones lui ont permis de se rendre compte qu'elle ont énormément de choses en commun avec les Premières nations du monde entier. La plus importante est la croyance partagée selon laquelle la terre est notre mère à tous et que tout est connecté. Les peuples autochtones, où qu'ils soient, partagent également la croyance selon laquelle la connaissance est puissante, mais uniquement lorsqu'elle est partagée, et que le lieu est important, car le monde spirituel n'est pas loin, mais qu'il est plutôt tout autour de nous et avec nous, tout le temps, et qu'on peut l'atteindre chaque fois que nous parlons au Créateur.

Selon l'aîné David, lorsqu'il a commencé à s'entretenir avec le peuple maya sur la question du développement durable, il s'est aperçu que les peuples autochtones l'avaient toujours pratiqué, et le feront à tout jamais, tant qu'ils respectent la terre, les peuples et les communautés, et qu'ils prennent très au sérieux leurs propres responsabilités.

Les peuples autochtones parlent souvent des droits de chasse et de piégeage-trappage, ajoute-t-il, mais les valeurs traditionnelles ne s'arrêtent pas là. Lorsqu'une personne mange la chair d'un animal, c'est toute l'énergie de cet animal qu'elle prend, et elle assume alors la responsabilité d'améliorer l'habitat de cet animal. Lorsqu'une personne pêche ou chasse, elle ne garde jamais le premier poisson ou le premier chevreuil qu'elle attrape, selon l'aîné David, car il est important de s'assurer qu'il ne s'agit pas du dernier. Il invite les participants à garder cet esprit de conservation et de responsabilité au plus profond d'eux-mêmes et pour toujours.

Les peuples autochtones sont animés de la ferme conviction qu'ils appartiennent à la terre tant que l'eau coule, que l'herbe pousse, que le soleil brille et que les oiseaux volent. Et pourtant, une des premières choses qui se produit lorsque vient le temps du développement des terres des Premières nations, c'est la construction de barrages sur les rivières, le creusement de terrains et la pollution de l'air.

Les peuples des Premières nations commencent à être respectés et à être considérés par les gouvernements comme des partenaires viables, selon l'aîné David. Il va leur falloir continuer de travailler d'arrache-pied pour être de bons partenaires et représenter leurs peuples et traditions.

En guise de conclusion, il espère que toutes les personnes qui l'ont entendu parler aujourd'hui emporteront chacune au moins une partie de son message et que cela permettra ainsi aussi bien à leurs voisins qu'à leurs communautés de garder en bonne santé Mère nature.

John Snow, Sr.

John Snow Sr., un aîné du Conseil tribal de Stoney, fait remarquer qu'il a longuement réfléchi aux histoires qu'il allait raconter pour protéger les terres, les eaux et les ressources des peuples autochtones. Les forêts et les terres boisées ne constituent qu'une partie de l'environnement de l'immense Turtle Island, une petite partie seulement d'un vaste territoire qui inclut des prairies, lacs, montagnes et océans.

Il y a tellement de choses à prendre en considération lorsque l'on parle de gestion des ressources forestières. Ainsi, lorsque l'on parle des arbres dans la forêt, bien d'autres éléments doivent être inclus : rochers; plantes médicinales; peinture de terre rouge; peinture de terre jaune; terre grise, rouge et noire; animaux des forêts; et insectes, oiseaux et poissons. En outre, il faut tenir compte des quatre vents qui apportent le souffle et la vie à la ter a pluie, et la neige qui embellit la forêt.

La sagesse traditionnelle nous dit que nous faisons tous partie de la famille de la création, selon l'aîné Snow.

Il ajoute que sa mère avait souhaité qu'il se mélange un jour au peuple de l'arc-en-ciel. Il comprend maintenant que le peuple de l'arc-en-ciel est spécial : peuple guérisseur, peuple courageux, joueurs de tambours et leurs chansons secrètes, gardiens du calumet, chefs de cérémonie, soigneurs, danseurs du

Soleil. De nos jours, ajoute-t-il, le peuple de l'arc-en-ciel doit aider les autres avec leurs légendes, leurs histoires et leurs enseignements.

Le Créateur a créé le buffle qui parcourait les prairies, et les chiens de prairie qui s'y camouflaient. Il précise que tout ce qui a été créé l'a été pour une raison bien précise, même les chiens de prairie que fermiers et gouvernement ont essayé d'exterminer. Ces animaux gardaient les prairies bien vertes et les plantes en fleurs en creusant des tunnels permettant à l'air et à l'eau de circuler. À certains endroits, là où ces animaux ont été exterminés, des études révèlent que la prairie n'est pas en bonne santé.

Les chiens de prairie (ou geomys) et les forêts sont nos voisins, selon l'aîné Snow. Nous devons apprendre à être de bons voisins et à faire attention, car nous ne comprenons pas suffisamment les écosystèmes, la nature, ni l'environnement.

Il raconte ensuite l'histoire d'une école créée par les animaux de la forêt. Son message souligne le fait qu'il y a diverses façons d'apprendre, et que toutes sont valables.

Il y a un véritable besoin de développement économique dans les communautés des Premières nations, où le taux de chômage peut parfois atteindre jusqu'à 75 % à 80 %. Toutefois, il faut aussi une planification judicieuse dans l'exploitation du bois d'œuvre et l'utilisation des ressources naturelles, de sorte que les peuples autochtones et leurs voisins en tirent le maximum de profit.

Les peuples autochtones ne font que commencer un long périple qui les mène sur la voie du recouvrement de leur fierté et de leur indépendance. Leur façon de vivre était en équilibre avec la nature et en harmonie avec la création, mais la colonisation occidentale a étouffé les peuples autochtones. « La colonisation nous est tombée dessus comme un rocher écrasant une fleur sauvage, mais j'admire les fleurs qui poussent au travers des cailloux et se faufilent entre les rochers de la montagne », ajoute-t-il. Les peuples autochtones sont en pleine croissance et en évolution, même 500 ans après la colonisation.

Les recherches culturelles et leur application à l'aménagement forestier autochtone

Président : Tom Murray, PFPN, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

Les Premières nations et l'aménagement forestier en Colombie-Britannique : La consultation est-elle suffisante?

Pamela Perreault, Université de la Colombie-Britannique

Pamela Perreault, étudiante en doctorat à l'Université de la Colombie-Britannique, et Ojibwa de Garden River, commence par montrer une photo du jardin boisé de son père. Elle fait remarquer que la présentation qu'elle avait l'intention de faire a été quelque peu réduite à néant après qu'elle eut passé un peu de temps avec son père, dans le camp de la famille au Echo Lake. En effet, pour la première fois, elle prit conscience des sons qui l'entouraient, et qui lui firent ressentir une peur comme elle n'en avait pas eu depuis très longtemps. Elle se posa des questions : La consultation dans son état actuel permet-elle de se pencher convenablement sur les questions touchant la foresterie qui concernent les Premières nations? Le gouvernement parle-t-il suffisamment aux Premières nations? Elle ajoute que cette question est posée de par le monde entier. Lorsqu'on lui a demandé ses impressions à l'occasion d'une réunion organisée en Australie, elle en a profité pour faire une grande critique du processus tel qu'il est. Celui-ci permet certes de réduire la bureaucratie et de créer des partenariats avec les Premières nations, mais il n'en est pas pour autant adéquat pour ce qui est des Premières nations. Elle ajoute que les préoccupations des Premières nations n'ont pas été incluses dans la politique au prorata du temps consacré au processus par les Premières nations.

Elle en donne un exemple en faisant référence à la recherche qu'elle effectue dans le cadre de sa thèse en vue d'une maîtrise ès sciences sur la protection des arbres culturellement modifiés (ACM). En 1991, un processus visant à identifier et sauvegarder les ACM a été entrepris. Les ACM peuvent être

identifiés par les cicatrices qu'ils portent, par la présence d'autres ACM, ou encore des artefacts, une source d'eau, et une terre relativement plate. Par le passé, les ouvriers forestiers parlaient, en anglais, de « CAT ». Mme Perreault rapporte une histoire poignante, expliquant pourquoi elle a choisi la gestion des ACM comme thème de sa recherche. Elle se souvient d'un bon ami qui lui avait demandé son opinion pour savoir les raisons pour lesquelles les ACM étaient précieux pour les Premières nations. Deux mois plus tard, son amie aînée est revenue sur le lieu des ACM, mais uniquement pour s'apercevoir que tous avaient été coupés. L'aînée a alors cherché à savoir si Mme Perreault pourrait faire quelque chose, ce qui l'a aussitôt incité à faire de la recherche sur cette question.

Mme Perreault insiste sur l'importance des ACM pour affirmer les droits, le titre et le patrimoine autochtones. En outre, elle fait allusion à un certain nombre de protections législatives qui pourraient servir à préserver les ACM. Il existe un processus comportant quatre étapes pour gérer les ACM : soit déterminer le potentiel des ACM, procéder à des évaluations, identifier l'importance des ACM, et instituer des méthodes de gestion. Pour illustrer les lacunes évidentes de ce processus, elle fait allusion à des études dans lesquelles elle a relevé quelque 278 ACM. Elle précise que 13 réunions avec divers experts ont permis d'en arriver à une méthode de gestion dans le cadre de laquelle les ACM ont été signalés et exclus de l'exploitation forestière. Dans la diapositive suivante, elle indique combien de ces arbres sont tombés peu de temps après qu'ils aient été épargnés des coupes. Elle s'était alors adressée au comité pour lui demander s'il s'agissait d'un résultat satisfaisant étant donné le processus qui avait été suivi. Elle a cherché à savoir si ce processus répondait à la définition de « consultation concrète ». Elle a fait une comparaison entre la valeur de l'octroi d'une certaine importance aux ACM avant l'exploitation forestière et la valeur après l'exploitation forestière. Mme Perreault a notamment relevé un autre problème causé par ce processus, à savoir que c'est aux Premières nations qu'il incombait de prouver leurs droits autochtones avant la consultation.

En guise de conclusion de sa présentation, elle invite les délégués à se pencher sur leurs relations avec la forêt plutôt que de se concentrer sur le langage juridique. Lorsqu'elle se demande si elle ferait la même chose dans le jardin de son père que ce qu'elle ferait en tant qu'experte forestière, elle en arrive à une conclusion négative. Elle ajoute, avec une pointe d'optimisme, que les Premières nations sont bien placées pour être proactives : « Les peuples autochtones ont le droit de déterminer leur propre modus operandi sur la façon dont ils veulent être consultés ».

Créer un espace aux peuples autochtones dans la gestion forestière durable

Marc Stevenson, Réseau de gestion durable des forêts

Marc Stevenson aborde sa présentation sur les « indicateurs de gestion durable des forêts dans les Premières nations et les communautés aborigènes », faisant notamment remarquer que les Premières nations sont très fréquemment obligées de succomber à d'autres langues qui les forcent à nier leurs valeurs culturelles dans les principes de gestion des forêts. Il parle ensuite du fait que la gestion durable des forêts signifie différentes choses pour différentes personnes, qu'il s'agisse des intérêts économiques de l'industrie ou de ceux du gouvernement, et fait remarquer que l'accent est davantage mis sur la jouissance continue des forêts par les groupes autochtones et les organisations de défense de l'environnement.

La politique gouvernementale fixe les règles de la gestion durable des forêts (GDF), la logique de l'engagement et les règlements, en insistant particulièrement sur les préoccupations économiques contrairement aux valeurs autochtones et aux droits découlant de traités. Ce processus sape les valeurs autochtones traditionnelles du fait qu'il joue le rôle d'obstacle culturel systémique pour les peuples autochtones.

M. Stevenson mentionne qu'un certain nombre d'initiatives sont conçues pour créer de l'espace aux Autochtones dans le domaine de la GDF, ce qui inclut une part plus équitable de la participation des Autochtones ainsi que dans le processus décisionnel. En guise de conclusion, il fait remarquer que les droits

autochtones doivent être pris en considération et que les peuples autochtones doivent avoir une participation plus significative dans le développement des connaissances, des valeurs et des systèmes de gestion de la GDF. L'appui des Premières nations doit être recherché avant toute opération de gestion forestière.

Combler les pénuries critiques de logements dans le Nord du Manitoba : Mettre en application les valeurs et principes autochtones à la planification, à la gestion et à l'exploitation des forêts

Michael Anderson, Secrétariat des ressources naturelles, Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin

Michael Anderson fait tout d'abord remarquer qu'environ 53 000 peuples des Premières nations utilisent et occupent les vastes zones riches en bois d'œuvre du Nord du Manitoba. Encore tout récemment, ils construisaient des maisons avec des matériaux provenant de la région, ainsi qu'avec d'autres. Il ajoute que la pénurie critique de logements pourrait être réglée si on se servait de bois locaux pour construire des habitations, ce que les droits découlant de traités et les ententes sur la gestion des forêts pourraient facilement permettre. En outre, cela serait l'occasion de se pencher sur les problèmes et d'aborder la question des coûts du transport des matériaux de construction. M. Anderson fait remarquer qu'il existe très peu d'obstacles à cette initiative à l'heure actuelle du fait que la plupart des forêts ne sont toujours pas allouées. Fort heureusement, une nouvelle politique de la SCHL a été développée afin d'accepter le bois brut si certaines exigences sont respectées.

M. Anderson donne ensuite la liste des diverses initiatives dans le domaine du « bois de sciage », lesquelles consistent à documenter les intérêts, principes et valeurs communautaires; à se pencher sur une architecture domiciliaire adéquate; à examiner les besoins en bois d'œuvre et à élaborer des plans de gestion forestière. Le programme aborde un certain nombre de besoins communautaires tels que la pénurie de logements, et la formation et l'emploi.

M. Anderson décrit ensuite la façon dont le programme intègre les valeurs des Premières nations en faisant la promotion de relations sacrées entre les peuples et leur environnement naturel.

Le processus de planification forestière commence par la documentation de l'utilisation, de l'occupation et de l'habitation traditionnelle de la forêt. Il ajoute que cette recherche est tout simplement en fiducie pour la communauté d'origine. La phase suivante du projet consiste à comparer ces valeurs autochtones avec les intérêts de l'industrie forestière. Enfin, il décrit les différentes façons dont le savoir autochtone traditionnel est incorporé aux projets pour protéger la faune, suivre de prêt les changements environnementaux, protéger les valeurs culturelles et économiques, guider la planification de la gestion des forêts et partager l'information importante.

Questions et observations

Un membre dans la salle fait remarquer à Pamela Perreault que les Premières nations sont désavantagées par rapport à d'autres groupes du secteur des forêts en raison de l'absence de fonds pour embaucher des spécialistes. Un changement en profondeur à la politique est donc indispensable pour protéger les ACM. Mme Perreault lui répond qu'elle a avancé des recommandations en vue d'obtenir davantage de fonds pour faire venir des aînés et d'autres spécialistes.

Politiques provinciales

Président : Terry Wilson, PFPN, Comité de gestion de l'Ontario

Secteur des forêts des Premières nations (Nouveau-Brunswick) : Aujourd'hui et demain

Ron Loughrey, Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick

Ron Loughrey fait remarquer qu'il commencera par donner un aperçu de la politique du Nouveau-Brunswick dans le domaine de la gestion des forêts, qu'il discutera ensuite de certains changements qui ont été apportés, et qu'il finira par discuter de la future politique en la matière du Nouveau-Brunswick.

À partir d'un bref aperçu d'ordre géographique, M. Loughrey déclare qu'il y a 15 Premières nations au Nouveau-Brunswick, soit 11 230 personnes, que sept mille sept cents (7 700) vivent dans des réserves, alors que les autres peuples des Premières nations de la province vivent hors réserve. Il ajoute que la décision de la Cour d'appel dans l'affaire Turnbull (1998-1999) a donné aux peuples autochtones le droit de tirer leur existence des terres de la Couronne. Cette décision a déclenché toutes sortes de discussions et débouché sur une nouvelle politique pour la province. En 1998, des ententes ont été signées par le chef et le Conseil des communautés des Premières nations. Ces ententes de deux pages, toutes simples, prévoyaient une allocation de 5 % des forêts à diviser parmi les communautés d'après le nombre d'habitants, les recettes et redevances étant versées à la communauté des Premières nations. Il ajoute que 15 ententes de ce genre ont été conclues.

En 1999–2000, le Cabinet a approuvé de nouveaux principes pour une entente révisée. La formation destinée à renforcer la capacité des Premières nations était toujours financée dans le cadre de cette entente. Lors de la plus récente entente (2002-2007), les 15 communautés des Premières nations y ont apposé leur signature, et les allocations ont été faites de façon plus efficace parmi elles. Quelque 400 personnes sont ainsi employées grâce à ces ententes. Il reste encore des défis à relever en ce qui a trait à la fiabilité des sous-traitants non autochtones et aux différences dans le domaine du professionnalisme dans certains cas.

Ces ententes vont être régulièrement améliorées et donneront ainsi la possibilité de créer davantage d'emplois pour les peuples autochtones dans le secteur des forêts du Nouveau-Brunswick.

Créer des possibilités économiques pour les communautés autochtones de la Colombie-Britannique

Tom Lee, Direction des affaires autochtones, gouvernement de la Colombie-Britannique

Tom Lee fait allusion à la Première nation de Fort William et donne quelques renseignements d'ordre géographique et autres sur des revendications territoriales qui ne sont toujours pas réglées, ainsi que sur les négociations de traité en Colombie-Britannique. Il précise qu'il y a 200 bandes des Premières nations dans la province, et que cette dernière met actuellement en application une nouvelle loi et une nouvelle politique également pour créer de nouvelles possibilités de développement économique dans le secteur forestier. La Forestry Act a été rédigée à partir d'un modèle complexe qui n'était pas accessible à de nombreuses Premières nations. Encore tout récemment, on a constaté une approche ad hoc aux intérêts économiques des communautés des Premières nations. Le gouvernement de cette province, fait-il remarquer, a reconnu qu'il lui faut modifier son approche.

Le projet de loi 41 constitue cette nouvelle orientation politique, aussi au printemps 2002 la Forestry Act a-t-elle été modifiée. En conséquence, une « récompense » directe a été accordée à 36 Premières nations. En outre, le Forest Revitalization Plan a ouvert la porte du secteur à de nouvelles possibilités et à nouveaux travailleurs, ce qui concerne tout particulièrement les Premières nations. M. Lee précise que cette nouvelle orientation politique a également permis d'éliminer une certaine bureaucratie.

La province a déposé une loi destinée à réaffecter le bois d'œuvre aux communautés des Premières nations. En effet, le projet de loi 28 – Forest Revitalization Act, a été adopté en mars 2003, au lendemain du discours du Trône de cette même année reconnaissant la nécessité de créer davantage de possibilités économiques pour les communautés de Premières nations. Ce projet de loi donne à la province la possibilité de reprendre des terres à des grands titulaires de permis d'exploitation afin de pouvoir offrir des possibilités d'emploi aux Premières nations. Il existe actuellement une stratégie (« First Nation Forest Strategy ») en Colombie-Britannique pour faire face à cette nouvelle entente juridique et augmenter leur participation en foresterie. Cette stratégie provinciale permet d'attribuer directement le droit d'exploitation à des Premières nations et inclut des prévisions sur le partage des revenus, commençant à 15 millions de dollars en 2003-2004, et pouvant aller jusqu'à 50 millions en 2006-2007.

Il y a toutefois des difficultés en vue pour trouver du bois d'œuvre et faire face à la complexité du processus de réaffectation. Il fait remarquer que depuis septembre 2003, on a recensé 22 nouvelles

ententes avec 30 Premières nations. À court terme, les deux parties essaient de voir comment ces solutions intérimaires fonctionnent, et à long terme, conclut M. Lee, la province et les Premières nations pourront régler les problèmes de revendication territoriale, après quoi de nouvelles ententes seront signées.

Politique forestière en Ontario

Riet Verheggen, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario

Mme Verheggen commence par un bref aperçu de la géographie de la province de l'Ontario, après quoi elle fait remarquer que sa présentation porterait sur la structure de la politique d'aménagement forestier de la province et qu'elle ferait le lien avec les questions concernant les Premières nations. Depuis les années 90, commence-t-elle, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario (MRNO) a adopté le concept de durabilité et élabore-des stratégies pour l'appuyer et a conclu des partenariats dans le but de contribuer au bien-être économique de l'Ontario par l'exploitation des ressources naturelles. En 1995, la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFC) a été adoptée, laquelle précise que les forêts de la Couronne doivent être conservées sur les plans écologique et biologique. Cette loi a permis de répondre aux besoins des communautés dans la forêt et autour de celle-ci, et de trouver des solutions à leurs problèmes.

Le Comité de la politique forestière de l'Ontario a endossé une nouvelle évaluation environnementale de portée générale. Les membres de ce comité sont choisis parmi les parties prenantes, dont une d'entre elles est un membre autochtone. Il agit en qualité de Comité consultatif auprès du Ministère, et le sous-ministre préside ce comité. L'article 34 de la Loi sur les évaluations environnementales oblige la Couronne à entreprendre des négociations, lesquelles portent notamment (lorsque les possibilités existent) sur les possibilités d'emploi, le principe du « bois à l'usine » dans les communautés autochtones, les permis de tiers pour les bois non alloués près de réserves, et l'élaboration de programmes pour le renforcement des capacités.

La planification de la gestion forestière est le résultat des orientations soulignées dans le Plan de gestion des forêts de la province, préparé en consultation avec les titulaires de permis d'aménagement forestier durable (PAFD). Il n'y a actuellement aucun titulaire autochtone de tels permis en Ontario. Les plans de gestion des forêts sont une obligation juridique et sont approuvés par le gouvernement de l'Ontario, pour une durée de cinq ans. Ces plans déterminent, entre autres, les niveaux de récolte autorisés et décrivent la récolte, le renouvellement, l'accès et les valeurs, tout en précisant de quelle manière ces valeurs seront protégées.

En guise de conclusion, Mme Verheggen tient à faire remarquer que le fait de travailler avec les gestionnaires locaux du ministère des Ressources naturelles constitue un bon moyen d'avoir accès à des possibilités d'emploi dans le secteur forestier de l'Ontario. Selon le ministère, pour avoir accès à de telles possibilités, il y a aussi d'autres façons d'agir, notamment créer des plans d'affaires précis et viables ainsi que des partenariats, et trouver le meilleur moyen d'acquérir les compétences nécessaires.

Plan d'aménagement forestier au niveau communautaire

Président : Stanley Sanguez, PFPN, Comité de gestion des Territoires du Nord-Ouest

Brian Donovan, Forest Financial Consulting

Brian Donovan fait remarquer que l'assise territoriale des Premières nations dans les provinces de l'Atlantique du Canada est très petite comparativement à celle d'autres régions du pays. L'assise moyenne au Nouveau-Brunswick n'est que de 450 hectares, c'est pourquoi il est nécessaire d'approcher la planification quelque peu différemment qu'ailleurs.

La planification de l'aménagement forestier permet « de prendre conscience de ce qui se passe, de réfléchir à ce que vous voulez faire et aux avantages que vous voulez en tirer », selon M. Donovan. Cela permet à des individus de définir ce qu'ils veulent pour leur communauté; de déterminer les avantages au niveau de la culture, de l'emploi et de l'économie, ce qui les aide à faire ce qui convient, au bon moment, pour atteindre l'ensemble de ces objectifs.

La planification peut être ventilée en quatre étapes fondamentales, selon M. Donovan : vision, buts et objectifs, ressources et assise territoriale.

La vision est importante, particulièrement pour les communautés des Premières nations, puisqu'elles ont tendance à voir bien au-delà du futur tout en ayant une bonne compréhension de la terre et de son passé. Il convient donc de chercher à savoir qui fixe la vision dans des communautés particulières. Dans certaines, il peut s'agir de l'ensemble de la communauté, alors que dans d'autres cela peut être le conseil et les chefs.

Certains objectifs sont « concrets » et d'autres « vagues ». Parmi les premiers, il faut inclure les emplois, les possibilités économiques, la création d'autres industries et la capacité de fournir les séries locales. Pour ce qui est des objectifs vagues, on inclut le soutien communautaire, l'amélioration de la qualité de vie, le maintien de la culture et la protection de la chasse et de la pêche traditionnelles.

Lorsqu'une communauté se penche sur ces éléments de base, il lui faut alors déterminer, ajoute-t-il, si elle possède des personnes ayant suivi une bonne formation, l'équipement adéquat, les fonds nécessaires, les ordinateurs, camions, scies mécaniques et autres. S'il manque l'un quelconque de ces éléments, les communautés doivent alors décider de quelle manière se le procurer. Ensuite, l'assise territoriale elle-même doit être examinée pour déterminer si les frontières sont clairement définies, pour connaître la diversité de la forêt, pour savoir quel degré d'exploitation a déjà eu lieu et connaître les étapes d'aménagement des terres.

Du point de vue de l'aménagement, une fois que les quatre éléments de base ont été examinés, trois niveaux d'utilisation des terres devraient être disséqués :

- l'exploitation, ce qui peut inclure la coupe à blanc, la coupe sélective ou l'ébranchage;
- la sylviculture, dont les objectifs vont de l'ébranchage précommercial à la création de plantations; et
- les considérations extérieures au bois, par exemple l'intendance de la faune ou de l'eau, la chasse et la pêche, et la cueillette des baies et d'autres produits non ligneux.

Rhonda Oblin, Forêt modèle crie de Waswanipi

L'aspect le plus important dans la gestion des forêts communautaires est de savoir comment le peuple des Premières nations peut avoir un véritable impact sur le processus, et garantir que ces objectifs et valeurs seront intégrés dans ce qui se passe sur le terrain même, selon Rhonda Oblin.

Par le passé, des plans ont été élaborés et présentés à la communauté à des fins de consultation. Toutefois, après que l'on eut entendu les peuples autochtones, il était déjà trop tard pour changer quoi que ce soit sinon quelques petits détails. Les véritables changements doivent faire l'objet de consultations pour être intégrés au processus, et ce, depuis le début.

La consultation peut entraîner des théories, réponses, projets pilotes et autres recherches incroyables, mais si elle ne prévoit pas d'inclure des discussions avec les gens qui occupent les terres mêmes, aucun changement ne se produira ni ne sera significatif. La première étape consiste à créer des relations avec les peuples, les gouvernements et les entreprises, mais pour y parvenir il va falloir surmonter les divergences d'hier. Les Cris ont traîné les deux niveaux de gouvernement et les sociétés d'exploitation forestière devant les tribunaux par le passé, mais il est important maintenant d'aller au-delà de ces obstacles et de préparer l'avenir.

Mme Oblin insiste notamment sur l'importance d'aplanir les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'un processus concret de consultation avant de passer à l'étape de la planification. Il peut être difficile et aussi prendre du temps de régler ces problèmes pour savoir ce qui devrait figurer sur la table et à quoi devraient « ressembler » les consultations, mais c'est néanmoins le seul moyen de garantir une véritable participation de la communauté.

De véritables changements n'interviendront que lorsque des modifications seront apportées à la politique et à la loi. Il importe de savoir comment « jouer le jeu », ce qui signifie chercher de quelle

manière fonctionne le processus dans une province en particulier. Les tribunaux constituent certes un recours possible, mais le processus est long et coûte cher, et par ailleurs les coupes n'en continuent pas moins pendant que les affaires sont en suspens.

Elle rappelle aux participants qu'il y a une différence entre les personnes qui vivent de la terre et celles qui les représentent. Bien trop souvent, à Wasnanipi, les trappeurs et chasseurs étaient oubliés et les personnes vivant sur les terres en souffraient.

La Forêt modèle de Wasnanipi a été créée en 1997 et est la seule forêt modèle administrée par des autochtones. Il a fallu cinq ans pour créer une en arriver à une relation de confiance avec les peuples qui auparavant étaient en conflit avec les Cris.

« Cela semble facile de dire venez donc vous asseoir et discuter avec nous, et nous aider à prendre des décisions sur les terres que nous partageons tous, mais dans la pratique, c'est un énorme défi que de faire parler et travailler les gens ensemble », ajoute-t-elle.

La forêt modèle a permis à Waswanipi de mieux comprendre sa terre et ses ressources, et aussi d'apporter des changements qui sont utiles à son peuple. Au bout du compte, tout cela en vient à la consultation, réitère Mme Oblin. « Il s'agit de la fondation, du début, du seul véritable point de départ utile.

Alec Chingee, Première nation de McLeod Lake

Alec Chingee déclare, pour commencer, que la bande indienne de McLeod Lake n'a reçu ses terres que ces deux dernières années. Cette bande, qui se trouve dans le centre de la Colombie-Britannique, compte environ 400 membres dont 300 vivent hors réserve. La bande est propriétaire d'une entreprise d'exploitation forestière (Duz Cho Logging), dont profitent tous ses membres grâce à de meilleurs programmes d'éducation et sociaux, et aussi à de meilleurs logements.

M. Chingee rappelle l'histoire de la Première nation de McLeod Lake. Après le déclin du commerce des peaux de fourrure, des sociétés d'exploitation forestière industrielles se sont installées sur les terres traditionnelles de la bande dans les années 1960. Ces entreprises sont devenues riches, mais les populations de McLeod Lake n'ont rien touché. Les premières demandes de renseignements pour être assujetties au Traité 8 ont commencé en 1973, suivies par des moyens de pression politique, l'exploitation forestière illégale, la mise en place de barrages puis des poursuites devant les tribunaux dans les années 1980. Dans les années 1990, Duz Cho a créé une entreprise qui a par la suite été couronnée de succès et a vu son chiffre d'affaires croître, exploitant ainsi la forêt pour la bande et d'autres titulaires de permis. En 1997/1998, une entente relevant du Traité 8 a donné à la bande quelque 20 000 hectares de nouvelles terres de réserve.

Les peuples de la Première nation de McLeod Lake choisirent alors le bois d'œuvre pour subvenir à leurs propres moyens après s'être aperçus que le piégeage ne serait plus jamais un style de vie.

En 2003, la bande ayant satisfait à toutes les exigences de la Loi sur la gestion des terres des Premières nations, le contrôle de l'aménagement forestier lui fut directement transféré. À l'heure actuelle, selon M. Chingee, Duz Cho est la plus grande entreprise d'exploitation forestière et de construction de routes dans la région de McLeod Lake et constitue, probablement, la plus grande exploitation forestière des Premières nations du pays.

L'auto-aménagement forestier s'accompagne toutefois de difficultés, notamment la préparation de plans exhaustifs de gestion des forêts, la conception de routes, le GPS et le SIG (système d'information géographique), la préparation des sites, la plantation d'arbres, les soins sylvicoles des plantations et la préservation de la santé des forêts. Toutefois, ces nouveaux défis ont apporté avec eux de nouvelles possibilités d'emploi et de profits économiques. « Si nous voulons que notre peuple soit autosuffisant, il nous faut développer les compétences nécessaires et apprendre comment s'occuper de nos propres besoins au fur et à mesure qu'ils surviennent. »

Le succès de Duz Cho donne à la bande indienne de McLeod Lake la possibilité de se lancer dans d'autres opérations commerciales telles que l'exploitation pétrolière et gazière, la construction, le développement de la technologie et le tourisme. La bande se tourne vers d'autres Premières nations pour les aider à atteindre leurs objectifs, et espère que d'autres tireront quelque chose de son expérience et suivront ses pas. Il conclut en rappelant la devise de la bande : « Assurez-vous que les empreintes que nous laissons sont celles que nos enfants seront fiers de suivre ».

Qui sommes-nous ?

Présidente : Lorraine Rekmans, Association nationale de foresterie autochtone (ANFA)

L'Association des produits forestiers du Canada et les relations autochtones

Andrew de Vries, Association des produits forestiers du Canada (APFC)

L'Association des produits forestiers du Canada (APFC) est le porte-parole national et international des producteurs de bois, de pâtes et papier du Canada, et constitue une tribune pour promouvoir des idées et autres questions d'importance fondamentale pour l'industrie canadienne des produits forestiers et les quelque 1 200 communautés à qui elle permet de vivre à travers le pays. L'APFC, forte de près d'une centaine d'années d'expérience, était auparavant connue sous le nom d'Association canadienne des producteurs de pâtes et papier (ACPPP). L'histoire veut que ni l'ACPPP ou l'APFC ait joué un rôle actif dans les affaires autochtones. Au cours de l'année écoulée, l'APFC a reçu un mandat temporaire de son conseil d'administration pour s'imprégner davantage dans les affaires autochtones en ce qui a trait à l'éducation, à la formation, aux possibilités d'emploi et économiques pour les peuples autochtones. L'APFC a lancé plusieurs projets préliminaires dans ces domaines et espère recevoir un mandat permanent pour les affaires autochtones du fait que cette question revêt une importance particulière pour l'ensemble de l'industrie des produits forestiers.

L'industrie a d'ailleurs considérablement changé depuis le début des années 1900. La vision de l'Association, élaborée et adoptée par son P.D.G., est d'être « un chef de file dans la promotion de la compétitivité mondiale et de l'intendance de la durabilité des produits forestiers canadiens ». Cette vision se concentre sur les politiques publiques aux niveaux national et international. Cette nouvelle approche mobilise l'ensemble des dirigeants de l'industrie, qui parlent d'une seule et même voix au niveau national. L'organisation appuie l'élaboration d'une vision pour guider le renouvellement de l'industrie, promouvoir son image au pays comme à l'étranger, et augmenter son influence parmi les guides d'opinions à l'échelle nationale et les personnes influentes.

Pour avoir accès au marché et s'y faire accepter, il convient de promouvoir le leadership et la durabilité au sein du secteur en se concentrant particulièrement sur des pratiques forestières et environnementales saines. L'Association favorise aussi la durabilité des produits forestiers canadiens sur les marchés.

En ce qui a trait aux affaires autochtones, l'APFC cherche à améliorer la formation, l'éducation, l'emploi et les possibilités économiques. Dans de nombreux domaines, un employé potentiel doit avoir terminé sa 12e année pour décrocher un emploi dans une scierie. L'Association a parfaitement réussi à créer des emplois saisonniers à court terme dans l'industrie forestière. La prochaine étape consistait à augmenter le nombre d'ingénieurs forestiers autochtones. L'Association aimerait améliorer ses communications avec les membres, le gouvernement fédéral et les organisations et communautés autochtones. Elle publie actuellement des bulletins mensuels sur les toutes dernières nouvelles dans le domaine de la foresterie autochtone, et travaille de façon informelle avec l'ANFA. Elle a par ailleurs organisé des téléconférences sur des thèmes d'intérêt et convoqué des réunions avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le personnel du PFPN. Selon M. de Vries, l'APFC ne s'ingère pas dans les domaines politiques ni juridiques.

BEAHR : Possibilités dans le secteur de l'environnement

Tanya Tucker, Building Environmental Aboriginal Human Resources (BEAHR)

Le Comité directeur national (CDN) de BEAHR a été créé en décembre 2001 pour influencer l'employabilité à long terme des peuples autochtones (y compris les Premières nations, les Métis et les Inuits) dans le secteur de l'environnement. Le Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement (CCRHIE) et le Conseil canadien des ressources humaines autochtones (CCRHA) sont deux partenaires de BEAHR.

L'objectif de BEAHR au cours des 15 prochaines années consiste à augmenter le nombre d'emplois des Autochtones dans le secteur de l'environnement par quelque 6 000 postes dans les domaines de la protection de l'environnement, de la conservation et de la préservation des ressources naturelles, ainsi que de la durabilité de l'environnement. BEAHR atteindra ces objectifs en élaborant des programmes axés sur la sensibilisation à la carrière, la prestation de cours de formation, la fourniture de ressources d'emploi, et la reconnaissance de l'excellence en environnement. Les carrières que les Autochtones peuvent suivre dans le domaine de l'environnement (EnviroCarrières autochtones) sont mentionnées dans les guides destinés aux étudiants comme aux facilitateurs. Des conférenciers bénévoles expliquent de quelle façon ils en sont arrivés là où ils sont, et regroupent ainsi des spécialistes et des jeunes dans la salle de classe, mettant de la sorte un visage sur de simples concepts.

D'autres moyens pour les élèves du niveau secondaire de prendre connaissance de carrières dans le domaine de l'environnement consistent à participer à un concours dans le cadre duquel ils créent une œuvre d'art sur des carrières dans l'environnement, dans leur communauté.

Les employeurs reçoivent des subventions salariales pouvant aller jusqu'à 8 000 $ lorsqu'ils embauchent un élève autochtone du niveau postsecondaire. Le Guide de l'employeur de BEAHR est un outil conçu pour aider les employeurs du domaine de l'environnement à mettre en place des pratiques de recrutement et de maintien des effectifs autochtones positifs. Il existe aussi d'autres ressources telles que des ateliers de sensibilisation à la culture et BEAHR Tracks, un bulletin électronique publié tous les trois mois.

Selon Mme Tucker, il est tout naturel que les élèves autochtones se cherchent un emploi dans le secteur de l'environnement.

Créer un climat propice à des partenariats : Entretenir une relation durable avec le SACO pour promouvoir les programmes de foresterie des Premières nations au Canada

Allison Deer, directrice nationale, Programmes et services, Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO)

Allison Deer donne tout d'abord des exemples de services que le SACO offre, tels que soutien aux entreprises, développement général, planification communautaire, gestion des ressources et ateliers sur la gouvernance et le leadership.

Dans le cadre de sa présentation qui porte principalement sur la création de partenariats avec le SACO, elle mentionne plusieurs programmes nationaux élaborés et exécutés par le SACO, lesquels ont permis d'obtenir diverses commandites avec des entreprises et des agences gouvernementales. Par exemple, le SACO a conçu puis enseigné un programme de maîtrise (National MBA Experience), parrainé par la Banque royale du Canada, en partenariat avec divers programmes universitaires de maîtrise. Des équipes d'étudiants en maîtrise d'université travaillent avec des entreprises et communautés autochtones à des projets spécifiques. Le SACO a également un partenariat avec la Banque de développement du Canada (BDC) pour fournir des services de conseils et de soutien à des entrepreneurs autochtones qui reçoivent une aide financière de la BDC. Allison Deer donne ensuite des exemples précis de partenariats à trois entre le SACO, l'industrie forestière et les communautés autochtones du Québec et de L'Ontario dans le domaine de la conception de projets et de la création d'entreprise.

Ces collaborations entre l'industrie, des bénévoles et les services autochtones du SACO ont donné naissance à un grand nombre de réussites, selon Mme Deer. Une récente affectation du SACO auprès d'une

grande entreprise d'exploitation forestière au Québec a débouché sur l'octroi de fonds substantiels pour un entrepreneur autochtone bien connu de la Première nation de Timiskaming, pour une étude de faisabilité et pour l'achat d'équipement de coupe spécial destiné à des zones sensibles. Elle a également permis d'obtenir des fonds pour la formation de membres de la communauté sur la façon d'utiliser le matériel lourd.

Le SACO compte sept bureaux régionaux au Canada, soit en C.-B., en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Atlantique. Le bureau du Manitoba dessert la clientèle du Nord-Ouest de l'Ontario.

Qui est l'ANFA?

Lorraine Rekmans, directrice exécutive, Association nationale de foresterie autochtone (ANFA)

L'ANFA est une organisation dirigée par les Premières nations, qui compte plus de 400 membres, soit des Premières nations, des membres des Premières nations, des organisations des Premières nations, des organisations ou des individus non autochtones intéressés à promouvoir les objectifs d'une gestion durable des forêts. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale, sans but lucratif, dont le mandat non politique est de promouvoir et d'appuyer les peuples autochtones qui participent à la gestion des forêts, avec des outils de recherche. L'ANFA a souvent entretenu des partenariats avec le Programme forestier des Premières nations dans le cadre de divers projets.

La participation des Autochtones à la gestion des ressources forestières ne doit pas être considérée comme « une simple autre partie prenante », selon Mme Rekmans. Afin d'aider les communautés autochtones, l'ANFA a préparé une vidéo destinée aux étudiants autochtones, conçu des outils pour la certification en foresterie et apporté son aide pour régler des questions et autres problèmes du domaine de la foresterie.

L'ANFA, qui s'est fortement impliquée au niveau local, trouve qu'il existe des restrictions au niveau du financement et des ressources. Il faut en effet du temps et de l'argent pour élaborer convenablement un programme d'aménagement forestier. Dans de nombreux cas, l'accès au droit de coupe du bois d'œuvre est accordé à des entreprises et non aux Premières nations.

Démonstration d'art traditionnel

Utilisation culturelle et écologie du frêne noir

Richard David, aîné, Mohawks d'Akwesasne

Richard David, un aîné Mohawk et vannier de la Première nation d'Akwesasne, commence sa séance par une présentation en PowerPoint sur le processus de création de paniers en frêne noir à partir de « produits forestiers non ligneux ». Il ajoute toutefois qu'il n'aime pas beaucoup le titre, car les mots « frêne noir » y sont utilisés.

Pendant qu'il projette des diapositives sur la façon de marteler un frêne noir pour séparer les anneaux et faire des ficelles, il parle des événements qui ont mené à la création du projet de plantation de frênes noirs. Selon M. David, les Mohawks d'Akwesasne ont été les premiers à créer un service consacré exclusivement à l'environnement, qu'ils ont tout naturellement appelé « Service de l'environnement ». Il ajoute que ce projet a débuté lorsqu'il travaillait pour ce service et distribuait de jeunes plants en vue de la reforestation dans toute la communauté. Une aînée voulut alors savoir s'il y avait des frênes noirs qu'elle pouvait planter. Après avoir cherché une source de semis de frêne noir, il a dû lui avouer qu'il n'y en avait pas, et c'est ainsi qu'est né le projet de frêne noir. Il ajoute que même si le frêne noir est considéré comme un bois ayant peu de valeur par les forestiers et les fermiers, sa Première nation le valorise néanmoins, c'est pourquoi elle a planté ses propres semis et commencé à les distribuer dans ses communautés.

M. David projette ensuite des diapositives de ses divers cours de fabrication de panier et de ses fiers étudiants. Des modèles sont utilisés pour faire les paniers, de taille cohérente, en se servant de teintures

naturelles et en pièces pour les tiges utilisées dans la fabrication de paniers. Il montre ensuite une diapositive de toutes les formes diverses de panier qu'il fabrique, y compris des paniers pour les mariages, des paniers pour la pêche et des paniers pour y mettre des provisions.

Une fois sa présentation terminée, M. David montre comment répartir le frêne noir en baguettes très fines. Tout d'abord, il prend les bandes de frêne annulaires qu'il avait trempées la nuit précédente, et parle des différentes épaisseurs des baguettes en bois, qui varient d'une année à l'autre. Les plus épaisses conviennent pour la partie principale debout du panier. Au bout de la baguette, il fait une petite encoche dans la largeur, environ jusqu'à la moitié du bois. Il prend ensuite un dispositif de blocage qu'il a lui-même fabriqué et qu'il a nommé « ma cuissarde », et attache la baguette de bois à un bout dans le dispositif de blocage qu'il pousse avec ses genoux. À ce moment-ci, M. David courbe la baguette d'un côté du dispositif de blocage pour commencer à la séparer. Il poursuit la manœuvre en écartant la bande et en tirant de façon égale sur chaque moitié alors qu'il contrôle la résistance avec ses genoux.

Il démontre ensuite comment attacher les poignées, lesquelles sont généralement faites en frêne blanc. Il termine sa démonstration en montrant comment finir le panier en laçant la bordure avec de très fines bandes de frêne noir.

Il conclut sa séance en avançant quelques observations d'ordre général sur la fabrication de paniers. Il précise qu'il faut environ deux heures pour marteler suffisamment la tige et fabriquer un gros panier de chasse. Il ajoute adorer l'enseignement de la fabrication de paniers et reconnaît que pour lui c'est un véritable plaisir, car le travail que cela nécessite n'est pas véritablement rentable si l'on en croit l'argent qu'il touche pour chaque panier.

Comment survivent les membres, les traditions et l'artisanat des Premières nations

Romeo et Elsie Bisaillon, aînés Anishinaabe

Elsie Bisaillion commence sa présentation en discutant de la façon dont les peuples des Premières nations, leurs traditions et leur artisanat parviennent à survivre. Elle montre aux personnes présentes un petit mocassin de 77 ans, en parfaite condition. Elle expose ensuite divers objets d'art et d'artisanat traditionnels et modernes des Premières nations, notamment des robes, gilets, vestes, mocassins, sacs et ceintures en cuir. Elsie mentionne l'attachement qu'elle ressent pour chaque objet qu'elle fabrique et ajoute qu'elle aime envoyer sa bonne énergie avec l'objet en question si elle ressent des vibrations selon lesquelles cet objet va trouver une bonne place. Son partenaire, Romeo Bisaillion, et elle s'assurent également que tous les matériaux sont utilisés de sorte qu'il n'y ait aucun gâchis. Le fil qu'ils utilisent pour les objets en cuir qu'ils cousent à la main est du fil de tapis durable.

Elsie Bisaillion parle ensuite de l'enseignement qu'elle a reçu lorsqu'elle suivait des cours d'artisanat. Un aîné lui a dit qu'il se réjouissait de voir qu'elle ne mettait pas de symbole sur ses tambours et mocassins, car il n'appréciait pas qu'on marche dessus. Un artiste est confronté à toutes sortes d'opinions à propos de son travail. Le Créateur a donné de nombreux dons aux peuples, notamment celui de créer.

Mme Bisaillion discute ensuite du processus qu'elle suit pour confectionner un couvre-chef en porc-épic. Elle conclut la séance par une histoire intéressante sur le pouvoir de la médecine et de la prière. Lorsque son petit-fils avait neuf ans, il lui a demandé d'aller ramasser de la mousse. Sur le chemin, elle lui confia la garde du tabac et lui dit de l'offrir, avec une prière, lorsqu'il ramasserait la mousse. Tout se déroula comme prévu et lors du retour à la maison, avec la mousse qu'ils avaient ramasse, ils firent une boisson médicinale. Son petit-fils Joey avait beaucoup de verrues plantaires qui devaient être enlevées la semaine suivante. Le lendemain matin, la mère de Joey l'appela pour savoir ce qu'elle avait fait avec lui parce que toutes ses verrues avaient disparu! Mme Bisaillion lui répondit que, selon elle, il s'agissait d'un ensemble de facteurs, soit l'offre du tabac, la marche sur la terre, la prière et le médicament.

Mme Bisaillion parle ensuite de diverses expériences qu'elle a eues avec une personne Anishinaabe. Un aîné lui expliqua de quelle manière les Premières nations devraient toujours être fières de ce qu'elles sont. Il lui parla aussi de l'importance de transmettre la culture et l'identité aux générations plus jeunes des Premières nations.

Elle parle ensuite de ses conflits internes touchant la culture et de son refus de faire des habits de mariage traditionnels pour un couple non autochtone. « Il y a suffisamment de logos un peu partout! », dit-elle, avant de conclure, sur une note optimiste, que les Premières nations sont fortes et que leur nombre ne cesse de croître. Les temps changent (pour le mieux).

Développements juridiques – Le devoir de consulter

Président : Ron Mayer, PFPN, Comité de gestion de la Colombie-Britannique

Consultation – Aperçu

Donald R. Colborne, avocat, Thunder Bay

Donald Colborne précise que les problèmes entre la Couronne et les Premières nations du Canada ont toujours été abordés dans le cadre de traités et de négociations, mais que cela a changé durant la plupart du 20e siècle lorsque les politiques de la Couronne visaient à ignorer les traités qui avaient été conclus, à refuser de signer de nouveaux traités, et tout simplement à nier toutes les revendications territoriales autochtones ainsi que le droit à l'autodétermination. Dans l'ensemble, les tribunaux ont abondé dans ce même sens et reconnu que le concept de la suprématie parlementaire canadienne donnait aux organes législatifs fédéraux et provinciaux tous les pouvoirs en la matière.

Ainsi, poursuit M. Colborne, les mauvaises relations entre les Premières nations et la Couronne ont connu une dégradation encore plus marquée, alors que les griefs, problèmes et autres questions importantes restaient sans réponse et ignorés. Vers la fin du 20^{e} siècle, cependant, la position des tribunaux a commencé à changer. Depuis les affaires de la Nass Valley en Colombie-Britannique et des Cris dans le Nord du Québec, les tribunaux ont fini par reconnaître que les peuples qui avaient vécu sur ces terres depuis des temps immémoriaux avaient des droits inhérents.

En 1982, en raison de pressions politiques de la part des peuples autochtones et à la suite de récentes décisions de tribunaux, la reconnaissance des droits autochtones découlant d'un traité a été incluse dans la Constitution rapatriée. Les dispositions de la Loi sur la Constitution de 1982 précisent que les droits autochtones et les droits découlant de traités en vigueur sont « reconnus et affirmés ». Malgré cette clause, les gouvernements n'en ont pas moins continué de maintenir que les traités devaient être négociés et de refuser de concéder quoi que ce soit relativement aux terres et aux droits découlant de traités.

Cette situation a donc forcé les tribunaux à prendre en considération plusieurs décisions qui ont fait jurisprudence, selon M. Colborne. Ainsi, l'affaire Sparrow traitait d'un membre d'une Première nation de la Colombie-Britannique qui pêchait à l'aide d'un filet dépassant les conditions de son permis. Il prétendit avoir un droit autochtone de pêcher. Cette affaire déboucha sur un test compliqué, établi par la Cour suprême du Canada, permettant à la Couronne d'empiéter de façon limitée sur des droits découlant de traités, mais uniquement s'il était possible de le justifier. Ce test cherchait notamment à savoir si les peuples autochtones en question avaient été consultés. Cette obligation de consulter reposait sur l'obligation fiduciaire de la Couronne d'agir honorablement envers les peuples autochtones.

Pour qu'il y ait un devoir fiduciaire, selon lui, il faut qu'il y ait une vulnérabilité. Ainsi, l'obligation de consulter est plus forte lorsque la position de la Première nation est la plus faible. La Cour suprême mentionne l'obligation de consulter dans l'affaire Delgamuukw :

> *« Il y a toujours obligation de consulter. La nature et l'étendue de l'obligation de consultation dépendront des circonstances. » (paragraphe 168)*

Ces décisions ont poussé les tribunaux de plus petites instances à rendre des décisions sur la date à laquelle des consultations devraient avoir lieu et sur leur forme. Parallèlement, plusieurs gouvernements ont commencé à élaborer des politiques en matière de consultation, la plus précise étant celle de 38 pages de la province de la Colombie-Britannique.

La première décision précise rendue par une Cour d'appel à propos de l'obligation de consultation concerne l'affaire Halfway River en Colombie-Britannique, dans laquelle, poursuit-il, le tribunal a maintenu que les droits de chasse découlant d'un traité entraient en conflit avec un permis d'exploitation de bois d'œuvre. Puisque ces deux droits étaient sur un même pied d'égalité (droits découlant d'un traité enchâssés dans la Constitution contre des droits provinciaux enchâssés dans la Constitution à gérer les ressources naturelles), la Couronne devait « entreprendre des consultations raisonnables avec une Première nation qui pourrait être visée par sa décision ».

L'affaire Haida, également en Colombie-Britannique, a débouché sur une décision de la Cour suprême de cette province selon laquelle les parties privées (dans ce cas-ci la société Weyerhaeuser) peuvent également avoir une obligation de consultation. Un des points centraux de cette affaire, selon M. Colborne, est de savoir si les droits des Premières nations découlant d'un traité doivent être prouvés avant qu'une consultation ne soit obligatoire, ou s'ils peuvent tout simplement être revendiqués. La Cour suprême du Canada a entendu les arguments les 24 et 25 mars 2004, une vingtaine de parties intéressées étant représentées, y compris chaque province et territoire, sauf l'Île-du-Prince-Édouard. On ne s'attend pas à ce que la décision soit rendue avant plusieurs mois.

D'autres questions importantes doivent encore faire l'objet de décisions de la part des tribunaux, notamment les suivantes :

- Règles du jeu équitables : Puisque la Couronne et de nombreuses parties privées ont des ressources quasiment illimitées, alors que les Premières nations ont tendance à manquer de ressources financières, faut-il créer un processus de consultation plus équilibré?
- Obligation fédérale : À quel moment le gouvernement fédéral est-il dans l'obligation d'intervenir contre les provinces du fait qu'il jouit du pouvoir exclusif sur « les Indiens et les terres réservées aux Indiens »?
- Qualité de la consultation : Quels éléments sont indispensables pour une véritable consultation contrairement à « la présentation de documents et à l'envoi d'invitations à des réunions », uniquement destinés à protéger la Couronne?
- Ententes sur les répercussions communautaires : Dans quelle mesure la recherche ou les études sur les répercussions communautaires constituent-elles des consultations aux fins des droits autochtones et des droits découlant de traités?

En guise de conclusion, M. Colborne soulève deux points : le premier concerne le fait que les récentes affaires portées devant les tribunaux laissent entendre que les Premières nations ont une obligation de répondre « aux avalanches de papier » : à défaut d'agir ainsi, ils risquent d'être considérés comme s'ils avaient refusé sans raison valable de participer à la consultation. Le second point vient du fait qu'au moins une récente décision précise que l'obligation de consultation s'applique au sein des Premières nations. Cela revient à dire que les conseils des Premières nations ont des obligations fiduciaires envers les membres de leurs propres communautés, y compris l'obligation de les consulter lorsqu'ils traitent de questions touchant des droits conjointement détenus.

Au cours de la discussion qui suit la présentation de M. Colborne, un participant fait remarquer que les Premières nations du Québec et le Labrador Sustainable Development Institute ont élaboré un protocole de consultation accepté par la Table des chefs au Québec.

Un autre participant de la Harper Lake Logging and Okanogan Community fait remarquer que sa communauté se penche depuis plus de dix ans maintenant sur une politique en matière de consultation. Chaque fois que la loi ou le gouvernement change, en Colombie-Britannique, ajoute-t-il, l'ancienne politique est supprimée. Dans le cadre de la nouvelle, le personnel de première ligne du ministère reçoit des directives spécifiques sur la façon de communiquer avec les Premières nations, et la politique précise aussi de quelle manière les Premières nations doivent répondre à ces consultations.

Un autre participant précise qu'au cours des années, les gouvernements ont eu de nombreuses consultations avec les Premières nations, mais qu'ils n'ont rien fait de concret. Il cherche à savoir s'il existe des décisions de tribunaux définissant les obligations du gouvernement à répondre sérieusement aux positions qu'ils entendent de la part des Premières nations lors de séances de consultations. M. Colborne lui répond qu'il n'y a eu aucune décision définitive en la matière jusqu'à présent, mais que chaque cas est jugé individuellement.

Une autre personne fait remarquer que le ministère des Ressources naturelles de la Colombie-Britannique confère de plus en plus de pouvoirs de prise de décisions à des tierces parties sur les terres. Le gouvernement se débarrasse de ses responsabilités en matière d'utilisation et de planification des terres alors que son obligation de consultation augmente. M. Colborne fait remarquer que l'affaire Haida peut régler la question des obligations de consultation des tierces parties. L'énigme vient du fait qu'en abandonnant ses pouvoirs sur les terres, le gouvernement risque d'abandonner également ses responsabilités et obligations en la matière, ce qui soulèverait la question de savoir si cette décharge de responsabilité est juste.

Les parcs et les secteurs protégés

Présidente : Valerie Courtois, PFPN, Comité de gestion de l'Atlantique

Les secteurs protégés et les possibilités de cogestion autochtone

Evan Ferrari, directeur, Wildlands League

La Wildlands League est un organisme de conservation sans but lucratif, fait tout d'abord remarquer Evan Ferrari, qui cherche avant tout à protéger les terres de la Couronne en Ontario en créant un réseau de secteurs, de plantes, d'animaux et de systèmes écologiques protégés. Parallèlement, il prend en considération l'exploitation forestière et minière durable (économique, écologique et sociale) ainsi que l'utilisation de l'électricité et la qualité de l'eau.

La Wildlands League collabore avec les gouvernements, l'industrie, les communautés et les Premières nations en fournissant des conseils techniques et, dans une certaine mesure, en exerçant des pressions. Elle apporte son appui aux Premières nations en ce qui a trait aux droits issus de traités.

Les secteurs protégés comprendront toujours l'accès par les Premières nations à la chasse, à la pêche, à la cueillette et à l'utilisation traditionnelle des terres. Les droits issus de traités des Premières nations reçoivent le soutien de la Wildlands League. Les règlements sur les revendications territoriales permettront aux Premières nations de désigner des terres à des fins traditionnelles.

En Ontario, on compte deux désignations distinctes de secteur protégé, soit les parcs provinciaux et les réserves de terres sous conservation, qu'il ne faut pas confondre avec les aires de conservation, que l'on trouve principalement dans le sud de l'Ontario. Les parcs provinciaux quant à eux relèvent de la Loi sur les parcs provinciaux, et les réserves de terres sous conservation, de la Loi sur les terres publiques.

Les secteurs protégés offrent une possibilité de protection de la diversité biologique et de la faune, en plus de conserver intact l'écosystème. Ils sont aussi un moyen de vérifier de quelle manière le reste de l'assise territoriale est pris en charge. Dans le nord-ouest de l'Ontario, des opérations de foresterie ont lieu à l'extérieur des secteurs protégés, ce qui est une bonne indication. On compte près de 635 parcs et aires de conservation sous protection, en Ontario.

Les secteurs protégés sont menacés de différentes directions, selon M. Ferrari. Par exemple, ajoute-t-il, les chemins et accès motorisés ont des répercussions sur l'état du compactage des sols, l'augmentation de plus en plus grande d'espèces étrangères, la pollution des eaux et le développement industriel. L'exploitation minière est autorisée dans 23 parcs provinciaux. La pêche et la chasse excessives par des non-Autochtones constituent une autre menace. En outre, certains aménagements récréatifs, tels que les terrains de golf, empiètent énormément sur la végétation.

Le Sommet des chefs des Premières nations de la Colombie-Britannique qui a eu lieu en janvier 2000 a avancé un certain nombre de recommandations :

- reconnaître le droit du gouvernement de la Colombie-Britannique d'entretenir des rapports entre les gouvernements et les Premières nations afin de reconnaître et d'exercer les droits autochtones constitutionnels et protégés;
- reconnaître le pouvoir décisionnel des Premières nations dans le domaine des secteurs protégés;
- permettre des ententes de cogestion pour pouvoir procéder à la désignation de secteurs protégés intérimaires; et
- s'assurer que des secteurs protégés ne sont créés qu'avec le consentement des Premières nations sur leur territoire et les secteurs protégés.

Approche intégrée à la conservation – Cadre de conservation de la fonction boréale

Cathy Wilkinson, Initiative boréale canadienne

La forêt boréale du Canada est l'une des rares forêts dans son état original qui existe encore au monde, selon Cathy Wilkinson. Elle est à la fois différente, spéciale, et riche en biodiversité, en plus d'être le domicile du plus grand troupeau de caribous et de la plus grande population de loups. Elle joue en outre un rôle clé dans la recherche d'air pur et d'eau saine.

En plus de ses valeurs physiologiques, la forêt boréale est le domicile de centaines de communautés, y compris de nombreuses Premières nations. Elle offre des milliers d'emplois et des milliards de dollars en revenus tirés des ressources.

D'un point de vue physiologique, économique et social, la forêt boréale est une région offrant des possibilités de conservation et de développement durable. Elle permet à des communautés de vivre en bonne santé.

Aux niveaux international et national, la forêt boréale est quelque chose d'unique. Non seulement est-elle l'une des plus grandes forêts intactes de la terre, mais qui plus est certaines parties des régions du nord n'ont pas été allouées au développement industriel, ce qui permet ainsi d'avoir une vision intégrée et donne aux planificateurs la possibilité d'examiner les opportunités de conservation.

On compte neuf champs de compétence dans les forêts boréales, chacune ayant ses propres responsabilités. Nombre de décisions – certaines avec la participation des Premières nations – sont prises concernant la forêt boréale qui ont des répercussions à long terme sur la région. Ainsi, une approche équilibrée permettra de tirer profit des opportunités qui se présentent. Aucune approche « à l'emporte-pièce » ne marchera pour l'ensemble de la région, et le débat n'est pas fini, selon Mme Wilkinson.

Elle souligne les mesures progressives qui ont été prises, telles que celles qui concernent les ressources forestières du Labrador. Afin de protéger la forêt boréale du Canada, il faudra, conclut-elle, reconnaître les droits issus des traités et les projets qui utilisent le SIG.

Les parcs et les secteurs protégés

Andrew Jourdain, conseiller de bande, Première nation de Lac La Croix

Selon M. Jourdain, on recense 359 peuples des Premières nations de Lac La Croix, dont 254 habitent sur le territoire des Premières nations dans le nord-ouest de l'Ontario, à l'est de Fort Frances. Il s'agit de la dernière communauté au sud du 49^{e} parallèle à être isolée.

En 1913, la forêt Quetico et la réserve de chasse sont devenues un parc provincial de l'Ontario. De 1973 à 1991, les véhicules à moteur ont été interdits dans le parc Quetico. Entre 1991 et 1994, des négociations ont eu lieu entre la Première nation de Lac La Croix et le gouvernement de l'Ontario, débouchant ainsi sur un certain nombre de recommandations. Le Lac La Croix administre dorénavant la moitié du parc Quetico. La Première nation et le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario

continuent de travailler ensemble pour que le parc Quetico reste un parc sauvage. Toujours selon M. Jourdain, la Première nation de Lac La Croix entretient « d'excellentes relations » avec le Ministère.

« Nous perdons certaines collines peintes à la main à Quetico », ajoute-t-il. « Elles se retrouvent dans les poches de certaines personnes. » Les interprètes des Premières nations de Lac La Croix peuvent expliquer et interpréter les peintures aux visiteurs, ce qui permet ainsi de les préserver.

Bien des choses se sont produites depuis 1994. En effet, précise-t-il, le parc compte maintenant 87 kilomètres de chemin en gravier, et abrite un camp de jeunes Autochtones et une station d'entrée, de même qu'un centre de la vie culturelle. La Première nation de Lac La Croix s'intéresse à la construction de routes, à la gestion des pêches et aux produits forestiers. L'avenir de la foresterie dans le parc dépendra de la prochaine génération.

La certification

Président : Jean-Paul Gladu, Groupe stratégique autochtone

Jean-Paul Gladu souhaite la bienvenue aux délégués et fait remarquer que l'un des conférenciers prévus, soit M. Stephen Ginnish, ne pourra assister au congrès et qu'à sa place il a demandé à Lillian Rose de prendre la parole.

Aperçu de la certification des forêts

Martin von Mirbach, directeur national de la conservation, Sierra Club du Canada

Martin von Mirbach commence sa présentation en posant un certain nombre de questions : Qu'est-ce que la certification des forêts? La certification des forêts entraînera-t-elle des améliorations? Que puis-je faire pour m'assurer que la certification des forêts fera la différence? Conscient qu'il existe plusieurs points de vue sur la question, M. Van Mirbach entame sa présentation par deux suppositions. La première est que certains plans de certification sont meilleurs que d'autres, et qu'au bout du compte il ne s'agit « que de mots, noir sur blanc, s'il n'y a pas de résultats concrets ». La deuxième hypothèse est que même si « la plupart des sociétés veulent faire les choses comme il faut, certaines éprouvent davantage de difficultés que d'autres ». Selon lui, cela s'explique en partie par le fait que les sociétés, les circonstances financières, les possibilités et les individus concernés, varient eux aussi.

La certification des forêts est « un processus de vérification volontaire, non gouvernemental et indépendant, d'après une norme particulière du système de gestion des ressources forestières d'une société et/ou de ses opérations ou produits ». Toujours selon lui, la certification peut faire la différence, car elle peut influencer la norme, la décision d'une société d'avoir recours à une certaine norme, le plan de gestion, de même que les activités de ce plan. Le fait d'influencer le plan de gestion et les opérations pourrait particulièrement profiter aux communautés autochtones. M. von Mirbach recommande que les communautés autochtones prennent part au processus de certification par une participation publique ou en faisant appel de la certification. Il est important « de mettre toutes les cartes sur la table » et de les y laisser.

En ce qui a trait à la participation publique et à l'appel de la certification, il précise les avantages de la documentation de tous les aspects et de la nécessité de s'engager en faveur d'une participation constante. Il insiste sur l'importance de lire et de comprendre la norme en question, ainsi que de savoir de quelle manière cette norme marche par rapport à des questions particulières. La certification comporte toutefois certaines limites, précise-t-il, à savoir que ce processus ne peut renverser « les mauvaises décisions sur l'utilisation des terres » qui ont été prises précédemment, ni régler les différends, ou encore rééquilibrer les inégalités sociales et économiques. Toutefois, la certification peut avoir une influence négative sur tous ces éléments.

La certification des forêts au Canada

Kathy Abusow, consultante indépendante en certification des forêts

Kathy Abusow déclare qu'elle a pris conscience lors de la séance plénière du matin du grand nombre de questions importantes sur lesquelles il faut se pencher. Dans ce contexte, celle de la certification semble bien petite. La certification ne facilitera pas le développement d'un pays, mais pourrait néanmoins renforcer les capacités, ce qui entraînera des changements.

Il existe des différences dans les normes de certification utilisées en Amérique du Nord, et il y a trois programmes de certification en gestion des ressources forestières durable au Canada. Chacune est différente et aborde différemment les droits des peuples indigènes et des Autochtones. Les principes et les normes varient parmi ces trois programmes. Bien qu'il soit difficile à ce moment-ci, précise-t-elle, de juger l'impact de la certification, toutes les entreprises qu'elle a consultées ont accepté de fixer un objectif dans le but de partager les ressources.

Il est important de savoir ce que disent les normes, ce qu'elles signifient, et ce qu'elles exigent en ce qui a trait aux droits des Autochtones. Elle souligne qu'il existe « une porte ouverte permettant aux peuples autochtones d'identifier leurs valeurs », lesquelles sont ensuite incluses dans le plan. Même si la norme ne mentionne pas de façon précise les préoccupations des Autochtones, elle n'en permet pas moins de déposer les valeurs autochtones sur la table et de confronter l'entreprise concernée.

La certification peut véritablement « modifier les choses sur le terrain » et fournir un processus permettant d'inclure les préoccupations et autres enjeux des Autochtones. Elle ajoute que selon un représentant d'une entreprise qu'elle a consultée, lorsque les données sont incluses dans un plan de gestion des forêts, cela permet de fixer une norme sur laquelle l'entreprise doit présenter un rapport. Plus le nombre de données incluses dans le plan sera grand, plus l'entreprise concernée sera tenue de rendre des comptes.

En guise de conclusion, Mme Abusow précise que la certification a doublé au cours de l'année écoulée, et que l'on reconnaît de plus en plus la norme de la GDF (Gestion durable des forêts) utilisée au Canada.

Rôle des évaluateurs dans la vérification des enjeux auxquels sont confrontés les peuples autochtones dans le domaine de la certification du FSC

Peggy Smith, Université de Lakehead
Jean-Paul Gladu, Groupe stratégique autochtone
Lillian Rose, Tembec

Peggy Smith lance la discussion en posant les questions suivantes : Qu'est-ce qu'une vérification indépendante? Qui la fait? Pourquoi les peuples autochtones devraient-ils savoir ce qu'est la vérification? Elle précise ensuite que la vérification indépendante est un processus officiel entrepris par des vérificateurs indépendants, par exemple la province de l'Ontario, l'Association canadienne de normalisation et le Forest Stewardship Council, tous utilisant des vérificateurs certifiés. Les vérificateurs doivent être « supervisés » du fait qu'ils ont beaucoup d'influence sur la façon dont les normes peuvent être interprétées, ce qui est particulièrement pertinent dans le cas des peuples autochtones. Il faut des vérificateurs ayant suivi une formation adéquate, qui comprennent les questions autochtones, les contextes locaux, les valeurs du savoir traditionnel, les droits indigènes et les questions touchant les traités.

Ensuite, M. Gladu donne aux délégués un aperçu d'un récent atelier sur la formation d'évaluateurs Smartwood du Conseil des normes forestier, qui a eu lieu sur trois journées et demie, juste avant le Congrès. Cet atelier était très exhaustif et comportait des exercices en groupe, l'examen des fondamentaux de la vérification et des principes et critères du Forest Stewardship Council (FSC), ainsi que des renseignements de base d'ordre politique, juridique et historique sur les peuples autochtones dans les forêts boréales du Canada. Ce cours de formation incluait également une présentation de la part de propriétaires fonciers, de même que des entrevues avec un propriétaire foncier et d'autres parties

prenantes. Une fois la formation terminée, les participants étaient en mesure de déterminer s'ils étaient intéressés à devenir des évaluateurs ou vérificateurs. Le processus de rapport a permis aux participants de voir comment les données recueillies reposent sur les questions posées.

Lillian Rose, une des participantes à cet atelier, fait ensuite part de son expérience et précise qu'elle a été encouragée d'y prendre part avec autant de jeunes Autochtones qui travaillent dans l'industrie forestière. Bien que très intense, ce cours n'en était pas moins aussi fort amusant, et Mme Rose a remercié tous les participants d'avoir permis qu'il en soit ainsi. La certification n'est peut-être pas la réponse à tous les problèmes touchant l'aménagement des ressources forestières, mais elle constitue néanmoins un outil facilitant le développement des capacités, les droits autochtones, l'emploi et le développement durable. C'est également un moyen de mettre en application le développement durable. En guise de conclusion, elle ajoute que le savoir est quelque chose de puissant lorsqu'il est partagé avec autrui.

Séance plénière du matin

Président : Ross Barclay, gestionnaire, Planification des terres, Direction des terres et des fiducies, AIN

Weyerhaeuser et les relations autochtones au Canada

Stephen M. Smith, Weyerhaeuser Company Ltd.

Stephen Smith précise qu'il est le président de Wapawekka Lumber, une scierie exploitée conjointement par Weyerhaeuser et trois Premières nations de la Saskatchewan, en plus d'être le gérant de Weyerhaeuser pour les terres forestières canadiennes, leur durabilité et leur intendance.

La société Weyerhaeuser emploie quelque 55 000 personnes dans 18 pays, et comptabilise près de 20 milliards de dollars de ventes annuelles. Au Canada, elle exploite plus de 12 millions d'hectares de terres (principalement) de la Couronne, et possède des exploitations forestières dans cinq provinces, pour un total de 10 000 employés au Canada. Plus de 110 Premières nations vivent sur des terres concernées par les opérations commerciales de Weyerhaeuser, ce qui inclut les produits transformés, les pâtes, le bois d'œuvre dur, les produits de construction en gros et le bois d'œuvre des régions côtières.

Les opérations de la société Weyerhaeuser sont généralement structurées de façon commerciale. Toutefois, en raison des réalités régionales et politiques uniques du Canada, cette entreprise s'est également organisée par région. Ainsi, chaque province a son propre conseil régional qui administre les relations avec le public, les parties prenantes et le gouvernement.

M. Smith donne ensuite une description de l'approche du Canada à la gestion des forêts, comme étant exhaustive plutôt qu'intensive. La dépendance sur les forêts de la Couronne est unique en son genre.

Plusieurs facteurs, notamment la concurrence avec les bois tropicaux dont la croissance est rapide et les nouvelles usines de pâtes et papier tropicaux, ont eu d'énormes répercussions sur les opérations forestières en Amérique du Nord au cours des dix dernières années. Toutefois, ajoute-t-il, les produits forestiers sont une ressource renouvelable et toujours le meilleur moyen de répondre aux besoins du public en matière d'habitation et de communications.

La société Weyerhaeuser a élaboré sa politique autochtone pour diverses raisons d'ordre commercial :

- s'assurer un accès continu au bois d'œuvre concurrentiel;
- respecter les critères d'ordre juridique concernant la consultation adéquate et l'administration des terres; et
- harnacher l'énergie, l'enthousiasme et l'esprit novateur des Premières nations pour constituer et perfectionner une main-d'œuvre forte qui répondra aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Du fait que Weyerhaeuser est une très grande entreprise et que ses diverses acquisitions ont entraîné de nombreux et différents systèmes de gestion, il est important d'élaborer des approches cohérentes pour que la société puisse parler d'une seule et même voix.

La politique autochtone reconnaît que chaque communauté des Premières nations est unique, d'ajouter M. Smith. Elle met en place un certain nombre de principes pouvant être utilisés comme « carte routière » pour administrer les relations avec les Premières nations. Parmi les domaines où il convient de se pencher particulièrement, il cite l'emploi direct et indirect, la création d'alliances commerciales, l'éducation interne et externe, ainsi que la formation et le développement communautaire.

Cette politique repose sur une série de principes destinés à guider la création de relations, grâce auxquelles la société Weyerhaeuser cherchera :

- à reconnaître la culture autochtone et à faire comprendre la culture, le patrimoine et la tradition autochtones, tout en respectant la situation et les points de vue des Autochtones;
- à avoir des communications permanentes de sorte qu'il n'y ait pas de surprise que ce soit pour l'entreprise ou les communautés;
- à travailler main dans la main avec les dirigeants autochtones afin de former des dirigeants compétents;
- à promouvoir la valeur des ressources dans le cadre de relations justes, équitables et mutuellement bénéfiques; et
- à susciter des attentes réalistes reconnaissant le droit des parties prenantes, et à entamer des négociations sur la signature de traités.

Ces principes ont récemment entraîné des changements à la politique, précise M. Smith, à savoir qu'une plus grande importance est dorénavant accordée aux alliances commerciales autochtones, que l'entreprise est mieux à même de se pencher sur les problèmes qui existent déjà dans les opérations commerciales et les projets conjoints, et qu'un plus fort accent est mis sur de l'éducation interne. Il souligne également la prise de conscience de plus en plus grande du fait que c'est dans le domaine de l'aménagement forestier que se trouvent aujourd'hui les emplois pour les Premières nations, alors que le plus grand nombre d'emplois et les meilleures possibilités sont en fait dans les usines et les établissements de transformation.

Parmi les succès de la société Weyerhaeuser générés par la nouvelle politique, il cite les suivants :

- un excellent recrutement d'Autochtones lors de l'ouverture de l'usine de Kenora Trus Joist;
- des alliances commerciales telles que la pépinière de multiplication Iisaak/Wabigoon Anishnaabe Gitigewin;
- l'éducation interne du leadership; et
- l'éducation et la formation, notamment un programme de bourses d'études destiné aux jeunes qui désirent poursuivre une carrière dans l'industrie forestière.

Une des plus importantes caractéristiques de la politique autochtone de la société Weyerhaeuser vient du fait qu'elle comporte des jalons permettant d'en évaluer le succès. Ainsi, les données recueillies pour l'année 2001 sur plus de 100 relations commerciales individuelles, font état d'emplois directs et indirects en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, évalués à près de 43 millions de dollars.

Bien que cette politique ait été couronnée de nombreux succès, il n'en reste pas moins des secteurs qui sont décevants, par exemple l'impossibilité de fournir davantage d'emplois directs à certaines scieries, et la capacité limitée à travailler avec les Haida en Colombie-Britannique pendant que les tribunaux sont saisis d'une poursuite.

Stratégies pour le renforcement des capacités autochtones

Andrew Popko, EnCana Corporation

Andrew Popko précise que EnCana est la plus grande société indépendante d'exploitation pétrolière et gazière en Amérique du Nord, que son siège social est au Canada, qu'elle est canadienne, et qu'elle a

des succursales en Amérique du Sud, en Afrique, en Amérique du Nord et au Moyen-Orient. En outre, précise-t-il, elle emploie quelque 5 500 personnes, son siège étant à Calgary, et qu'elle a un autre bureau périphérique à Denver, au Colorado.

Il rappelle aux participants que « l'âge de pierre » n'a pas pris fin parce que le monde n'avait plus de pierre! Bien au contraire, ajoute-t-il, c'est tout simplement parce que les populations ont changé et ont pris d'autres directions. Inclure les Autochtones dans des opérations commerciales n'est pas pour autant synonyme de perte de cultures pour les peuples autochtones ou l'organisation commerciale. Il s'agit tout simplement d'évolution et de changement.

Pour établir de bonnes relations à long terme avec les peuples autochtones, ajoute-t-il, il importe d'avoir une vision, une passion et un plan d'action précis. Les relations sont synonymes de partenariats auxquels il faut inclure les Premières nations, les communautés, les entreprises, de même que les gouvernements fédéral et provinciaux. Il importe que toutes les parties connaissent et comprennent les parties prenantes.

Au Canada, précise M. Popko, on compte quelque 1,3 million d'Autochtones, dont un tiers sont âgés de moins de 15 ans. Cette situation offre une opportunité incroyable de former des jeunes pour qu'ils fassent partie de la population active axée sur la technologie et en pleine évolution. Toutefois, alors même que le nombre de diplômés de collèges et d'universités venant de Premières nations ne cesse de grimper, le taux de chômage dans les réserves continue quant à lui d'augmenter, et on peut en dire autant de la perte des langues des Premières nations.

D'après M. Popko, il faut que les entreprises se demandent si elles ont une politique ou des lignes directrices bien articulées et précises concernant les Autochtones. Dans l'industrie pétrolière et gazière, 58 % seulement des entreprises ont une telle politique, alors que moins de 20 % des fournisseurs ont des politiques également en la matière. EnCana encourage ses fournisseurs à en élaborer une de sorte qu'ils puissent aider EnCana « à travailler avec nos voisins sur le terrain ».

Au tout début, EnCana a fait face à une certaine hostilité de la part des communautés des Premières nations, mais il est vrai, précise-t-il, que les premières réactions sont souvent négatives lorsqu'on est confronté à n'importe quel type d'exploitation, où que ce soit, sur des territoires traditionnels, du fait que les Premières nations – et cela se comprend – veulent préserver leur style de vie traditionnel. Pour surmonter ce rejet initial et travailler ensemble, pour le bienfait de tout le monde, il faut établir d'excellentes communications et surtout la confiance.

M. Popko précise ensuite certaines approches utilisées pour gérer les risques avec les communautés des Premières nations :

- respecter les droits des Premières nations;
- consulter de bonne foi;
- documenter vos efforts : non pas pour les tribunaux, mais pour que les communications soient claires;
- embaucher chaque fois que possible au niveau local;
- séparer les affaires de la politique;
- se concentrer sur les solutions : discuter des meilleurs moyens d'avoir accès à une ressource particulière;
- écouter et suivre les conseils des aînés, les respecter et respecter aussi ce qu'ils disent;
- être cohérent dans votre approche; traiter tous les groupes Métis et les Premières nations de façon égale;
- identifier les communautés locales présentes sur les terres où des projets sont prévus ou sur lesquels il pourrait y avoir des répercussions;
- inclure tous les niveaux de gouvernement; et
- célébrer vos succès et y inclure les Premières nations.

M. Popko donne ensuite la description d'un certain nombre de partenariats concernant les appareils de forage avec des groupes autochtones. Dix groupes des Premières nations possèdent neuf appareils de forage en partenariat avec d'autres entreprises. En se servant de leurs propres fonds et de subventions du MAIC, les communautés concernées sont parvenues à faire partie de ces entreprises conjointes. Lorsque l'extraction commence, les communautés des Premières nations en voient les bénéfices grâce à la création d'emplois, aux revenus pour la communauté et à une plus grande « possession » et un plus grand contrôle du processus.

D'ici dix ans, selon M. Popko, on connaîtra de sérieuses pénuries de main-d'œuvre spécialisée, ce qui entraînera de meilleurs salaires et un plus grand pouvoir de négociation pour les travailleurs de ces métiers. Le grand bassin de jeunes Autochtones constitue une énorme ressource potentielle pour répondre à ces besoins futurs. Afin de faciliter leur formation, EnCana a mis sur pied deux unités d'éducation mobiles pour les apprentis des Premières nations. Ces unités se rendront dans les réserves et formeront des jeunes dans leurs propres communautés.

Pour qu'une politique autochtone soit couronnée de succès, conclut M. Popko, il faut que la haute direction soit incluse et qu'elle reçoive l'appui du leadership autochtone, que les principes fondamentaux soient respectés, que les communications soient claires et fortes, et que les parties prenantes soient tenues responsables.

Un aménagement forestier durable

Président : Alain Dubois, PFPN, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

Intégration du savoir, des valeurs et de la science traditionnels dans la planification de l'utilisation des terres forestières

Alan J. Thomson, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

M. Thomson débute sa présentation en mettant à l'honneur la Première nation de Fort William et tous les conseils qui l'ont aidé à comprendre comment intégrer le savoir occidental au savoir autochtone. Il définit le savoir comme une « vraie croyance justifiée » (Schmoldt et Rauscher 1996). Le savoir traditionnel est en effet justifié du fait qu'il repose sur la croyance et le respect de la source. Il repose aussi sur un savoir individuel, familial et communautaire qui est actuel, historique, et toujours en évolution. Le savoir traditionnel prend en considération l'ensemble du monde. Il s'agit d'une approche holistique et à long terme qui trouve ses fondations dans la région locale. La science est quelque chose de justifiée, qui repose sur des méthodes scientifiques et des tests statistiques. Elle est à la fois quantitative et qualitative, se fonde sur des suppositions et sur l'expertise, et cherche à créer des résultats « d'expert » à la fois objectifs et pouvant être reproduits. M. Thomson ajoute qu'il considère les titulaires du savoir des Premières nations comme des experts. Selon lui, le savoir traditionnel se traduit en expertise.

En ce qui a trait à l'évaluation des ressources forestières, il précise que chaque province adopte une approche différente aux méthodes d'inventaire, aux classifications, aux définitions et aux systèmes de prévision. Toutefois, chacune de ces approches repose sur la science. Le savoir traditionnel joue un rôle très important pour déterminer le processus d'évaluation, car il permet de savoir ce qui est mesuré, où et quand, pour quelle raison, de quelle manière et par qui, et aussi dans l'intérêt de qui. Il insiste sur le rôle fondamental que jouent ces éléments dans le processus de planification, et ajoute que les cinq grandes questions finissent par délimiter une vision sur ce que l'on s'attend à tirer de la terre. Au bout du compte, les plans d'utilisation des terres forestières identifient le processus et les participants, et précisent ce qui a été fait à l'étape de l'évaluation. Le recours au savoir traditionnel permet d'inclure des mesures de protection et des solutions de rechange dans le plan.

M. Thomson donne ensuite quelques exemples de la façon dont l'approche scientifique s'applique à la planification des unités de paysages, et comment le recours au système d'information géographique (SIG) permet d'utiliser ces données pour créer une représentation visuelle des prévisions des résultats de l'exploitation forestière. Il passe ensuite à la question de l'impact que le savoir

traditionnel peut avoir lorsqu'il est inclus dans des données scientifiques dans la planification des unités de paysage. Le savoir traditionnel offre des solutions de rechange aux hypothèses scientifiques qui influencent la façon dont l'aire destinée à l'exploitation forestière est restreinte, de même que l'introduction de zones tampons pour l'habitat intérieur, la conception de couloirs et l'élaboration d'indicateurs et de plans de contrôle.

Il existe de nombreuses possibilités d'inclure le savoir traditionnel dans la planification des terres forestières, et ce, à différents niveaux, insiste-t-il. Il parle ensuite de l'importance de connaître et de comprendre les concepts qui sous-tendent les approches des autres grands groupes concernés (particulièrement le gouvernement), et ajoute que ces processus peuvent être conçus de façon à respecter l'approche des Premières nations au partage du savoir « dans le cadre duquel le savoir traditionnel non seulement survit, mais également s'épanouit ».

Le développement durable des forêts est possible si on permet aux Premières nations de gérer, de planifier et de développer leurs terres

Michel Mongeon, Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador

Michael Mongeon fait tout d'abord remarquer que les peuples autochtones du Québec cherchent des moyens d'intégrer le savoir écologique traditionnel (SET) afin de passer à l'étape du développement durable. Il importe avant tout de faire le lien entre le SET et les droits collectifs. Ce lien entre les organisations communautaires et le SET est une indication du mouvement vers la protection des droits et ressources des peuples autochtones.

Une stratégie sur le développement durable a été adoptée en 1997 et inclut, notamment, la conservation des terres et la durabilité de ses ressources, la protection et le renforcement des cultures et langues autochtones, le développement social et économique, la participation au processus décisionnel, et la nécessité de créer des partenariats. Il existe toutefois des visions conflictuelles du développement. Le modèle des Premières nations « repose sur la croyance selon laquelle dame Nature entoure de soins ses enfants et assure leur subsistance, et que ces enfants doivent s'adapter à elle et la respecter (les sociétés autochtones ont déjà fait l'objet de tests d'expérience) ». Le modèle colonial quant à lui « en est un où l'exploitation des ressources naturelles a pour objet de répondre aux besoins individuels et collectifs et ne respecte pas la survie à long terme du territoire ». Par conséquent, il faut une approche autochtone qui inclut la conservation dans ses principes directeurs et prévoit l'intégration des droits et de l'accès.

L'intégration du SET et de la gestion communautaire et des ressources forestières valide les droits territoriaux et englobe tous les processus de consultation. M. Mongeon souligne ensuite les étapes à suivre pour mettre en application un plan de gestion communautaire, notamment la nécessité de définir une vision commune du territoire et de sa gestion (plan d'allocation), déterminée par la communauté elle-même. Il faut donner les responsabilités nécessaires aux communautés et aux individus qui en font partie, en plus d'employer la gestion adaptative. Les étapes de la mise en application avec les partenaires incluent l'élaboration d'un protocole de partage des données et « l'harmonisation » des directives pour assurer la mise en place d'un processus de participation communautaire véritable. Il ajoute que les Premières nations « devraient avoir le pouvoir de fixer leurs propres objectifs, principes et normes dans tous les processus de certification ».

Élaborer une stratégie axée sur la recherche pour la participation des Autochtones à la gestion des ressources forestières

Clifford Hickey, Réseau de gestion durable des forêts (RGDF)

Clifford Hickey remercie la Première nation de Fort William et ajoute que le Réseau de gestion durable des forêts en est maintenant à sa dixième année d'existence, qu'il comprend sept provinces, 12 compagnies forestières, cinq Premières nations, et toutes sortes d'autres organismes intéressés par les forêts. Il s'agit de

l'un des 22 réseaux conçus comme Centre d'excellence, ainsi déterminé par les organismes subventionnaires et Industrie Canada. Le Réseau est le seul qui compte une présence autochtone.

« Par forêts durables on entend communautés écologiques », ajoute M. Hickey. Entre autres éléments à prendre en considération dans la gestion durable des ressources, il cite les politiques et institutions, l'eau et les terres humides, les collectivités autochtones écologiques, les indicateurs économiques et sociaux, ainsi que les produits forestiers non ligneux à valeur ajoutée. Lorsqu'il sollicite des propositions de recherche, le Réseau cherche à obtenir le plus grand nombre d'éléments possible, en plus de se pencher sur la viabilité des projets dans les communautés autochtones. Il ajoute que le Réseau essaye de voir l'ensemble de la situation, ce que les communautés autochtones ont toujours compris. La participation totale des communautés autochtones « n'est pas une option, mais une nécessité ». Il cite notamment le partenariat du Réseau avec la Première nation de Little Red River en Alberta, où les deux parties travaillent pour créer un cadre de gestion durable des ressources forestières. Il s'agira du premier cadre modèle de son genre qui pourrait d'ailleurs devenir un modèle pour toutes les autres Premières nations.

La recherche entreprise par le Réseau tient compte de l'importance des enjeux économiques et sociaux qui ont des répercussions sur l'ensemble des ressources d'une communauté. M. Hickey insiste sur la nécessité de ne pas perdre de vue les différences qu'il y a pour chacune des Premières nations. Le Réseau se penche sur les préoccupations que suscite le mode d'occupation des terres de bois d'œuvre.

Nouvelles orientations des politiques nationales et internationales

Président : Nelson Toulouse, sous-chef du Grand conseil, Nation Anishinabek – Union of Ontario Indians

Influences internationales sur les politiques nationales

Harry Bombay, Association nationale de foresterie autochtone

Selon M. Harry Bombay, il y a un certain nombre de processus différents en vigueur aux niveaux global, international, national, provincial et local qui ont des répercussions sur les politiques en matière de foresterie autochtone au Canada. Au plan national, ajoute-t-il, il est important d'intégrer, de coordonner et de formuler des approches qui sont cohérentes avec les orientations internationales de même que régionales.

Une grande partie du travail sur les politiques en matière de droits de la personne et de développement durable s'articule autour des Nations Unies, de préciser M. Bombay. Le phénomène de la mondialisation a amenuisé l'importance des frontières internationales, alors que des ententes commerciales ont été mises en place, lesquelles permettent aux entreprises de travailler sur un même pied d'égalité à l'échelle internationale. En conséquence, la durabilité écologique et la question des peuples autochtones semblent être perdues dans les ententes commerciales. Bien que les peuples indigènes se penchent sur certaines de leurs questions par l'intermédiaire des Nations Unies, ils commencent à s'organiser et à constituer des groupes pour travailler sur la question de leurs droits indigènes et leurs valeurs. Il y a actuellement plus de 400 millions de peuples indigènes dans le monde, dont les droits et les cultures sont reconnus à divers degrés. Les groupes de défense des droits autochtones travaillent pour que ces droits soient reconnus et respectés de façon cohérente.

La gestion des ressources forestières et le développement durable sont la « clé de voûte » des valeurs autochtones, et doivent donc être inclus dans toute initiative. Toutefois, ajoute-t-il, les cultures des peuples autochtones sont toujours autant menacées dans de nombreuses parties du monde, et plusieurs de ces cultures ont même disparu.

En ce qui a trait à la mise en application d'initiatives de gestion des ressources forestières et de la durabilité, il existe un grand nombre d'initiatives régionales entre des pays d'un secteur donné, par exemple l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Union européenne, l'Organisation des États

américains et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). De plus en plus, ces ententes internationales et régionales ont des répercussions sur les peuples autochtones.

Toujours selon M. Bombay, quatre grands domaines ont des répercussions sur les politiques en matière de foresterie autochtone à l'échelle nationale :

- le gouvernement fédéral, dans le cadre d'initiatives en recherche, sciences et technologie des forêts, d'accords commerciaux internationaux, de projets de biodiversité et de changements climatiques, d'obligations fiduciaires liées aux affaires autochtones;
- le Conseil canadien des ministres des Forêts, qui traite de diverses questions telles que le conflit du bois d'œuvre, la gestion nationale des forêts et le système national d'information sur les forêts;
- les organisations non gouvernementales et les associations industrielles qui décernent la certification des forêts et effectuent de la recherche dans le domaine forestier, par exemple le Forest Stewardship Council et le Cadre de conservation de la forêt boréale, qui cherchent à affecter 50 % de la forêt boréale à des fins de conservation, alors que l'autre moitié pourrait être exploitée; et
- des organisations autochtones nationales telles que l'Assemblée des Premières nations, qui s'occupent des droits des Autochtones et des droits issus de traités, de l'autodétermination, de la promotion de leurs intérêts et de leur représentation.

D'autres questions comme les ententes sur les droits de coupe et les sources de revenus des forêts sont examinées au niveau provincial (niveau de l'unité de la gestion des forêts). Le secteur forestier verse plus de 9 milliards de dollars par an aux provinces, c'est pourquoi on s'inquiète énormément de la façon dont les systèmes d'occupation des terres protègent l'assiette du revenu du gouvernement.

Au niveau local, l'industrie est directement concernée par la gestion des forêts, mais elle a tendance à se comporter différemment selon la province. Par exemple, d'après M. Bombay, on recense de nombreux projets conjoints en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, alors que les Premières nations de l'Ontario ne possèdent aucune terre fondée sur l'exploitation de la forêt.

De plus en plus, des ONG et la société dans son ensemble participent à la gestion de la foresterie, ce qui pousse les populations des Premières nations à constamment réexaminer leurs relations avec des sociétés non autochtones dans leurs secteurs.

M. Bombay parle ensuite des mécanismes utilisés pour aborder des questions clés concernant les peuples autochtones et les droits de la personne aux Nations Unies. La Déclaration universelle des droits de l'homme est le principal instrument traitant des droits de la personne, mais il y a d'autres organismes à charte des Nations Unies, notamment le Groupe de travail des populations autochtones (GTPA), qui a procédé à des études sur les répercussions des traités au Canada. On compte également six principaux traités internationaux sur les droits de la personne qui protègent les droits sociaux et culturels. L'ébauche de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est le produit d'un groupe de travail qui inclut plus d'une centaine d'organisations indigènes. Bien que la Décennie internationale des peuples autochtones soit presque terminée, cette déclaration est toujours incomplète.

Il mentionne un autre organisme consultatif, le Forum permanent des populations autochtones, qui se concentre sur le développement économique et social, la culture, la santé, l'éducation et l'environnement. Ce groupe ne s'est réuni qu'une seule fois officiellement, mais inclut deux représentants canadiens.

Les questions touchant les ressources forestières sont abordées de différentes façons au sein des Nations Unies, d'après M. Bombay. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est l'organisme clé responsable de l'agriculture, des pêches et des forêts. Au Sommet mondial de l'alimentation, des représentants des « peuples autochtones » ont fait le lien entre la gestion des ressources forestières et les moyens de subsistance des populations autochtones. D'après cette intervention, l'ANFA a préparé une présentation sur les peuples autochtones et la question de la salubrité des aliments, et essaye d'établir un lien entre le Forum permanent et la FAO.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a permis d'adopter un certain nombre d'instruments, notamment l'Action 21. Tous ces instruments ont été transmis au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) afin de faciliter un dialogue entre les pays et les nombreuses parties prenantes. Une des clauses principales des principes de ce Forum précise que :

> « *...les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leurs cultures et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.* »

Bien que le Canada ait défendu cette disposition, celle-ci n'est pas pour autant bien mise en application dans ce pays, d'ajouter M. Bombay.

Un des objectifs clés du Forum consiste à reprendre des éléments clés et à les élaborer dans un plan d'action mieux ciblé. Le Forum devrait également insister sur la rédaction d'une convention internationale sur les forêts, exécutoire sur le plan légal. Le Forum se penche aussi sur d'autres initiatives clés, notamment les suivantes :

- les aspects sociaux et culturels des forêts; et
- les critères et indicateurs de mesure de la gestion durable des ressources forestières.

Le règlement des questions touchant la foresterie autochtone ne doit pas être incohérent avec les orientations actuelles du commerce international, selon M. Bombay. La participation des peuples autochtones peut faciliter le règlement des problèmes touchant le commerce international. Il est toutefois important que les peuples autochtones y participent, et non pas seulement à l'exploitation forestière, mais aussi au traitement, au réseautage et à la promotion des produits forestiers, et qu'ils aient une meilleure présence sur les marchés internationaux afin d'ouvrir la porte à leur participation dans d'autres domaines.

Rôle des évaluateurs dans la vérification des questions concernant les peuples autochtones en certification du FSC

Peggy Smith, professeur, Université de Lakehead

Peggy Smith, de l'Université Lakehead, insiste sur l'importance pour chaque Première nation de se présenter à l'échelle internationale comme une nation à part entière, par exemple ojibwa ou crie, plutôt que comme des bandes. Les Nations Unies ont été créées comme une organisation d'États membres. Pour que les peuples autochtones soient reconnus comme partenaires égaux sur la scène internationale, il leur faut prendre les devants et demander à être reconnus eux aussi comme nations. La structure des Nations Unies reconnaît les pays et les nations, aussi est-il critique que les peuples autochtones affirment leurs droits et leur égalité avec des États nationaux. Afin d'accélérer cette reconnaissance, ajoute-t-elle, il est indispensable d'être bien organisé sur le plan interne et de prendre des décisions politiques importantes.

Des forêts modèles : des initiatives autochtones

Présidente : Jamie Honda McNeil, Aboriginal Affairs and Northern Development, gouvernement de l'Alberta

Des forêts modèles : des initiatives autochtones

Richard Verbisky, Secrétariat du Réseau international des forêts modèles

Richard Verbisky commence sa présentation sur le Réseau international des forêts modèles (RIFM) par une définition des forêts modèles, qui sont, précise-t-il, de grands espaces où des partenaires travaillent ensemble pour mettre en place des politiques à un niveau local. Les forêts modèles devraient s'engager en faveur d'une gestion durable, être axées sur les partenariats et suffisamment grandes pour tenir compte de la diversité des intérêts de la forêt. M. Verbisky fait notamment remarquer qu'un partenariat a besoin

de ressources, et que les règlements canadiens en matière de forêts modèles stipulent que les peuples autochtones doivent être inclus. Cette politique est en vigueur dans le monde entier.

Le Programme de forêts modèles a été piloté au Canada au début des années 90, et s'est avéré un succès. Le Canada l'a ensuite présenté sur la scène internationale, inquiet de la multiplication des conflits touchant la planification des ressources, et aussi parce qu'il s'agissait d'une réponse à la situation sans issue dans laquelle on se trouvait alors. Ce programme a du bon sens parce que « personne ne peut rien faire seul », de dire M. Verbisky. Il faut également, ajoute-t-il, intégrer les disciplines et considérer la gestion durable des ressources forestières comme une approche à long terme plutôt qu'un simple projet.

Le Programme de forêts modèles a pris régulièrement de l'expansion puisqu'il est en place à 11 endroits au Canada et que l'on compte notamment la participation de six pays en Amérique latine, de cinq sites en Asie, ce à quoi il faut ajouter un certain intérêt manifesté en Afrique et en Russie. M. Verbisky ajoute que la Suède va bientôt se joindre au Réseau, et qu'un certain nombre de partenaires du Réseau sont des organisations des Nations Unies, des organismes internationaux, des partenaires locaux, de même que le Réseau canadien des forêts modèles et ses partenaires.

Le Programme de forêts modèles a donné lieu à un certain nombre de résultats :

- plus grande capacité à tenir compte des ressources;
- diminution des conflits;
- renforcement des politiques;
- partenariats entre le gouvernement et la société civile; et
- réduction de la pauvreté.

M. Verbisky résume ensuite diverses leçons tirées du programme, et ajoute que ce même concept de programme est valide dans différents écosystèmes. Il précise toutefois qu'il faut du temps avant que les partenariats fassent leur preuve. La gestion durable des ressources forestières doit déboucher sur des résultats tangibles, démontrer que « le réseautage marche » et utiliser des programmes qui sont axés sur les pays et dirigés au niveau régional.

Parmi les indicateurs de la durabilité, il cite notamment la durabilité du programme et sa croissance. Il conclut sa présentation en précisant que le programme doit en partie sa stabilité au partage et ainsi à la réduction des risques, ce dont tout le monde profite.

Le Secrétariat du Réseau international des forêts modèles apporte son appui à plusieurs éléments, notamment :

- sensibilisation;
- croissance;
- réseautag;
- communication;
- soutien technique; et
- intégrité du programme.

M. Verbisky donne ensuite quelques exemples de la participation d'Autochtones à des forêts modèles, notamment la Forêt modèle Gassinski, dans l'Extrême-Orient de la Russie, qui connaissait une situation économique catastrophique en raison d'un fort taux de chômage. Une de ses réalisations les plus notables, à tout le moins, concerne l'élaboration d'une stratégie de développement économique durable à long terme pour la région des forêts modèles. Entre autres, la forêt modèle a permis de créer de véritables partenariats interdisciplinaires et d'augmenter de 20 % à plus de 60 % le taux d'emploi chez la population nanai autochtone.

Il donne également un autre exemple de participation autochtone dans la foresterie moderne, soit celle d'Araucarias del Alto Malleco au Chili, entreprise en 1999. Ce projet avait notamment pour objectif de maintenir la diversité culturelle en protégeant l'araucaria du Chili (aussi appelé « désespoir des singes »), qui est sacré pour la population autochtone locale. La gestion des ressources forestières et leur protection constituaient d'autres grands objectifs. Ce programme a permis d'en atteindre plusieurs, notamment de mettre sur pied un conseil d'administration, de planter des arbres, d'améliorer la prairie et de fournir des fonds pour 12 projets locaux. En guise de conclusion, M. Verbisky donne une liste des prochaines étapes que va prendre le RIFM, soit élargir et renforcer les sites régionaux et restructurer l'approche du programme.

Le projet d'habitat des orignaux

Hugo Jacqmain, Université Laval

Hugo Jacqmain commence sa présentation sur le projet d'habitat des orignaux par une explication des raisons pour lesquelles il a choisi ce projet pour déterminer la compatibilité de l'exploitation forestière, de la pêche et de l'exploitation des ressources sur une grande échelle avec les populations locales.

L'exploitation des ressources naturelles dans la zone du projet de la Première nation crie de Waswanipi était caractérisée par des conflits d'ordre historique et culturel. Le projet Ndoho Istchee a permis de recueillir des données et de mener à une recherche sur les forêts modèles dans le but de préparer un plan de gestion des ressources forestières pour la Première nation crie de Waswanipi, et de diffuser cette information à l'ensemble de la communauté. L'approche adoptée pour la forêt modèle Waswanipi provenait en partie de la recherche effectuée à Waswanipi sur l'habitat des orignaux. M. Jacqmain se dit ensuite convaincu que les conflits peuvent être réglés dans le domaine de la gestion des forêts si l'on peut établir des relations complémentaires. Les habitats des orignaux ont fait l'objet de recherches parce qu'ils constituent la principale source d'aliment des Cris. En outre, les troupeaux d'orignaux étaient à un niveau critique et leur habitat représentait un facteur limité de développement. Le projet a ainsi combiné l'expertise de la nation crie et la science, avec une participation de toutes les parties prenantes.

M. Jacqmain insiste ensuite sur l'importance de la participation de la Première nation crie de Waswanipi durant tout ce projet. Ce dernier a permis d'évaluer les préférences des habitats des orignaux, l'importance des corridors et la fidélité des sites. Une évaluation a conclu que le style de coupe en mosaïque était bien meilleur qu'un style de coupe conventionnel pour les troupeaux d'orignaux. Cette recherche a combiné le savoir traditionnel des Cris afin de proposer de meilleures stratégies de gestion des ressources forestières, ainsi que des partenariats, et de faire des recommandations au Conseil Cris-Québec sur la foresterie. En guise de conclusion, M. Jacqmain projette une courte vidéo sur le marquage et l'étude de certains troupeaux d'orignaux à Waswanipi.

Initiative stratégique autochtone du Réseau canadien de forêts modèles – Normes pour la recherche culturelle autochtone dans la planification de la gestion des forêts au Canada

Wendy Vasbinder, Programme de forêts modèles du Canada

Wendy Vasbinder présente l'étude du M. Doug Elias sur les normes pour la recherche culturelle autochtone dans la planification de la gestion des forêts au Canada, avec l'appui du Programme de forêts modèles de l'Initiative stratégique autochtone (ISA). Toutes les forêts modèles travaillent avec les peuples autochtones du fait qu'il y a des problèmes communs à régler. « C'est là qu'intervient l'initiative stratégique autochtone », dit-elle, précisant que parmi les objectifs autochtones spécifiques était inclus le leadership en matière de gestion des forêts. L'Initiative stratégique autochtone (ISA) est dirigée par un comité d'orientation.

L'Initiative stratégique autochtone de la forêt modèle canadienne a entrepris trois projets en 2003-2004, axés sur l'élaboration de bonnes et durables pratiques en matière de gestion des forêts autochtones.

En 2004-2005, cette initiative continuera de mesurer les bonnes pratiques de gestion des forêts dans le cadre de l'Étape 2 du « Projet de normes » de l'année précédente, et procédera à la planification permanente du projet.

Le « Projet de normes » cherche à savoir ce qui se passe dans la gestion des forêts et comment celle-ci évolue. Cette étude va notamment examiner l'historique de l'utilisation des terres. M. Elias en est arrivé à la conclusion que les études en question étaient tirées de la loi et des politiques sur les droits des Autochtones au Canada. Malheureusement, le fait que cela repose sur des causes judiciaires a rendu tout à fait inaccessible cette importante recherche sur les valeurs autochtones à d'autres parties qui en ont besoin, et ce, pour des raisons de confidentialité.

Certaines des meilleures pratiques de cette recherche sont des cartes, des études des récoltes, la toponymie, l'histoire orale et les études sur le savoir traditionnel. Mme Vasbinder fait remarquer qu'une grande partie de la recherche de M. Elias est tirée de la grande expérience de certains Autochtones tels que M. Terry Tobias.

Mme Vasbinder cite ensuite quelques politiques et autres règlements sur l'inclusion des valeurs autochtones dans la planification de la gestion des ressources forestières, ajoutant que même s'il est clair que des consultations sont indispensables, il n'y a pas pour autant de financement à cet effet. Il faut donc davantage de données pour savoir de quelle manière les politiques provinciales et fédérales ont des répercussions sur la gestion des forêts. Les objectifs de l'Étape 2 consistent à préparer des études de cas sur des communautés autochtones, à se pencher sur les éléments moteurs du processus, à faire la synthèse des données tirées des études de cas et à préparer une recommandation quant à la date et à la façon dont les données de la recherche sur l'utilisation des terres peuvent être utilisées dans la planification de la gestion des forêts.

Rendre viables les services de foresterie

Président : J.R. Giroux, PFPN, Comité de gestion de l'Alberta

Rendre viables les services de foresterie : Point de vue d'un conseil tribal

Jukka Heikurinen, Mamaweswen – Conseil tribal de North Shore

Il est particulièrement difficile pour les communautés autochtones d'avoir accès aux ressources forestières, selon Jukka Heikurinen, et il ne s'agit pas simplement de la coupe des arbres.

Il y a plus de 20 ans maintenant, précise-t-il, le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) supprimait son personnel chargé des ressources forestières, laissant ainsi un grand vide dans la gestion des forêts. C'est donc pour combler ce vide que vers le milieu des années 1980, le Conseil tribal de North Shore (CTNS) a été créé.

Dans les années 80 et au début des années 90, l'Entente Canada-Ontario concernant la mise en œuvre des ressources forestières a débloqué des ressources financières permettant de préparer six plans de gestion des forêts pour les chefs des Premières nations du CTNS et les parties intéressées. Quelques travaux de sylviculture ont également été exécutés.

Toutefois, plusieurs problèmes ont dû être réglés : il n'y avait pas de personnel en foresterie pour effectuer ou contrôler les coupes; aucun droit de coupe ni frais de permis n'était recueilli, et il n'y avait aucun plan pour permettre aux Premières nations de participer à l'exploitation du bois d'œuvre.

Afin de trouver une solution aux problèmes, l'Unité de foresterie du CTNS a été créée dans le cadre de l'Entente de développement du Nord de l'Ontario (EDNO) afin de permettre l'élaboration du programme de foresterie. Des spécialistes furent ainsi embauchés et l'Unité de foresterie put démarrer. De 1992 à 1996, cette unité a conçu un système pour délivrer des permis de coupe afin de contrôler l'exploitation forestière et de répondre aux critères environnementaux fixés par le MAIN. En outre, des profils d'emploi furent élaborés, après quoi la préparation du site et la plantation des arbres purent commencer.

Un logiciel SIG et du matériel pour la numérisation de tout l'équipement de foresterie des sept Premières nations furent mis en œuvre. Certains services furent ensuite sous-traités au ministère des Ressources naturelles de l'Ontario à propos de la collecte des données et de la plantation d'arbres sur les terres de la Couronne.

L'Unité de foresterie a produit son premier papier pour10 $ l'acre par année pour les composants réglementaires minimaux, la sylviculture et la gestion des forêts. Afin de procéder à la collecte des droits de coupe et aux fonctions de base, le coût serait de 4 $ l'acre par an soit 40 % du total des coûts.

Avec l'adoption en 1995 de la nouvelle Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne, le programme de l'EDNO a pris fin. Les Premières nations ont essayé de négocier des accords généraux avec le ministère des Ressources naturelles et les titulaires de permis d'aménagement forestier durable.

Rendre viables les services de foresterie

Jim Webb, Première nation crie de Little Red River, Relations internes et intergouvernementales

La Nation crie de Little Red River (NCLRR) est confrontée à un dilemme pour obtenir des tenures forestières sur des terrains de la Couronne et avoir la possession de terrains forestiers dans le cadre de revendications. L'actuelle tendance, axée sur le marché, vers la « certification » entraine des modifications au régime de gestion des forêts du Canada, et prévoit qu'au moins 20 % des terrains forestiers doivent être retournés sous une forme ou une autre aux Premières nations. En outre, la NCLRR change la relation entre la promotion et la gestion des forêts et la prestation de services environnementaux et l'obtention de tenures, et la façon dont les ressources forestières sont administrées.

Les Premières nations doivent participer au dialogue sur une approche axée sur le marché, sur les coûts/avantages des changements entraînés par le marché à la gestion des forêts, et l'émergence de « marchés de services environnementaux ». Ce dialogue devrait explorer les services forestiers à fournir, qui devraient « posséder » ces services et qui devraient payer les services qui seront vendus sur les nouveaux marchés.

Quelle signification aura la création de marchés pour les populations pauvres des pays du tiers monde? La plupart des peuples du tiers-monde sont des Autochtones, de préciser M. Webb. Au Canada, la population des réserves vit dans des conditions dignes du tiers-monde. Quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-quinze pour cent de certaines populations des Premières nations sont au chômage. Quatre-vingt-cinq pour cent des réserves d'Autochtones sont situées dans des forêts canadiennes. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des ressources du bois d'œuvre sont allouées à des entreprises non autochtones.

En 1996, la NCLRR a obtenu une tenure forestière et procède actuellement à des changements dans la façon dont les ressources forestières sont gérées. Des discussions ont actuellement lieu sur la nécessité de gérer la forêt, mais celle-ci doit être utilisée conformément à la vision que se font les Premières nations de leur relation avec toutes les autres choses. Le concept de la NCLRR doit trouver un juste équilibre entre ses besoins de développement économique et la nécessité de s'assurer que la forêt peut continuer d'appuyer la durabilité culturelle de son peuple.

Parmi les priorités de la NCLRR en ce qui a trait au changement et à l'élaboration de pratiques de foresterie, M. Webb cite la création d'emplois et la formation de personnes, la création de guides autochtones, l'examen des questions fauniques, et la signature d'ententes sur la vente de bois d'œuvre. La durabilité culturelle doit être prise en considération dans les marchés de services environnementaux comme étant un outil de promotion de la valeur du bois d'œuvre.

Selon M. Webb, les trois critères de l'élaboration d'un modèle d'empreinte écologique sont le répertoire des ressources culturelles, le répertoire de l'utilisation des ressources, et le répertoire des utilisations culturelles et économiques axées sur des activités écologiques telles que les espaces de baies sauvages et les plantes médicinales, dont les paramètres ne cessent de changer.

Le développement des affaires dans le secteur forestier

Peter Higgelke, KBM Forestry Consultants, Inc.

Peter Higgelke donne tout d'abord les grandes lignes de l'entreprise où il travaille, soit KBM Forestry Consultants, Inc., laquelle offre une vaste gamme de services – services d'experts-conseils et techniques, ventes et services, et préparation de sites et sous-traitance – pour la gestion des ressources forestières. Il ajoute que la compagnie a du personnel au Canada, en Suède et au Chili.

Les partenariats dans le domaine de la gestion de la foresterie permettent de créer davantage d'emplois tout en donnant aux propriétaires la possibilité de façonner l'équipe qu'ils désirent, de regrouper des ressources, de partager le travail juridique, et de tirer des leçons de l'expérience d'autres entreprises ayant réussi dans ce domaine. Sur le plan quelque peu négatif, il parle de la nécessité de partager le contrôle des opérations.

KBM offre également des services de préparation de sites et collabore avec les Premières nations pour partager son expérience dans le domaine des affaires, préparer celles-ci à prendre la direction des opérations, et trouver des solutions aux problèmes. KBM agit également en tant qu'intermédiaire entre les Premières nations et l'industrie forestière, permet de trouver des crédits et offre des cours de formation aux opérateurs d'équipement ainsi qu'aux superviseurs.

À la question de savoir si les entreprises en foresterie possèdent des données sur les répercussions de leurs pratiques, M. Higgelke répond que celles-ci essaient de garder intacts les arbres couverts par une clause des droits acquis, mais qu'elles n'investissent pas le temps ni l'argent nécessaire pour déterminer de quelle manière les résineux doivent être protégés de sorte que les écureuils et les animaux à fourrure puissent y trouver un habitat.

Conférencier de l'heure du midi

Bill Meades, directeur général, Centre de foresterie des Grands Lacs, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada, au nom de l'honorable R. John Efford, c.p., député, ministre des Ressources naturelles du Canada

M. Bill Meades remercie tout d'abord M. Brian Wilson de sa présentation, et ajoute qu'il se réjouit de pouvoir prendre la parole devant le Congrès au nom de l'honorable R. John Efford, ministre des Ressources naturelles du Canada. Il souligne la présence de quelques-uns des invités d'honneur, notamment le chef régional de l'Ontario, Charles Fox, et les aînés Wilson et Snow. Il remercie ensuite la Première nation de Fort William d'avoir accueilli et organisé le Congrès sur son territoire traditionnel. Il précise que ce Congrès a attiré de nombreux participants qui se passionnent pour la question de la foresterie et qui désirent faire entendre une voix plus forte des Autochtones dans la gestion des ressources forestières. « Aujourd'hui, je voudrais tout particulièrement mettre à l'honneur le partenariat entre les Premières nations, les gouvernements et l'industrie, et présenter la perspective du gouvernement sur la façon dont ce partenariat améliore le Programme forestier des Premières nations », déclare-t-il. Dans son discours du Trône, le gouvernement s'est engagé envers un nouveau partenariat avec les Autochtones. Ainsi, il a créé un comité du Cabinet chargé des affaires des Autochtones, présidé par le premier ministre. Ce dernier a également nommé un secrétaire parlementaire aux affaires autochtones qui permettra ainsi de mieux faire entendre la voix des Canadiens autochtones, comme le désire chacun et chacune.

M. Meades fait ensuite état de quelques messages clés :

- les partenariats entre les Premières nations, les gouvernements et l'industrie sont la clé du succès du Programme forestier des Premières nations;
- le Programme forestier des Premières nations dépasse dorénavant les limites locales et inclut des possibilités de partenariat dans le cadre de projets à l'échelle régionale; et

• au fur et à mesure que les Autochtones gagnent une certaine influence dans le domaine de la gestion des ressources forestières, un nouveau climat pour la foresterie autochtone voit le jour.

Les communautés autochtones peuvent exprimer leur autonomie dans le domaine de l'industrie minière, fait-il remarquer. La foresterie est un autre exemple important pour les communautés autochtones alors que plus de 80 % de celles-ci se situent dans des régions boisées ou aux alentours. Il s'agit là de la clé permettant d'offrir des possibilités de développement économique à la majorité de ces communautés. M. Meades ajoute que l'attachement aux forêts est bien plus qu'économique, du fait que les forêts sont une source traditionnelle de culture et de spiritualité, ainsi que de subsistance. Par conséquent, il est important de renforcer la capacité des Premières nations à avoir accès aux ressources forestières et à les gérer. Ressources naturelles Canada participe avec des communautés autochtones locales et régionales à la promotion de la gestion durable des forêts. Il ajoute que le programme primaire du gouvernement du Canada destiné à encourager la participation des communautés autochtones est le Programme forestier des Premières nations (PFPN).

Depuis 1996, le PFPN a offert des possibilités d'apprentissage et de mise en application des compétences dans l'industrie forestière. Ce programme a donné naissance à quelque 1 300 projets dans 375 communautés des Premières nations, un peu partout au pays. Les partenaires de ce programme, soit Affaires indiennes et du Nord Canada et Ressources naturelles Canada, ont versé 36 millions de dollars depuis 1996. Toutefois, ajoute-t-il, la véritable mesure du succès a été cette capacité à faire entrer de nouveaux partenaires, augmentant ainsi l'aide financière à 103 millions de dollars, et le nombre de projets à 165, pour 171 partenaires. Ceux-ci ne se contentent pas d'apporter des fonds, puisqu'ils siègent également à divers comités aux côtés des Premières nations.

Il fait part ensuite de certains succès du programme. En Ontario, par exemple, la Whitefeather Forest Management Corporation essaie d'obtenir la gestion des ressources forestières en partenariat avec Timberline Forest Inventory Corporation. Il cite aussi l'exemple de Kiiwetino Ma"iingan Shared Forest Stewardship, dans le cadre duquel 11 Premières nations du Manitoba travaillent, à égalité, avec Tembec Corporation, en vue du développement durable. Ce projet devrait créer plus de 300 emplois et fournir du bois pour la construction de maisons sur des territoires des Premières nations. Au bout du compte, les Premières nations seront propriétaires de ce projet. Il précise qu'en raison de récentes décisions sur des revendications territoriales et de la plus grande quantité de terres hors des réserves relevant de la gestion des communautés des Premières nations, leur influence est de plus en plus grande sur les activités liées à la foresterie.

Toutefois, fait-il remarquer, la qualité de vie n'est pas à la hauteur de cette influence. M. Meads parle de la nécessité pour les Premières nations d'acquérir les compétences nécessaires pour alléger les pressions causées par la migration urbaine, plus particulièrement dans l'Ouest. Ces développements contribueront à la stabilité économique régionale partout au Canada. Il ajoute que le PFPN évolue de façon à répondre aux besoins et opportunités changeants. Le programme est un élément des programmes des jeunes gardes forestiers du Manitoba et de l'Ontario et du Programme de partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PECA) de RHDC. Il fait remarquer que RNCan poursuit également des possibilités dans le cadre du Réseau canadien de forêts modèles. L'Initiative stratégique autochtone (ISA) de ce Réseau fait la promotion de l'inclusion des pratiques et valeurs autochtones dans la gestion et l'intendance des forêts. Il ajoute qu'il faut que tous les partenaires travaillent ensemble pour créer des possibilités économiques pour le bienfait de tous.

M. Meades est d'avis qu'il règne un nouveau climat au niveau du leadership en foresterie des Premières nations. En fait, précise-t-il, les gestionnaires des forêts reconnaissent de plus en plus les valeurs culturelles et la foresterie des Autochtones. Il fait remarquer que dans le cadre de partenariats créés par le PFPN, les Autochtones ont davantage leur mot à dire sur la façon dont leurs forêts sont gérées, ce qui signifie que la gestion des ressources forestières inclut les valeurs traditionnelles dans une plus grande proportion. « Les Canadiens autochtones seront en mesure de

partager davantage la bonne fortune de notre nation, ce qui améliorera d'autant la qualité de vie de tous les Canadiens », déclare-t-il en guise de conclusion. Il souhaite ensuite à tous les participants de vivre un excellent congrès, puis remercie les délégués de la possibilité qui lui a été donnée de prendre la parole au nom du ministre.

Séance d'information

Confederation College

Peggy Smith souhaite la bienvenue aux délégués à la séance d'information du déjeuner organisée au Confederation College.

Avant de présenter les conférenciers, Mme Smith donne quelques renseignements de base sur le Programme d'emploi des jeunes Autochtones dans le Nord, également connu sous le nom de Programme de gardes forestiers des Premières nations. Le contexte de ce programme découle de la reconnaissance de l'importance qu'il y a à contacter les jeunes des Premières nations pendant qu'ils sont encore sur les bancs des écoles secondaires, du fait qu'un grand nombre de jeunes Autochtones quittent l'école sans jamais obtenir leurs crédits en math et science. Le programme « Forest Technical » offert à ce collège est exhaustif et comporte plusieurs niveaux, permettant ainsi aux élèves d'acquérir différentes techniques ainsi qu'une gamme de compétences. Une fois le programme terminé, les élèves sont encouragés à s'inscrire au programme « Forest Development » qu'offre également ce collège. Le programme en question donne les cours de formation nécessaires pour devenir ingénieur forestier. Mme Smith insiste sur l'importance de former des Autochtones « car ce sont eux qui sont sur le terrain ». Il est aussi crucial, ajoute-t-elle, d'avoir « des personnes à la table ayant une certaine influence » qui valorisent le savoir traditionnel et l'utilisation des terres. Elle conclut en disant que les séances d'information telles que celles-ci sont nécessaires pour discuter des différents niveaux et des préoccupations suscitées par la foresterie et l'éducation, ainsi que la question de la préparation des jeunes Autochtones à des carrières dans l'industrie forestière.

Ken VanEvery, ingénieur forestier (IF), étudiant de deuxième cycle, Université Lakehead

À propos des « difficultés auxquelles sont confrontées les écoles de foresterie des universités canadiennes », Ken VanEvery explique le chemin qu'il a suivi pour devenir ingénieur forestier. Il vient de la Première des Six Nations, et après avoir échoué lors de sa première année d'études postsecondaires, il a été persuadé de s'inscrire au programme « Forest Technical » dans lequel il a excellé. M. VanEvery travaille actuellement en vue d'obtenir sa maîtrise ainsi que dans le cadre d'un projet de recherche conjointement avec le Sustainable Forest Management Network de l'Université de l'Alberta. Ce projet a pour objet d'évaluer la façon dont les études préparent les spécialistes en foresterie, les difficultés auxquelles ils seront confrontés dans leur carrière, la participation des Autochtones et la dimension sociale de la gestion durable des forêts. Ce projet évalue principalement les programmes universitaires.

Les résultats anticipés de ce programme de recherche conjoint comprennent l'évaluation des cours indispensables, et permettront par ailleurs de déterminer si l'ingénieur forestier diplômé possède des connaissances suffisantes. M. VanEvery ajoute que le rôle des communications entre les ingénieurs forestiers, les associations, les établissements d'enseignement et les groupes autochtones sera important à évaluer.

David Archibald, Confederation College

Le programme « Forestry Technical » du Confederation College dure deux années et comporte un stage d'été rémunéré de quatre mois. Le collège offre également un programme de conducteur de matériel forestier d'un an. Cette formation est cruciale, car les conducteurs de matériel forestier prennent des décisions sur place et doivent savoir ce qu'ils font. Le premier semestre est un ensemble de deux programmes, lesquels enseignent comment nommer et mesurer certaines choses dans la forêt. M. Archibald fait remarquer qu'on lui demande souvent de

trouver des étudiants autochtones ayant suivi une formation pour travailler dans le secteur forestier. Au cours des cinq prochaines années, ajoute-t-il, il y aura un très grand nombre d'ingénieurs forestiers autochtones ayant suivi une formation adéquate, qui obtiendront leur diplôme de programmes offerts au collège. Au cours des prochaines décennies, la population autochtone du Nord de l'Ontario devrait croître énormément. En guise de conclusion, il insiste sur les possibilités de croissance offertes aux jeunes qui suivent des études.

Gordon Prest, Faculty of Forestry, Université de la Colombie-Britannique

Gordon Prest aborde la question des difficultés rencontrées en Colombie-Britannique dans le domaine de l'éducation et des jeunes. Les écoles secondaires de la Colombie-Britannique constatent l'échec des communautés autochtones : la plupart des jeunes Autochtones n'obtiennent pas leur diplôme et ne peuvent donc aller au collège. Un des moyens de régler ce problème consiste à créer un nouveau camp d'été qui permettra aux jeunes des Premières nations de tenter l'aventure d'une carrière en foresterie. Ce programme acceptera 25 étudiants pendant cinq jours. Il insiste sur l'importance de parler aux jeunes Autochtones de l'école et des carrières lorsqu'ils sont jeunes. L'objectif est d'avoir 500 ingénieurs forestiers autochtones dans la province de la Colombie-Britannique d'ici l'année 2020.

À ce moment-ci, Peggy Smith demande à tous les jeunes ingénieurs forestiers autochtones dans la salle de se lever, puis elle les présente chacun à leur tour. Elle invite ensuite tous les ingénieurs forestiers non autochtones qui travaillent avec des Premières nations de se signaler afin d'être ainsi recensés.

Darcy Mitchell, Centre for Non-Timber Resources, Royal Roads University

Darcy Mitchell parle brièvement de plusieurs approches permettant de donner un enseignement du niveau de deuxième cycle universitaire à des professionnels. L'Université Royal Roads a créé le Centre of Non-Timber Resources (Centre des ressources autres que le bois d'œuvre) qui repose sur quatre piliers : entrepreneuriat, leadership, durabilité, et paix et règlement des conflits. Cette université offre un programme de trois ans menant à un certificat en ressources des produits non ligneux. Le Centre est conscient des possibilités d'augmenter la capacité des communautés. Plusieurs de ces cours et programmes sont également offerts à des communautés éloignées, permettant ainsi aux élèves de pouvoir rester dans leurs communautés pour étudier. Elle ajoute que 70 % du travail du Centre se fait avec des Premières nations et que c'est là un moment extraordinaire dans le développement des possibilités d'études.

Séance plénière du matin

Président : Brian Wilson, directeur, Division des programmes, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

John Sills, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario

John Sills commence sa présentation par expliquer que cette initiative découle de l'intérêt exprimé par plusieurs Premières nations désirant explorer la possibilité de faire de la forêt du nord une nouvelle initiative de développement économique. La forêt boréale du nord est une région située environ au nord du 51^{e} parallèle à l'ouest et du 50^{e} à l'est.

La première étape consiste à entretenir des relations avec onze Premières nations différentes, précise-t-il. L'étape suivante concerne l'élaboration d'une stratégie sur l'utilisation des terres. Si l'on veut que la foresterie devienne une activité économique dans la région, il sera nécessaire de mettre en place les règles qui conviennent pour promouvoir un développement durable ordonné. L'objectif est d'avoir recours à la planification de l'utilisation des terres communautaires pour trouver un juste équilibre entre la protection, la conservation et le nouveau développement et ainsi faire en sorte que les intérêts - qu'ils soient nouveaux ou existants - soient respectés et coexistent.

M. Sills précise ensuite qu'il a fallu entre autres s'assurer de l'intérêt et de l'engagement de partenaires potentiels des Premières nations, puis procéder à des consultations de la communauté, à la collecte et à l'analyse de données, ainsi qu'à des sondages sur le savoir traditionnel. La portée de la planification de l'utilisation des terres est importante, car les décisions qui sont prises au niveau local doivent être liées à d'autres échelons – écopaysage et province.

L'élément qui marche bien dans le cadre de ce processus, conclut-il, est le fait que les Premières nations prennent la direction des opérations en ce qui a trait à la participation des jeunes et des aînés. Dans tout le processus, les décisions ont été prises par consensus et des liens étroits en vue de partenariats ont été créés.

Alex Peters, Whitefeather Forest Management Corporation

Alex Peters commence sa présentation par préciser qu'il travaille pour les aînés de sa communauté, lesquels prennent la direction du processus connu sous le nom d' « Initiative de la forêt Whitefeather ». Whitefeather est le nom donné au projet par les aînés.

La Première nation de Pikangikum est une communauté de 2 200 personnes, dont les trois quarts ont moins de 25 ans. Cette communauté est assujettie à une convention d'entiercement avec le gouvernement fédéral, qualifiée « d'entente d'agent d'Indien ». L'école de cette communauté a été construite dans les années 1980, pour 300 élèves, mais aujourd'hui elle en compte quelque 700 dont un grand nombre étudient dans des baraquements dont les fenêtres sont bouchées pour ne pas laisser entrer le froid. Le taux de suicide chez les jeunes est tellement élevé que Pikangikum a été qualifié de « capitale nationale du suicide ». Le gouvernement a promis de brancher la communauté au réseau électrique, mais les poteaux d'électricité sont toujours couchés au sol. Les maisons de la communauté ne sont pas reliées au système d'égout ni à celui d'approvisionnement en eau.

Toutefois, l'histoire de Whitefeather a quelque chose de bon : tout simplement parce qu'il s'agit d'un grand nombre de personnes à la fois bonnes et patientes, qui travaillent ensemble pour leur communauté. Unetelle situation s'est produite parce que les aînés ont reconnu qu'il était temps de dire oui au développement économique et à l'exploitation des ressources. Les aînés dirigent le processus et partagent leur savoir de la terre, des animaux, des poissons et des oiseaux, avec des scientifiques de l'Ouest. Même les jeunes de la communauté participent à la préparation de cartes et à d'autres activités.

Andrew Chapeskie, Taiga Institute for Land, Culture and Economy

Andrew Chapeskie rappelle que Pikangikum est une Première nation d'Ojibwa de 2 000 personnes qui vivent dans une réserve dans la forêt boréale du Nord de l'Ontario. Cette population a toujours considéré qu'il fallait transmettre les trésors de la forêt et de la terre à ses enfants. À peine 50 membres de la bande vivent hors de la réserve, ajoute-t-il. Ce sont des personnes tenaces qui s'accrochent à leur langue, à leur terre et à leur culture.

Les habitants de Pikangikum considèrent leurs relations à la terre comme quelque chose qui leur a été confié, et qui les oblige donc à s'en occuper. Ils veulent aussi que leurs enfants bénéficient du renouvellement économique, c'est pourquoi ils ont décidé que la tenure forestière serait l'un des outils à utiliser.

Pour y parvenir, ils ont commencé à parler à leurs voisins, au gouvernement de l'Ontario, pour trouver des moyens de travailler ensemble. Le but est de trouver des partenariats « infaillibles ». Un de ces partenariats consiste à travailler avec un ornithologue qui tirera profit du savoir traditionnel et, à son tour, enseignera l'ornithologie aux membres de la communauté. Les aînés travaillent également à des projets de recherche avec la communauté universitaire.

La plus grande forêt intacte du monde se trouve en Amérique du Nord, et Pikangikum se situe en plein milieu, conclut-il. Les deux tiers de la masse terrestre du Canada sont occupés par des peuples qui parlent des langues autochtones, ce qui offre une opportunité commune, d'importance générale, de diriger des partenariats qui permettront une utilisation durable des terres tout en protégeant les cultures autochtones.

Les produits de la forêt non ligneux

Président : Vernon Syrette, PFPN, Comité de gestion de l'Ontario

Les produits de la forêt non ligneux dans la diversification économique des communautés

Darcy Mitchell, Royal Roads University

Darcy Mitchell commence par dire que les produits de la forêt non ligneux offrent des possibilités ainsi que des défis aux communautés des Premières nations en ce qui a trait à la gestion des ressources forestières et à la diversification économique. Les produits de la forêt non ligneux (PFNL) sont tous des espèces botaniques et mycologiques de la forêt, autres que le bois d'œuvre, le bois de pâte, le bardeau de fente ou d'autres produits du bois. Cette définition inclut généralement les services connexes tels que le tourisme et l'éducation.

La côte de la Colombie-Britannique comporte plusieurs classifications, y compris des plantes sauvages comestibles, des champignons, des légumes-feuilles des forêts, des baies, et des fournitures d'artisanat. Les plantes médicinales et les aliments fonctionnels constituent deux autres PFNL importants, tout comme l'écotourisme et l'éducation à la faune. Chacun année, les PFNL contribuent quelque 270 millions de dollars à l'économie de la Colombie-Britannique, principalement grâce aux champignons et aux légumes-feuilles. Le Service canadien des forêts a évalué que les forêts pourraient rapporter jusqu'à 1 milliard de dollars en produits non ligneux par an, particulièrement si l'on tient compte des exploitations de sirop d'érable.

Les intérêts dans les PFNL ne cessent d'augmenter, de préciser Mme Mitchell, et cela, pour les raisons suivantes :

- ils correspondent bien aux cultures des petites communautés qui dépendent des forêts;
- ils sont justifiables et durables;
- ils donnent aux petites communautés la possibilité de participer à la gestion des ressources et au développement de l'écodiversité; et
- ils sont conformes aussi bien aux applications traditionnelles qu'aux nouvelles applications commerciales.

Les produits non ligneux offrent la possibilité d'une gestion durable des écosystèmes en créant des apports continus de revenus pendant que les arbres poussent; en fournissant un revenu et de l'emploi aux travailleurs des forêts, et en permettant une stabilisation de la main-d'œuvre pour les jeunes, les femmes et les aînés qui ne sont pas souvent employés dans l'exploitation forestière. La gestion des forêts pour des PFNL divers et en bonne santé est compatible à la protection de la biodiversité, des espèces menacées et en danger, et à la valorisation du milieu par le piégeage du carbone et l'embellissement des terres.

Les produits de la forêt non ligneux constituent également une ressource précieuse pour les communautés qui essaient de faire la transition d'une base d'emploi à une autre, selon Mme Mitchell. Il est facile d'entrer dans le secteur, puisqu'il faut peu de capitaux et que les techniques à connaître sont simples.

Toutefois, il y a certains défis difficiles à relever pour les communautés en transition économique, tient-elle à préciser. Les marges de profit sont très faibles lorsque les produits sont simplement exploités et expédiés en grosses quantités. Il peut être difficile de trouver des marchés ou bien de rester en contact avec des marchés distants. En outre, le secteur est mal compris, même par ceux qui y travaillent.

La situation est encore plus compliquée par le fait que de nombreuses communautés n'envisagent la diversification que lorsqu'elles sont dans des situations désespérées, qu'elles ont peu d'énergie, d'enthousiasme, de ressources en capitaux, et une faible tolérance au risque.

Parmi les plus gros problèmes rencontrés pour élaborer des PFNL comme ressources économiques communautaires, elle cite :

- la difficulté à trouver de l'information sur les PFNL;
- le besoin d'avoir un juste équilibre entre les utilisations commerciales et non commerciales des terres; et
- l'absence de politique dans la plupart des champs de compétence, ce qui n'incite pas beaucoup à investir dans l'intendance de la ressource.

Selon Mme Mitchell, les expériences des sept dernières années sur l'île de Vancouver ont révélé la nécessité d'un investissement durable pour encourager et appuyer les industries émergentes. Il y a un véritable besoin d'une approche ciblée et bien organisée à la gestion et la planification, et il faut en outre une meilleure formation des individus et des organisations à tous les aspects de l'utilisation des PFNL et de leur gestion.

Le Centre des ressources non ligneuses a été créé pour appuyer et permettre la légitimation de l'utilisation durable des PFNL dans les régions des forêts boréales et tempérées. Les éléments à prendre principalement en considération sont l'éducation, la formation et le renforcement des capacités de la communauté; la recherche socioéconomique, écologique et politique; et le réseautage et l'élaboration de données. Un des futurs objectifs du Centre est de lier les centres régionaux de la Colombie-Britannique aux réseaux nationaux et internationaux afin de promouvoir et d'appuyer les activités touchant les produits forestiers non ligneux.

Awazibi...Un goût sucré!

Tony Quedent, Première nation de Kitigan Zibi Anishinabeg

Tony Quedent commence sa présentation par montrer aux participants le logo de la marque de sirop d'érable Awazibi, récolté et traité par la Première nation de Kitigan Zibi Anishinabeg. Ce logo cherche à montrer que le produit est un mélange de savoir traditionnel et de technologie moderne. Awazibi signifie « porter la sève d'érable ».

La Première nation de Kitigan Zibi Anishinabeg est un territoire algonquin au Québec dont les membres ont toujours été tributaires de l'exploitation forestière pour les emplois. Il y a environ dix ans, la Première nation décidait de préserver ses terres territoriales de sorte que la forêt ait la chance de se regarnir. Du fait que les érables peuvent être entaillés pendant 100 ans au maximum, il a été décidé qu'une exploitation de sirop d'érable serait l'occasion de bien équilibrer la préservation de la forêt et les possibilités de développement économique.

En 1998, les opérations d'acériculture commencèrent, et aujourd'hui elles occupent quelque 57 hectares de forêts mélangées à tendance feuillus, et compte quelque 12 000 entailles.

À l'étape de la construction, ajoute-t-il, 15 emplois ont été créés pour la préparation du site et des routes. Au cours de la saison, l'exploitation emploie quatre personnes près de 24 heures par jour, et fait usage d'un mélange de tradition et de technologie pour produire quelque 12 000 litres de sirop par an. L'établissement comprend un centre de traitement au mazout de la dernière technologie, un évaporateur et une unité d'embouteillage qui nécessitent beaucoup moins de main-d'œuvre que les techniques traditionnelles.

Au fur et à mesure qu'augmente la demande, précise M. Quedent, de nouvelles possibilités se présentent dans le marché de la vente au détail. Le sirop Awazibi est coté d'après les directives d'Agriculture Canada et vient de la seule érablière titulaire d'un permis fédéral possédant une cote AAA de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ce qui lui permet de vendre ses produits n'importe où dans le monde.

Entreprise autochtone Canada et le MAIN ont fourni 50 % des fonds de démarrage. La Première nation de Kitigan Zibi Anishinabeg a absorbé le restant des coûts, anticipant que cette entreprise serait autonome et qu'elle générerait suffisamment de revenus pour récupérer ces coûts initiaux.

À l'avenir, des produits secondaires tels que bonbons au sirop d'érable, beurre d'érable, sucre d'érable, gelée d'érable et tartinades, seront produits, et un restaurant sera construit pour servir les visiteurs qui visitent les installations.

Awazibi est un exemple de la façon dont le savoir traditionnel et la technologie moderne ont permis de créer une entreprise en pleine expansion. Elle incorpore en effet les moyens traditionnels à la bonne gestion pour créer une affaire autonome et économique à long terme.

Un participant fait ensuite observer que de récentes recherches ont fait ressortir la présence d'un véritable avantage économique dans les produits portant un logo autochtone. Les analyses de marché ont révélé que les populations des centres urbains du sud, avides de produits spécialisés, sont prêtes à payer jusqu'à 45 % de plus pour des produits qui portent une marque autochtone.

Une autre participante fait savoir que sa communauté a toujours cueilli des crosses de fougère, des champignons sauvages, du thé du Labrador et du frêne noir. Toutefois, dès qu'un produit devient viable sur le plan économique, les Autochtones sont aussitôt écartés du marché par des intérêts davantage commerciaux.

Les ressources non ligneuses au Canada ne sont pas réglementées, fait remarquer un autre observateur. Par la même occasion, les droits autochtones sont protégés en vertu de la Constitution et les deux niveaux de gouvernement et les tierces parties ont une responsabilité fiduciaire envers les peuples autochtones, leurs cultures et traditions. Le fait que cette ressource ne soit pas réglementée a des effets négatifs sur l'utilisation des médicaments et aliments traditionnels. Parallèlement, il n'est pas dans l'intérêt des Premières nations de voir les gouvernements imposer davantage de règlements sur les terres territoriales.

Les réussites du Programme forestier des Premières nations

Président : Reginald Parsons, PFPN, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

Les Services M'TIWA-KI

Art Jacko, président, les Services M'TIWA-KI

Selon Art Jacko, le Programme forestier des Premières nations a aidé les Services M'TIWA-KI à offrir des services aux gouvernements et aux Premières nations. La première chose qu'il a faite a été de créer un plan d'affaires, qu'il révise tous les deux ans. Après plusieurs années en affaires, M. Jacko se demande toujours quand le succès va enfin lui tendre les bras.

Du fait qu'elle est dans l'industrie des ressources naturelles, son entreprise doit être diversifiée. Il lui a aussi fallu faire beaucoup d'investissement dans du matériel et posséder un bon système de comptabilité. M. Jacko ajoute qu'il a travaillé avec de nombreuses Premières nations par le passé, ce qui lui a permis d'obtenir des contrats. Il prévient toutefois les propriétaires d'entreprise d'avoir des attentes réalistes et de se concentrer tout d'abord sur des petits contrats à court terme, l'avantage d'une telle approche est qu'il est possible de gérer les difficultés que l'on rencontre lors de la croissance de l'entreprise, parce que ces difficultés sont effectivement petites. « Nous avons appris à savoir ce qu'il nous fallait faire pour réussir et quels contrats non devions éviter », de préciser M. Jacko.

Il donne ensuite quelques exemples de travaux de son entreprise :

- gestion d'une entreprise d'exploitation forestière Wikwemikong;
- fourniture d'escouades de suppression d'incendie pour le Nord de l'Ontario;
- fourniture de cours d'entraînement à la lutte contre les incendies;
- coordination et gestion de projets; et
- conception du programme « Hats for Hides ».

Son entreprise a besoin de toutes sortes de matériels tels qu'équipement d'exploitation forestière, fournitures de bureau, manuels de formation, équipement de lutte contre les incendies de forêt et

machines GPS. Son entreprise achète une grande partie de son équipement en Colombie-Britannique, car il est moins cher.

Ses partenaires financiers incluent le Programme forestier des Premières nations, Entreprise autochtone Canada et Fednor. Chaque année, son entreprise réinvestit dans son capital, ce que M. Jacko qualifie de « mesure du succès ». Il y a beaucoup de liberté dans une petite entreprise, tient-il à ajouter, mais il faut aussi faire beaucoup de travail. Les propriétaires d'entreprise travaillent bien souvent sept jours par semaine.

Les Services M'TIWA-KI ont généré 176 000 $ bruts au cours de la première année, ce chiffre ayant par la suite augmenté régulièrement puisqu'aujourd'hui l'entreprise a des revenus annuels bruts de plus de 700 000 $. Il prévient toutefois qu'il est important de garder les finances en bon état. Par exemple, les salaires, les assurances et les frais de bureau doivent tous être pris en compte pour pouvoir travailler avec d'autres entreprises. Il faut également prendre en considération l'assurance-invalidité, les prestations d'accidents de travail, la formation et la certification, la réduction des coûts, le harcèlement au travail, et la santé et sécurité au travail.

M. Jacko ajoute que son entreprise a réussi à diminuer ses coûts de formation puisqu'elle donne elle-même sa propre formation. Il précise qu'il serait avantageux pour les Premières nations de se trouver des fonds ou d'échanger du travail pour la formation des employés.

Selon lui, les entreprises doivent s'adapter à l'environnement en pleine évolution en supervisant de près leur milieu de travail. Par exemple, elles doivent connaître les besoins de leurs clients, savoir qui sont leurs concurrents, connaître le coût des affaires et leur croissance potentielle. Les fonds du Programme forestier des Premières nations ont permis à son entreprise d'être davantage compétitive, d'acquérir une expertise en formation et d'obtenir d'autres contrats. Selon lui, tous ses moniteurs de formation seront des membres des Premières nations d'ici 2005.

En 1998, l'entreprise a commencé avec un travailleur à temps plein et deux saisonniers. Aujourd'hui, elle compte quatre employés à temps plein et 120 travailleurs saisonniers. En 2005, M. Jacko pense que ses effectifs vont encore croître.

Son entreprise est toutefois confrontée à certaines difficultés telles que l'augmentation de son coût de revient et les problèmes causés par le maintien des effectifs, ce à quoi il faut ajouter la concurrence causée par les escouades provinciales de lutte contre les incendies.

En guise de conclusion, M. Jacko précise que la création de sa compagnie a été ce qu'il a fait de mieux.

Vers le rétablissement de la capacité Secwepemc – Un exercice d'autodétermination

Kristy Palmantier, Bande indienne de Williams Lake

En guise de présentation, Kristy Palmantier souhaite la bienvenue aux participants dans sa « vieille » langue autochtone Shuswap. Pour justifier ses nombreuses réalisations, elle précise que les aînés qui l'ont élevée lui ont dit « reste occupée jusqu'à ta mort ». Elle a eu six enfants, qu'elle aime voir occupés. Mme Palmantier vit de l'autre côté de Calgary. « Notre territoire est l'un des plus grands territoires des Premières nations de la province », précise-t-elle, puisqu'il compte 17 Premières nations et qu'il faut 12 heures pour se déplacer de sa communauté à l'autre bout du territoire.

Vers la fin des années 90, les chefs de la communauté ont jugé bon de créer une organisation pour promouvoir la communication parmi les communautés et protéger leur territoire pour le bienfait des futures générations. Cette organisation favorise les programmes de gestion durable des forêts et travaille à la protection de l'environnement. Entre autres, elle facilite des possibilités d'emploi pour les communautés. Par exemple, l'organisation a l'une des plus grandes migrations anadromes de saumons dans le monde, ainsi qu'une énorme exploitation forestière.

Les fonds du Programme forestier des Premières nations lui ont permis de mettre sur pied diverses tribunes de discussion qui offrent ainsi des possibilités de partage du savoir, et en outre de créer un manuel

de référence à l'intention du chef, du Conseil, des gestionnaires des ressources humaines et des techniciens. Une réunion des gestionnaires des ressources humaines organisée tous les trimestres donne la possibilité aux participants de diffuser toutes sortes de renseignements et de collaborer à des projets sur les ressources naturelles. Ces personnes disposent par ailleurs d'une base de données de toutes les ressources de la communauté. Il y a aussi un coordonnateur de l'éducation pour lequel les fonds viennent du PFPN. L'organisation travaille actuellement à l'élaboration d'un site Web. Kristy Palmantier fait remarquer que l'année dernière elle a recensé trois énormes incendies de forêt, que les temps étaient alors difficiles mais que grâce à la base de données il a été possible de faire évacuer les gens. Actuellement, la communauté est confrontée à une invasion de dendroctones du pin.

Mme Palmantier conclut sa présentation en soulignant la fierté qui l'anime à la pensée d'appartenir à sa communauté, puis projette des diapositives de certaines réunions d'Autochtones de par le monde.

À propos de la situation créée par les énormes incendies de forêt l'année dernière, un participant fait remarquer que son grand chef a pris une bonne mesure lorsqu'il a contacté le ministère des Forêts dans le sud de la Colombie-Britannique pour sauvegarder le bois brûlé. Les conditions dans lesquelles les travaux se sont effectués étaient certes difficiles. Il reconnaît que même si les incendies ont été dévastateurs, ils ont représenté un avantage économique pour certaines communautés des Premières nations de la région.

Un autre participant demande à Art Jacko de lui parler de la négociation de contrats, ce à quoi il répond qu'il n'a encore rien fait dans ce domaine mais qu'il commence à faire bouger quelque peu les choses.

Nouveaux concepts en foresterie

Président : Lorne West, PFPN, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

Sustaining Nitassinan : La planification écosystémique au Labrador et la nation innue

Valerie Courtois, Nation innue

Valerie Courtois donne tout d'abord un bref aperçu de la géographie du Labrador, domicile de l'une des régions boréales les plus grandes, et encore intactes, du Canada. Cette région est celle où habite la nation innue depuis des milliers d'années. Devant la diminution des ressources forestières dans le sud et le développement des nouvelles technologies, les forêts de Nitassinan (au Labrador) attirent de plus en plus les entrepreneurs. La « Forest Process Agreement » était en vigueur de 2001 à 2003 et comportait un plan de gestion des forêts axé sur l'écosystème ainsi que des lignes directrices en matière de protection. Aujourd'hui, on parle du Interim Forest Agreement (2003–2008) qui est géré par un comité de gestion des forêts et inclut un certain nombre de représentants innus. Mme Courtois reprend une parole d'un aîné innu pour illustrer sa perspective de la planification : « Tout dépend de tout... voilà la meilleure science que l'on puisse vous enseigner ». L'approche est axée sur la gestion des mesures prises par les êtres humains, et non pas l'écosystème, et cible ce que l'on va laisser plutôt que ce que l'on va prendre.

Mme Courtois parle ensuite de la gestion écosystémique dont les objectifs sont de protéger la fonction de la forêt et d'assurer une diversité des intérêts humains et non- humains. Les trois principales valeurs sont données par ordre de priorités descendant, soit responsabilité écologique, responsabilité culturelle et responsabilité économique. Les thèmes de la planification suivent ces trois valeurs. Le paysage écologiquement fonctionnel, l'aménagement hydrographique et le peuplement forestier sont pris en compte dans le processus de planification. Le paysage culturel est inclus lui aussi dans la planification, ce qui permet d'intégrer le savoir local à tout plan de gestion des forêts. Les données ont ainsi été incluses dans le SIG pour permettre aux planificateurs d'élaborer notamment des cartes dans le processus de planification, ce qui facilite la compréhension des répercussions des diverses options de gestion des ressources forestières sur l'utilisation des terres, la faune et d'autres valeurs.

Pour l'entente forestière intérimaire, la Nation innue et la province travaillent ensemble afin de cerner les possibilités économiques durables pour les produits forestiers du Labrador. La Nation innue a notamment créé un programme de formation de gardes forestiers afin de donner aux techniciens de la communauté les connaissances nécessaires pour contrôler les activités forestières. Tous ces gardiens reçoivent leur formation des aînés et de professeurs. Ils informent la communauté des questions forestières, procèdent à des sondages pour identifier les lieux sensibles sur le plan écologique, et entretiennent des relations avec le personnel du Service forestier de Terre-Neuve et du Labrador et les exploitants forestiers. Ce programme, en plus de l'intégration du savoir traditionnel dans le processus de planification, débouche sur une véritable participation de la communauté innue à la planification de la gestion et à la protection des forêts.

L'influence émergente de la pensée tolérante sur la gestion des ressources forestières

Ed Mandamin, Iskatewizaagegan No. 39 Independent First Nation

Ed Mandamin se considère comme membre du clan Pelican. Après avoir marché dans une forêt par une belle journée, sur le « Rez » (Shoal Lake No.39), il a eu une révélation. Un esprit lui parla et lui demanda de rester dans la communauté. Les aînés lui donnèrent alors son nom indien « Leader suprême », et il fut nommé « détenteur de la vision » dans sa communauté.

En 1999, dans le cadre d'une étude sur le paysage culturel entreprise en partenariat avec l'Université du Manitoba, des données furent recueillies de diverses façons, y compris lors de l'analyse d'exemples de sols et d'entretiens avec les aînés de la communauté. Les cartes et autres pistes furent documentées, et leur inclusion dans le sentier transcanadien jusqu'à Kenora fut alors possible. Les résultats de ces études furent présentés au ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Les aînés y ont notamment participé par un « cercle de partage » durant lequel la formation a été transférée. Les aînés envisagent la création d'un établissement d'enseignement à la bande indienne no 39 de Shoal Lake qui combine le savoir occidental au savoir traditionnel.

En partenariat avec l'Université du Manitoba, la communauté participe maintenant à la gestion des ressources forestières. Lorsque cette recherche a été présentée pour la première fois au ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, celui-ci a été surpris par l'exhaustivité des données recueillies. Dans le contexte de ce travail, M. Mandamin fait remarquer qu'il a demandé que l'on appelle « professeurs » les aînés, car c'est ce qu'ils sont. Ce respect doit être exigé du ministère. L'étude a révélé que le savoir vient de la terre et non pas de l'université. « Nos écoles techniques étaient sur le terrain », conclut-il.

L'influence émergente de la pensée tolérante sur la gestion des ressources forestières

Iain Davidson-Hunt, Université du Manitoba

Iain Davidson-Hunt présente son thème à la suite de celui de M. Mandamin d'un peu plus tôt. Il précise que le travail qu'il a effectué en partenariat avec la bande indienne no 39 de Shoal Lake a fait appel à la participation d'un grand nombre de personnes depuis le milieu des années 90. Il ajoute que plusieurs sortes de savoir ont été partagées, de la chasse à l'exploitation du sirop d'érable. D'un point de vue universitaire, ce projet a été extrêmement productif.

À propose de la résilience, M. Davidson-Hunt fait remarquer que dans le cadre d'un paradigme écosystémique, la résilience fait référence à la stabilité d'un écosystème et au temps qu'il faut pour revenir à un état particulier après une perturbation. La résilience écologique sociale tient compte de l'autodétermination et de l'apprentissage adaptatif, ainsi que de la perspective selon laquelle ce qui pourrait être « une science pour l'ouest » est un « mythe pour le reste ».

En guise de conclusion, il insiste sur l'importance d'inclure les peuples dans la planification et sur celle des peuples de prendre leurs propres décisions dans leur environnement. Le simple fait de penser en terme de résilience permet d'entretenir des liens entre les peuples qui vivent sur les terres et les utilisent.

Politique et droit relatifs au carbone forestier

Stewart Elgie, Université d'Ottawa

Stewart Elgie donne un bref aperçu de la politique et de la loi sur le carbone forestier dans le contexte de l'Accord de Kyoto, dans le cadre duquel le carbone entreposé dans la forêt (dans les arbres) aura une valeur économique. M. Elgie laisse entendre que les Premières nations devraient tenir compte de cet élément dans leur planification des terres et de la forêt. La Première nation de Little Red River a d'ailleurs déjà incorporé le commerce du carbone forestier dans son plan de gestion des ressources forestières.

Afin que les industries canadiennes puissent réduire leurs émissions de 55 millions d'unités, l'échange de crédits de carbone forestier sera nécessaire. Toutefois, un certain nombre de questions ne sont toujours pas réglées, la plus pressante étant le titre au crédit du fait que les provinces, les titulaires de permis et les Premières nations ont peut-être tous des revendications légitimes. Le Canada doit également décider s'il faut compter les crédits de carbone des forêts jardinées.

L'échange de droits d'émission de carbone en tant qu'opportunité économique est toujours difficile à évaluer du fait qu'il s'agit d'un nouveau domaine de recherche. Cependant, il ne fait aucun doute que cela aura une certaine valeur vu la nécessité de réduire de telles émissions. Personne ne connaît encore les coûts ou les profits associés à un tel échange. En guise de conclusion, M. Elgie souligne la nécessité pour les Premières nations de participer au processus consistant à déterminer les règles régissant les forêts et l'échange de droits d'émission de carbone.

Le développement des affaires en foresterie

Président : Gordon Iron, PFPN, Comité de gestion de la Saskatchewan

Lenny Joe, Grizzly-Man Resource Management Ltd.

Lenny Joe, de Merritt en Colombie-Britannique, est un diplômé universitaire, un ingénieur forestier ainsi qu'un entrepreneur propriétaire de plusieurs entreprises. Il travaille de 14 à 17 heures par jour, et la première année il a économisé plus de 50 000 $ sur les 110 000 $ qu'il avait réalisés pour développer sa propre entreprise, en achetant des coupes privées, et grâce au bois qu'il a récolté il a lancé une entreprise de construction de maisons en rondins. Cette entreprise a construit sept maisons en bois rond de 3 000 pieds carrés pour une station de ski au Colorado, et des maisons de 1 400 pieds carrés au Nebraska.

En 2002, M. Joe s'est joint à la société Aboriginal Assessment Limited qui lui a demandé de chercher à obtenir un permis de vente de bois d'œuvre, après quoi il reçut une coupe de 70 000 mètres cubes. Ces deux coupes privées continuent de fournir du bois pour construire des maisons de rondins.

Selon M. Joe, un entrepreneur est une personne qui prend des risques calculés, qui travaille d'arrache-pied et qui est extrovertie. Les opportunités existent, précise-t-il, quel que soit l'endroit où l'on habite au Canada, mais il faut quelqu'un de spécial pour les examiner et les envisager. Il faut « se tourner vers l'extérieur » — aller à l'école, obtenir un diplôme et avoir une vision. Ce n'est qu'ensuite, qu'après avoir travaillé d'arrache-pied (et grâce au soutien de la famille) que cette personne pourra devenir un entrepreneur auréolé de succès.

M. Joe suggère de mettre par écrit tout ce qu'il sait des partenariats. La souplesse constitue également un élément important. Il faut frapper aux portes. Il faut suivre de près ses dépenses et avoir une idée de ce que l'on dépense chaque jour. Il insiste sur le fait que le principal objectif d'un entrepreneur est « de faire ce qu'il veut faire ».

Selon lui, il est important d'être un modèle et d'aider les autres dans sa communauté. Il insiste de nouveau sur l'importance de l'éducation et rappelle qu'avant de se lancer dans le monde des affaires, il était conscient qu'il y avait de nombreux experts à plus de deux heures de la réserve. À force de les regarder faire, il comprit qu'il pourrait lui aussi faire la même chose.

Pour conclure, M. Joe précise que d'ici cinq années, il s'attend à avoir des travailleurs clés en place, que dans dix ans, il s'attend à avoir une entreprise couronnée de succès, avec des travailleurs clés en place, et que dans 15 ans il espère prendre sa retraite.

Levi Southwind, Tupnikaning Enterprises

Levi Southwind, de la Première nation de Sagamok Anishnawbek, située sur la côte nord du Lac Huron, à une heure à l'est de Sudbury en Ontario, jouit de plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'exploitation forestière et des ventes de bois. Il a surmonté ses démons, et c'est à force de détermination et de travail qu'il est devenu entrepreneur.

En regardant de plus près le développement économique des Premières nations, M. Southwind en est arrivé à la conclusion que les communautés doivent se demander où elles en sont en tant qu'individu. En sus de leurs relations au sein même de la communauté, celles avec le monde extérieur doivent aussi être prises en compte, car elles ont une influence sur ce qui doit être fait. La culture des peuples des Premières nations est très importante pour permettre de définir le capitalisme dans la communauté. « Lorsque nous adoptons la théorie du 'riche qui s'enrichit' dans notre communauté, on a tendance à nous écarter. Nous devons surmonter cette situation », précise-t-il. L'épanouissement d'un individu et celui des familles vont de pair.

M. Southwind décrit ensuite l'expansion de sa propre entreprise et les éléments fondamentaux qui l'ont guidé. Son grand-père insistait sur l'importance d'aller à l'école et d'avoir une éducation. Très jeune, on l'a retiré de sa communauté et envoyé à Sault Ste. Marie, en Ontario, où il a terminé sa 12^{e} année avec distinction. Cela se passait vers la fin des années 60, et personne ne voulait lui donner un emploi. Durant les vacances d'été, M. Southwind a travaillé dans des fermes, ce qui lui plaisait, mais il s'aperçut que les fermiers ne savaient pas grand-chose de la gestion des affaires, aussi en profita-t-il pour suivre des cours en agriculture et se spécialiser dans les affaires.

Il est important, ajoute-t-il, que les peuples des Premières nations fassent de l'introspection. La décision de changer doit venir de l'intérieur ainsi que de la communauté. Pour s'épanouir, un individu doit savoir où il va, et personne ne doit jamais oublier ses racines.

M. Southwind ne savait absolument rien de la façon de faire marcher une débusqueuse ni d'affûter une scie, mais il apprit vite. Il peut maintenant couper et débusquer tout un camion de bois en une journée. Aujourd'hui, il est titulaire d'un petit permis de 28 mètres cubes sur cinq ans.

Pour joindre les deux bouts, M. Southwind insiste sur l'importance de préparer et de respecter un plan d'entreprise. Il faut, ajoute-t-il, savoir comment négocier les droits de coupe, aller voir Entreprise autochtone Canada pour présenter un plan et une déclaration d'intention. Toutefois, prévient-il, « le processus prend beaucoup de temps ».

Peter Jones, Entreprise autochtone Canada

Peter Jones s'est aperçu au cours des trois années et demie qui se sont écoulées depuis qu'il est entré à Entreprise autochtone Canada (EAC), que le nombre de créations d'entreprises pour des Autochtones dans le secteur forestier avait doublé. Toutefois, il souligne le fait que les médias adorent prendre connaissance d'histoires négatives et les rapporter, alors que celles qui sont positives et donc synonymes de réussites d'entreprises autochtones font rarement la une des journaux. Une étude effectuée il y a plus de trois ans révèle un taux de survie de 50 % des entreprises autochtones après cinq années, et un taux de survie de 67 % lorsque des fonds sont investis dès le début. M. Jones fait remarquer que lorsqu'une personne investit des fonds personnels dans une entreprise, il est bien plus probable qu'elle travaillera encore plus fort pour récupérer son investissement et faire un profit.

Un nombre de plus en plus grand d'Autochtones, souligne-t-il, désirent ouvrir et gérer leurs propres entreprises, mais il conseille à toute personne intéressée de préparer avant tout un bon plan d'affaire comportant une certaine souplesse.

EAC travaille avec le Conseil national de développement économique des Autochtones et de nombreux autres ministères et agences du gouvernement, et compte un large réseau de bureaux un peu partout au pays de Yellowknife à Thunder Bay, en passant par Regina et London, afin d'aider les peuples des Premières nations assujettis à un traité ainsi que les personnes ayant un patrimoine métis et inuit.

Depuis 1989, EAC a recensé quelque 8 500 clients, ce qui représente au total un investissement de plus de 1,8 milliard de dollars dans le secteur privé autochtone. Les candidats couronnés de succès, âgés de 18 à 35 ans, reçoivent de l'aide pour ouvrir, acquérir et élargir une entreprise, que ce soit dans le domaine forestier, la vente au détail ou les services techniques.

M. Jones ajoute que les individus ont droit jusqu'à concurrence de 75 000 $ pour commencer, alors que des sommes pouvant aller jusqu'à 500 000 $ peuvent être allouées à des projets communautaires.

Dans le domaine de l'innovation commerciale, EAC a aidé des entreprises à passer à un échelon supérieur, aussi conseille-t-il aux entreprises qui veulent être davantage profitables de s'intéresser à la technologie. EAC peut également les aider à trouver de nouveaux marchés pour vendre leurs produits, ou à entreprendre des campagnes de mercatique.

Les candidats n'ont qu'à se rendre au bureau de EAC de leur région pour y remplir une formule, ainsi qu'une déclaration d'intention. Le bureau les aidera alors et les orientera vers la bonne personne ou le bon ministère gouvernemental.

Bioénergie

Présidents : Tim Cant Consultant Whitehorse, Territoire du Yukon, et Dan Cresswell, PFPN, Comité de gestion du Yukon

Application de l'énergie renouvelable aux systèmes de chauffage de district

Chris Snoek, Ressources naturelles Canada

Chris Snoek commence par donner une explication sur la façon dont les systèmes énergétiques et la planification de l'énergie des communautés fonctionnent. Une centrale produit de l'eau chaude, laquelle est pompée vers différents édifices à des fins de chauffage et pour être utilisée dans les maisons. L'eau refroidie est ensuite retournée vers la centrale pour être de nouveau chauffée.

Les approches des quartiers en matière d'énergie ne sont pas nouvelles, de préciser M. Snoek. Elles datent de l'époque romaine et sont actuellement employées par de nombreux pays en Europe où les climats sont semblables pour la plupart à ceux du Canada, notamment la Finlande, le Danemark, la Suède et l'Allemagne. Dans des pays comme la Finlande et le Danemark qui n'ont pas de sources énergétiques indigènes efficaces, telles que le pétrole et le gaz naturel, la génération d'énergie de quartier leur permet de réduire leur dépendance à des approvisionnements coûteux, et parfois peu fiables, de pétrole de l'étranger.

Les systèmes d'alimentation électrique centrale traditionnels, tels que les grandes centrales thermiques, les centrales hydroélectriques ou encore les centrales nucléaires, produisent simultanément de l'énergie thermique et de l'énergie électrique ou mécanique. Toutefois, dans le cadre du processus de transmission de l'électricité aux clients éloignés, près de 75 % de l'énergie est perdue sous la forme de chaleur qui se dissipe dans les rivières, les lacs ou l'air.

Si l'on combine la chaleur et l'énergie, l'efficacité énergique est alors moindre, mais il est néanmoins possible d'utiliser l'énergie thermique, de préciser M. Snoek. Cette technique se prête bien à la génération d'énergie distribuée, laquelle est idéale pour les petites installations qui desservent une industrie ou communauté. Elle est aussi idéale pour la cogénération à d'autres fins, telles que le chauffage ou le refroidissement. En outre, les générateurs d'énergie de quartier sont petits, souples et modulaires, et peuvent être rapidement installés, leur coût de transmission ou de distribution étant négligeable du fait que l'énergie est utilisée au niveau local.

La biomasse est également un combustible idéal pour la cogénération dans les systèmes énergétiques de quartier, de préciser M. Snoek. La biomasse est une matière biologique qui peut être brûlée; elle se compose notamment de coupes de bois, d'écorce, de sciure de bois, de déchets solides municipaux propres, de gaz d'enfouissement, de déchets de coupe, de bois de construction propre, de paille, de lin, de mauvaises herbes ou encore de matières cellulosiques. La combustion de biomasse est une bonne solution de rechange là où l'électricité coûte très cher ou la biomasse disponible à moindre coût, voire gratuite.

Plutôt que de prendre ce dont nous avons besoin de la forêt et de laisser le reste, M. Snoek propose d'utiliser le reste et de s'en servir à d'autres fins, par exemple pour générer de l'énergie au niveau communautaire. Le Canada est doté d'un approvisionnement énorme en énergie renouvelable. Les systèmes énergétiques des communautés conviennent au Canada. Une bonne planification de l'énergie communautaire peut permettre d'atteindre l'efficacité énergétique, la conservation, la réduction des CO^2, de même que des avantages sur les plans économique, social et environnemental, en plus de créer de nouvelles possibilités commerciales.

Système de chauffage du district à base de biomasse

Carl Chaboyer, Première nation de Grassy Narrows

Carl Chaboyer indique que Grassy Narrows a depuis plusieurs années déjà un système de chauffage de quartier reposant sur la biomasse. Ce système comporte trois éléments, précise-t-il, soit une installation de chauffage central, un réseau de distribution et des édifices de clients. Il ajoute que les détails techniques des systèmes de chauffage de quartier sont bien en place. La centrale de Grassy Narrows chauffe de l'eau à 85 °C et la distribue par l'intermédiaire d'une série de tuyaux en plastique souterrains vers des immeubles de clients. Les tuyaux sont moins chers que les conduites en acier et sont avantageux pour les communautés éloignées du fait que les personnes au niveau local peuvent les réparer.

Les systèmes de chauffage des édifices ont tendance à utiliser soit des radiateurs ou bien des systèmes à air pulsé, ajoute-t-il. L'idéal serait que les consommateurs installent des systèmes de chauffage par rayonnement sous le plancher, lesquels ont toutefois tendance à être extrêmement chers. L'accent a plutôt été mis sur la conversion des systèmes de chauffage déjà en place.

Divers problèmes ont été rencontrés dans la mise en place du système, particulièrement au niveau de l'organisation. En effet, les personnes concernées procédaient séparément et indépendamment à la conception des systèmes de transfert de l'énergie, du réseau de distribution et des centrales thermiques sans véritables communications. Ainsi, certains éléments du concept ne pouvaient être intégrés à d'autres. En outre, on n'avait pas suffisamment tenu compte d'imprévus dans le projet, non pas simplement sur le plan financier, mais aussi sur celui des ressources humaines nécessaires pour que les choses soient convenablement mises en place dans la communauté.

Une grande partie du problème vient du fait qu'il s'agissait d'un système externe importé dans une communauté des Premières nations. Ce que nous avons maintenant, précise-t-il, est un système qui a été adapté aux besoins de la communauté et qui tient compte de son mode de travail.

Lors de la conception du système, les ingénieurs ont supposé qu'il y aurait un approvisionnement illimité de bois à faibles coûts, du fait même que la communauté est entourée de forêts. Ce ne fut toutefois pas le cas. La tendance d'un ingénieur lorsque l'approvisionnement en bois est faible pourrait être de prendre un camion de déchiquetage et de se rendre dans la forêt pour y couper des arbres. Toutefois, les aînés rappellent constamment à la communauté que chaque arbre est sacré et que nombreux sont les membres de la communauté qui préféreraient avoir froid plutôt que de couper des arbres.

Le combustible dont se sert la centrale vient de trois scieries de la région de Kenora, et est considéré comme un déchet. Du fait que la communauté est un petit client, elle est souvent écartée au profit de

clients plus importants et plus faciles, surtout lorsque les prix de l'essence augmentent et que d'autres grandes scieries se tournent vers la biomasse. On rencontre également des difficultés dans le fonctionnement d'un système énergétique de quartier durant l'été du fait que l'on n'a pas besoin de chaleur, c'est pourquoi il est important de développer d'autres utilisations.

M. Chaboyer fait remarquer, en guise de conclusion, qu'il existe des modèles à RNCan qui permettent de savoir si le chauffage par la biomasse est une option viable pour un groupe particulier. Il conseille de faire très attention afin de s'assurer, quelle que soit l'option choisie, qu'elle convienne à une communauté en particulier.

La bioéconomie, le secteur forestier et les communautés

Luc Duchesne, DynaMotive Energy Systems Corporation

Luc Duchesne fait savoir pour commencer que son travail consiste à trouver des communautés où il y a une biomasse, de la prendre, de la sécher, de la convertir en bio-huile et de la vendre afin de remplacer d'autres carburants. Les types de biomasse pouvant être convertis incluent notamment les tiges de maïs, les boues d'épuration et les sous-produits de l'agriculture et de la foresterie, lesquels sont tous des déchets de faible valeur dont l'utilisation est conforme aux approches en matière de conservation des forêts.

La bioénergie est critique pour les communautés du nord et isolées, selon M. Duchesne, tout simplement parce qu'elle permet une production d'énergie adéquate, l'autonomie économique et la durabilité sociale, tout en étant renouvelable. Toutefois, pour devenir une solution viable il lui faut être concurrentielle sur le plan des coûts avec les carburants fossiles, ce qui n'est pas le cas dans sa forme brute. Cela s'explique par sa masse et les frais de transport de la biomasse aux sites de production. Une corde de bois contient 25 gigajoules d'énergie, soit suffisamment pour conduire une voiture pendant un an. Le problème vient de la conversion de ce bois en une forme pouvant être utilisée par une automobile ou d'autres producteurs d'énergie.

La biomasse est un carburant sans CO_2, brûlant sans résidu, qui ne pollue pas et qui donne droit à des crédits dans le cadre de l'Accord de Kyoto, et qui est par ailleurs facilement transportable et stockable. Elle est faite à partir d'un processus appelé « pyrolyse rapide » qui permet de chauffer rapidement la biomasse en l'absence d'oxygène, créant ainsi un rendement de 55 % à 70 % de bio-huile et de 15 % à 25 % de charbon de bois. Le coût de l'énergie découlant de la bio-huile est de 4 $ à 4,50 $ par gigajoule, soit à peu près la moitié du coût des carburants fossiles.

La société DynaMotive qui a conçu la technologie de la bio-huile, a élaboré une usine modulaire qui peut traiter quelque dix tonnes de biomasse par jour. M. Duchesne ajoute qu'une plus grande usine d'une capacité de 100 tonnes est en voie de construction. La bio-huile ainsi produite est facilement stockée et transportée.

À l'heure actuelle, la bio-huile est utilisée comme carburant industriel pour les chaudières et autres fours, ainsi que pour les systèmes de chauffage de quartier. À l'avenir, DynaMotive espère exploiter une centrale énergétique qui produira de la bio-huile, puis la brûlera pour produire de la chaleur et de l'électricité. Les possibilités de s'en servir dans les transports sont également envisagées.

Cette technologie comporte d'énormes potentiels pour les communautés où l'énergie est difficile à importer ou coûte cher, mais où il y a une biomasse disponible, conclut-il. Elle convient idéalement aux systèmes de distribution de quartier, et répondra parfaitement aux critères économiques, sociaux et cultureles de nombreuses communautés des Premières nations. À son étape actuelle de développement, il en coûterait entre 6,5 et 9 millions de dollars pour monter une centrale pouvant convertir quelque 100 tonnes de biomasse par jour, mais la technologie et les applications progressent de jour en jour.

Des modèles d'affaires non traditionnels : Comment faire des affaires dans le cadre de la Loi sur les Indiens

Présidente : Lorraine Rekmans, Association nationale de foresterie autochtone

Chef John Beaucage, Première nation de Wasauksing

Le chef John Beaucage, premier conférencier à prendre la parole, prévient que, fort de ses expériences, la plupart des choses qu'il va dire sont négatives. En effet, il parle de la poursuite à laquelle est confrontée la Première nation de Wasauksing qui essaie de récupérer le contrôle de l'une de ses ressources. Pour toutes sortes de problèmes, il est impératif qu'un système de responsabilité soit mis en place.

Le conflit a vu le jour lorsque la Première nation voulut exploiter une partie de ses terrains de premier ordre pour y louer des chalets. Elle exploita ainsi 244 lotissements pour chalets, représentant 73 millions de dollars. La Loi sur les Indiens interdit à la Première nation de disposer directement de ses propres terres, c'est pourquoi elle créa un comité devant rendre des comptes à la communauté. La solution avancée par la Couronne consistait à constituer en société l'organisation sans but lucratif. Au cours d'une série de réunions communautaires, il fut entendu que la société en question aurait le contrôle du projet. La communauté se fit dire que cette société appartenait à tout le monde - ce que précisaient d'ailleurs les lettres patentes. Les choses se sont bien déroulées de 1971 à 1974, jusqu'à ce qu'un nouveau chef et un nouveau Conseil prennent le contrôle de la société. Aucune recette n'en découla, contrairement aux années précédentes. Toutefois, le montant des baux passa de 250 000 $ à 3 millions de dollars.

Le comité initial essaya de reprendre la responsabilité de la société par l'intermédiaire de la Cour suprême, laquelle rendit une décision défavorable à la Première nation, sur le principe que ces types de problèmes ne peuvent être réglés par une ordonnance ou un tribunal, mais plutôt dans l'arène politique. Le juge conclut que les membres de la Première nation n'étaient pas des membres de la société en question parce qu'ils n'avaient pas voté aux réunions. Contrairement à la preuve accablante, le juge de première instance décida que le peuple autochtone n'avait aucun droit traditionnel pour se constituer en société. Il ajouta qu'étant donné que la Première nation avait choisi de se constituer en société, il lui fallait accepter le cadre de réglementation de la société. La Première nation avança qu'elle avait le droit de décider de ses propres terres, mais la Cour supérieure de justice affirma qu'il n'existait pas de telles pratiques concernant les sociétés.

M. Beaucage fait alors remarquer, étant donné que les tribunaux ont décidé que les Premières nations n'avaient pas de droit inhérent à se constituer en société, qu'il leur faut faire très attention lorsqu'elles structurent la société. Elles doivent en effet s'assurer que les communautés y auront une participation totale et en seront membres. Il ne faut que 10 % des voix pour se débarrasser du conseil d'administration, pécise-t-il. Il insiste sur le fait que tous les membres de la communauté doivent être membres de la société. Il ajoute qu'il est important que les communautés autochtones qui participent à des activités économiques rendent des comptes à l'ensemble de la communauté.

Le gouvernement du Canada essaie de protéger la Loi sur les sociétés par actions du fait que les grosses sociétés sont avides de certitude. En guise de conclusion, il fait remarquer que sa Première nation s'assurera d'avoir la responsabilité totale de son nouveau projet d'énergie éolienne!

Un participant déclare qu'il a vécu une expérience semblable au sein de sa communauté, à savoir que des actions communes avaient été émises aux membres de la communauté pour une entreprise commerciale. Il dit espérer que l'ensemble de sa communauté en profite et qu'elle ne rencontre pas les mêmes problèmes. Il ajoute qu'en tant que chef de la communauté, il essaie de s'occuper d'une vaste gamme de questions. « Il est certes difficile de connaître la Loi sur les sociétés par actions, mais nous nous devons néanmoins de bien la connaître », conclut-il.

Henry Wetelainen, Association des Métis autochtones de l'Ontario

Henry Wetelainen parle du conflit qu'il vit alors qu'il est président d'une société sans but lucratif et aussi politicien local. Le gouvernement lui a fait savoir qu'il ne pouvait occuper ces deux fonctions. Il fait remarquer que le modèle des sociétés lui a toujours causé bien des difficultés, et que les Premières nations doivent faire attention et tirer des leçons de leurs erreurs. Elles ont connu une situation semblable à celle décrite un peu plus tôt par John Beaucage. Il leur a fallu deux ans et demi pour récupérer la société. Il insiste sur la nécessité de prendre le temps de comprendre la structure, et demande aux politiciens de ne pas abandonner le contrôle politique.

M. Wetelainen décrit diverses entreprises économiques et de développement auxquelles il participe. Il ajoute que même les échecs sont bons du fait qu'ils constituent des possibilités d'apprentissage. Il parle ensuite de la structure du terrain boisé de sa famille et du camp de tourisme qui se trouve sur le même lac. Il voulait le partager avec sa famille, c'est pourquoi il l'a vendu à son père qui est un Indien de plein droit, afin de le protéger des impôts. En tant que Métis, il est convaincu que l'exonération d'impôt est un droit.

M. Wetelainen parle ensuite de la façon dont il a surmonté certaines des difficultés qu'il a rencontrées lorsqu'il a voulu entreprendre une opération d'exploitation forestière avec Bowater. Il conseille aux participants d'utiliser tout ce qu'ils ont comme moyen de négociation et insiste sur l'importance de bien former la main-d'œuvre. Il parle ensuite de la façon dont son entreprise conserve les bons ouvriers. Pour conclure, il ajoute « Il ne faut jamais relâcher ses efforts ».

Une aspirante au doctorat, parmi les participants, déclare être impressionnée par ce qu'elle a entendu durant des présentations, et fait remarquer que les Premières nations devront peut-être changer leur point de vue selon lequel la constitution en société est le moyen de faire des affaires. John Beaucage accueille avec plaisir ses observations et ajoute qu'elle a raison. Il fait remarquer que les Premières nations n'ont obtenu le droit de vote qu'au début des années 1960. « Nous étions considérés comme moins que rien, par conséquent Entreprise Canada n'a pas évolué pour s'occuper de la façon dont nous faisons les choses », déclare-t-il. Les Premières nations font beaucoup d'affaires dans le cadre de consensus et acceptent de recevoir des conseils de leurs aînés. Il conclut en disant que les Premières nations devront adapter la société pour répondre à leurs besoins dans le milieu des affaires.

Un aîné parle ensuite de ses expériences en tant qu'Autochtone et des parallèles qu'il peut tracer entre son peuple et des animaux entassés dans un zoo. Tant que les peuples des Premières nations dépendront du bien-être social, ils ne seront rien d'autres qu'une marchandise pour le gouvernement, car il y aura ainsi plus d'emplois pour d'autres personnes. Il aborde ensuite le grand écart entre la philosophie des entreprises et celle des Premières nations.

Un autre participant parle des luttes qu'il constate dans de nombreuses communautés, de son poste de président de plusieurs entités commerciales. Selon lui, précise-t-il, « Nos peuples ont été forcés de se constituer en société pour être reconnus ». Il cherche des moyens de permettre aux peuples des Premières nations d'être capables de faire des affaires sans pour autant se constituer en société. Il parle ensuite de son obligation d'enregistrer son entreprise à propriétaire unique tout simplement parce que le ministère de Ressources naturelles voulait l'enregistrer en tant qu'entité juridique. « Nous devons examiner nos principes et valeurs, et penser de façon différente si nous voulons répondre à nos besoins », précise-t-il. « Il nous faut construire notre propre maison plutôt que d'essayer de nous adapter à celle d'autres personnes ».

Une autre personne cherche à savoir si le modèle de société coopérative gagne de l'intérêt dans le monde des affaires, ce à quoi le président de la séance lui répond qu'actuellement il n'y a aucun changement pour tenir compte de cet intérêt. Par conséquent, les étudiants en commerce ne connaîtraient pas les solutions de rechange, cette situation s'avérant plutôt négative pour les communautés des Premières nations.

L'utilisation des nouvelles technologies dans la planification de l'aménagement forestier

Président : Timothy Cant, consultant, Whitehorse (Territoire du Yukon)

Retirer le SET de la carte : Application des nouvelles technologies pour préserver et promouvoir le savoir écologique traditionnel

David Mackett, Lake Superior First Nations Development Trust

David Mackett travaille actuellement avec cinq Nations de l'Ontario, et ensemble ils collaborent avec les aînés de la communauté pour préserver la forêt en recueillant et protégeant le savoir écologique traditionnel (SET). À partir de la technologie du SIG, il est possible de regrouper ces données et de créer des cartes qui représentent des couches exhaustives d'information sur la communauté et le territoire. Les équipes du projet (ainés, M. Mackett et les membres de la communauté) déterminent les diverses valeurs de la communauté, puis avec les données complémentaires fournies par le SIG, ils sont en mesure de savoir ce qui sous-tend ces valeurs, permettant ainsi de mieux comprendre la terre et les personnes qui y vivent. Avant de venir au congrès, il avait demandé la permission à l'ensemble des Premières nations avec lesquelles il travaille de discuter d'une partie de ce processus avec les délégués.

« Le SET fait bon ménage avec la TECH » : c'est ainsi que M. Mackett décrit les projets se servant du SIG. Cette façon de recueillir des données « ne concerne pas simplement la géographie et la science », mais elle rend possible d'inclure les valeurs traditionnelles, dans les applications d'hier et d'aujourd'hui. L'étape la plus importante consiste à obtenir la confiance et le respect, et à mettre en place une méthode de collecte de données souple pour recueillir le SET auprès de diverses Premières nations. La connaissance de la terre, de l'eau, des forêts et de toutes les créatures qui vivent dans ces environnements a été transmise d'une génération à une autre par l'enseignement oral, la spiritualité et la cérémonie. Ces projets mettent l'accent sur un mélange de SIG, de cartographie, de méthodes de collecte de données et de logiciels de cartographie sur Internet pour élaborer un guide. Les communautés préparent les questions et créent un barème de valeurs qui affecte différents codes à différentes catégories. Par le passé, c'était le ministère des Ressources naturelles qui disait aux communautés des Premières nations quelles valeurs recueillir.

Toutes les données ainsi recueillies créent des niveaux différents pour les cartes préparées à partir du SIG. Il est dorénavant possible d'explorer de nombreux et différents niveaux d'information dans ces cartes. Par exemple, elles peuvent être interactives avec des extraits audio et vidéo pour expliquer les noms originaux, présenter les aînés, et promouvoir certains aspects de la communauté. Toutes les décisions sur ce qu'il faut recueillir et inclure sont prises par la communauté.

Le recours au SET et à la technologie, ensemble, facilite le renforcement des capacités, du fait que le chef et le Conseil nomment le travailleur communautaire qui recueille les données, et que cette personne reçoit ensuite une formation sur le SIG. M. Mackett souligne qu'il existe des possibilités relativement à la mise en place d'une infrastructure et que l'on peut obtenir de l'aide relativement à différentes méthodes de gestion à partir de l'information ainsi recueillie.

Les projets « Development Trust » peuvent démontrer, grâce à la collecte du SET, l'application des valeurs sur une carte. Certaines de ces cartes indiquent que les sentiers de trappeurs et les voies de canot qu'empruntaient les Premières nations se chevauchaient avant la signature de traités et la création de routes et de frontières. La cartographie n'est que l'une des phases du processus de collecte : l'utilisation des technologies Internet ainsi que du SIG et de certaines données est explorée pour promouvoir le tourisme dans certaines communautés. Le SIG a permis à des communautés de sauvegarder des secteurs de la coupe d'arbres, et à une communauté en particulier de construire un pavillon de ressourcement en traçant la cartographie d'une route.

Un des éléments clés de la collecte des données est de rester adaptable aux besoins de la communauté. L'information ainsi recueillie peut faciliter les revendications territoriales, préserver les sentiers de trappage et créer une base de données des valeurs sensibles sur le plan culturel pour la communauté.

Les Premières nations ont de nombreuses possibilités de se servir du SIG pour tracer les cartes de leurs territoires de façon très détaillée sur les plans géographique et culturel, selon l'information recueille par la communauté.

Utilisation de la géomatique visuelle dans la gestion des ressources forestières

Tomislav Sapic, Université de Lakehead, Thunder Bay (Ontario)

Tomislav Sapic, de l'Université de Lakehead, commence par donner un aperçu d'ensemble de la géomatique, qu'il décrit comme un système informatique permettant de stocker, de manipuler et de diffuser de l'information géographique. La géomatique visuelle, dans son état actuel, est une maquette de présentation informatique tridimensionnelle pouvant utiliser de véritables images pour montrer des régions géographiques. Ce système se sert de données pour rendre des maquettes et des cartes à partir de véritables images, lesquelles cartes peuvent être modifiées avec de nouvelles données entrées dans un SIG puis visualisées par la géomatique.

Les peuples autochtones ont toujours vécu de la terre et eu un savoir intime et détaillé de ses caractéristiques. Des cartes ont été stockées dans la mémoire des utilisateurs des terres, et l'information sur la terre a été transmise entre les peuples et générations par la voie orale. Puisque les peuples autochtones ont toujours compté sur la terre pour leur subsistance ainsi que pour leur vie spirituelle et culturelle, l'information doit contenir toutes les données spatiales pertinentes, les formes des paysages, la présence et les types de végétation, la présence des animaux, et les lieux d'importance culturelle et spirituelle.

Les applications cartographiques principales sont les études de l'utilisation et de l'occupation traditionnelles des terres (EUOTT) et la représentation cartographique des valeurs autochtones. Les capacités de la géomatique au sein des communautés autochtones ont été élaborées en raison des nouveaux progrès technologiques en cartographie, et aussi afin d'appuyer les EUOTT pour des projets sur les valeurs autochtones. Le SIG peut avoir plusieurs fins dans ce contexte, du fait que les données peuvent servir à appuyer des revendications territoriales; à gérer, planifier et développer des terres; et à concevoir et mettre à jour un registre spatial de la communauté. Les données peuvent aussi servir à identifier les violations par l'industrie dans le domaine du développement des ressources, des droits et titres autochtones et ce, de façon efficace et opportune.

M. Sapic montre ensuite aux délégués des exemples d'utilisation de véritables images par la géomatique pour faire des « visualisations cartographiques », ce qui permet de créer une visualisation détaillée du paysage, de simuler les futures conditions des coupes, de la reforestation et de l'exploitation forestière, et de les rendre davantage « réelles ». Il prévient toutefois que les images réelles peuvent parfois sembler « hyper réelles » et qu'il est donc important de ne pas perdre de vue que la nature ne peut en aucun cas être reproduite par ordinateur. La géomatique visuelle « peut rendre plus facile à comprendre les plans de foresterie », ajoute-t-il. On s'en sert actuellement en Colombie-Britannique pour la gestion de la foresterie dans le cadre du processus d'évaluation de cartes visuelles des zones sensibles de la forêt.

La géomatique visuelle découle d'un répertoire des forêts et de séries de données topographiques qui ne saisissent pas les nombreux éléments paysagers qui font partie de la perception autochtone de la terre. Toutefois, la géomatique visuelle offre de grandes possibilités aux Autochtones d'exprimer leurs visions et points de vue d'une façon pertinente sur le plan culturel. La géomatique ne nécessite pas de logiciel ni de matériel coûteux, ni même de cours de formation, ce qu'une communauté à elle seule ne pourrait se permettre.

En guise de conclusion, M. Sapic insiste sur l'importance d'utiliser les noms de lieux autochtones dans la géomatique lorsque la technologie sera prête pour l'étiquetage.

Partenariats autochtones – L'industrie forestière

Présidente : Sandra Cardinal, PFPN, Comité de gestion de l'Alberta

Fixer les objectifs, travailler ensemble et atteindre des résultats : La vision de Tembec

Norm Young, Tembec Inc.

Le partenariat conclu entre Tembec Inc. et les Premières nations a rencontré un grand nombre d'obstacles lors de ses premières étapes. Devant la rapide expansion de Tembec Inc., Frank Dottori, président-directeur général de cette entreprise, pensait que de laisser les Premières nations « en dehors » allait mener tout droit au désastre. Toutefois, il fut difficile de faire en sorte que toutes les divisions de Tembec incluent les Premières nations. Cela n'avait jamais été fait par le passé, aussi n'y avait-il pas de méthode bien définie à suivre.

Dans le cadre de ses fonctions chez Tembec, Norm Young, Affaires autochtones, Temiskaming (Québec), a trouvé que l'entreprise avait bien peu de communications avec les peuples autochtones. La situation a toutefois changé au cours des années alors que l'entreprise s'est penchée sur les questions en suspens.

Le partenariat entre Tembec et les Premières nations est quelque peu complexe, de dire ensuite M. Young. Aucune des deux parties ne peut tirer avantage de l'autre – elles doivent toutes les deux être sur un pied d'égalité. Respect, ouverture d'esprit, confiance et compréhension, voilà les facteurs à prendre en compte, ajoute-t-il. En unissant nos forces, rien ne pourra nous résister.

Afin d'entretenir une relation de travail avec les Premières nations, la société Tembec a élaboré une politique en vue de leur participation et examiné le rôle des peuples autochtones pour en faire des parties prenantes. Le rôle de Tembec consistait à ouvrir la porte aux Premières nations, à leur donner des conseils et à avoir une grande visibilité au sein des communautés autochtones. Décidée à faire confiance à la main-d'œuvre autochtone, la société Tembec s'est tournée vers les jeunes. Elle a ainsi offert des possibilités d'emploi à des étudiants, versé des bourses et commandité des salons de l'emploi. Soixante pour cent des Autochtones sont âgés de 25 ans, précise-t-il, et il évalue que d'ici dix ans, un tiers de la masse terrestre du Canada sera sous le contrôle des peuples autochtones.

Selon M. Young, il est important de faire participer les Premières nations en amont, et non en aval, pour que la collaboration soit couronnée de succès.

Projet de services de mises en copeaux

Francis Seamont, Tembec Inc.

Il y a deux ans, précise-t-il, l'idée d'un projet de services de déchiquetage a vu le jour, et Tembec et le gouvernement de Listuguj Mi'gmaq (GLM) signèrent une entente dans le cadre de laquelle un des deux partenaires avait quelque chose à offrir et l'autre avait besoin que quelque chose soit fait.

C'est ainsi qu'une entreprise de détail entre les deux fut mise sur pied et qu'une vieille déchiqueteuse put être obtenue et mise en service. Nombreux furent ceux qui, alors, pensaient qu'il s'agissait d'une autre recette pour un échec cuisant des Premières nations, car elles n'avaient ni expérience ni connaissance des affaires. Toutefois, avant que le partenariat puisse se développer, une étude de faisabilité et un plan d'affaires furent prépares. Par ailleurs, le groupe s'arrangea pour obtenir les fonds nécessaires sans aucune aide gouvernementale.

Une fois prise la décision relative à l'équipement nécessaire, le projet put alors être lancé en novembre 2003. Dans le cadre de celui-ci, huit employés furent embauchés pour la phase de départ, et en peu de temps le projet non seulement atteignit tous ses objectifs, mais les dépassa. On s'aperçut rapidement qu'il était alors autonome et profitable. Le GLM put alors imposer un droit de transfert du bois en copeaux.

Aujourd'hui, grâce à un équipement flambant neuf, il s'agit « d'un investissement en or », de préciser Francis Seamont. Sur un ton quelque peu humoristique, il insiste sur le fait que le GLM est un exemple parfait de ce qui a été réalisé avec « l'ingéniosité du peuple Mi'gmaq ». La société a été conçue, construite, montée et gérée avec la toute dernière technologie disponible aux Nations Algonquin et Mi'gmaq.

Conférencier de l'heure du midi

Mise en application de la Stratégie nationale sur les forêts

Jean Cinq-Mars, président, Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts

Jean Cinq-Mars commence par donner un aperçu de la Stratégie nationale sur les forêts, faisant notamment remarquer qu'elle concerne tous les participants au congrès, dont un grand nombre ont pris part à son élaboration.

Les forêts nationales du Canada constituent un trésor national et international, précise-t-il, ce trésor devant être conservé et protégé. Le Canada, qui possède 10 % des forêts du monde, doit s'engager à respecter l'Action 21 pour la gestion des forêts.

Les forêts canadiennes couvrent 45 % de la masse terrestre du pays, soit au total 417 millions d'hectares. La forêt a toujours été utilisée pour le bois, les pâtes et papier, de préciser M. Cinq-Mars, en plus d'être une source d'animaux sauvages. De plus en plus, les gens se rendent compte que la forêt fournit toutes sortes de services et de biens, y compris du carbone. Ainsi, on s'aperçoit que la conservation et la gestion des ressources forestières constituent une partie indispensable de la protection de nos communautés et de la qualité de leur vie.

Toutefois, la situation pose plusieurs défis. En effet, si la forêt est répartie à travers le Canada, sa gestion et les politiques y afférentes sont décentralisées. Bien qu'il n'y ait qu'une seule forêt boréale, plusieurs provinces l'administrent. La Stratégie nationale sur les forêts offrira une combinaison de perspectives et de contributions qui permettront d'arrêter une démarche cohérence à la conservation de ce grand trésor que possède le Canada.

La première stratégie sur les forêts, élaborée en 1981, se concentrait sur l'accès à la fibre du bois. Au fil des ans, cette stratégie a évolué de diverses façons, la toute dernière ayant été adoptée en 2003, après de vastes consultations et plusieurs réunions un peu partout au pays. Il s'agit d'une stratégie de développement durable très vaste qui s'applique à l'ensemble du secteur forestier. La vision de la stratégie actuelle a été élaborée en 1998 :

> *La santé à long terme de la forêt canadienne sera conservée et améliorée au bénéfice de tous les êtres vivants, tout en assurant un bien-être social, culturel, environnemental et économique à la population canadienne actuelle et future.*

La Stratégie nationale sur les forêts, selon M. Cinq-Mars, est axée sur les grands thèmes suivants :

- Gestion écosystémique;
- Collectivités forestières durables;
- Droits et participation des peuples autochtones;
- Avantages des produits forestiers;
- Savoir et innovation au service de la compétitivité et de la durabilité;
- Forêts urbaines et mobilisation du public vers la durabilité;
- Participation des boisés privés à la durabilité; et
- Reddition de comptes.

La Coalition pour la stratégie nationale sur la forêt inclut presque toutes les associations forestières, les facultés d'éducation, ainsi que RNCan, des ONG, des groupes autochtones et des particuliers

concernés. Elle compte actuellement 55 membres, et fait participer de plus en plus des gens de toutes les régions du pays afin de représenter les aspirations de l'ensemble des Canadiens.

M. Cinq-Mars ajoute que le troisième objectif de la Stratégie se concentre sur les peuples autochtones, et exige que l'on tienne « compte des droits des Autochtones et des droits issus des traités dans l'utilisation durable de la forêt en reconnaissant la situation historique et juridique des peuples autochtones et le lien fondamental qui les unit aux écosystèmes ».

Cet objectif comprend les sept mesures spécifiques suivantes :

3.1 Lancer des processus avec les peuples autochtones et les ordres de gouvernement pertinents afin d'établir :

- une interprétation commune et fondée des droits des Autochtones, des titres autochtones et des droits issus des traités;
- les rôles et les responsabilités des peuples autochtones, des gouvernements et des groupes qui s'intéressent à la forêt; et
- les mesures à prendre en vue de s'acquitter des responsabilités fiduciaires du gouvernement et de l'obligation juridique de consulter.

3.2 Mettre en application des accords institutionnels qui seront conclus par les peuples autochtones et les gouvernements en matière de gestion, de conservation, et l'exploitation durable des terres et des ressources forestières, qui dénotent un esprit de partage des responsabilités et des avantages, et qui donnent suite aux revendications territoriales, traités et ententes officielles relatives à l'utilisation et à la gestion des ressources forestières.

3.3 Intégrer le savoir traditionnel collectif à la gestion des terres et des ressources forestières conformément à la Convention des Nations Unies sur la biodiversité.

3.4 Affecter le financement fédéral et autres fonds disponibles au soutien du renforcement des capacités des Autochtones et de leur participation à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la forêt, grâce à des mesures comme la reconduite et l'élargissement du Programme forestier des Premières nations, l'élaboration d'un programme forestier parallèle destiné aux Métis et, un soutien de la participation des Autochtones à des réunions locales, régionales et internationales afférentes.

3.5 Permettre l'accès à une juste part des avantages découlant de l'exploitation des terres et des ressources forestières.

3.6 Veiller aux intérêts des Autochtones dans le contexte de l'élaboration d'ententes commerciales internationales.

3.7 Passer en revue et mettre à jour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement de la forêt faisant partie de réserves indiennes et cerner les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces plans.

M. Cinq-Mars invite les participants à se rendre sur le site Web de la Coalition à http://nfsc.forest.ca/index_f.htm pour y lire l'ensemble de la stratégie, de même que ses objectifs détaillés.

Il fait remarquer que l'ancienne stratégie n'avait pas été très « pratique », c'est pourquoi la nouvelle comporte des indicateurs pour les quatre grands objectifs et chacune des mesures. Afin d'en arriver à une coalition active, à laquelle toutes les parties concernées pourront participer, la coalition compte un petit secrétariat de RNCan et un comité directeur composé de trois représentants du gouvernement et de trois autres de l'extérieur du gouvernement, de même qu'un comité de l'évaluation et des communications.

Cet exercice n'est pas simple, de conclure M. Cinq-Mars. Jusqu'à présent, nous sommes parvenus à préparer une stratégie, à former une coalition et à constituer une équipe prête à la mettre en application puis à l'évaluer. Toutefois, nous avons encore besoin d'aide, particulièrement de la part des personnes qui sont prêtes à s'engager auprès des équipes thématiques qui se penchent sur la gestion de l'écosystème, sur l'impact sur les communautés et sur d'autres questions bien précises. Il invite les participants à prendre part au contrôle et à la mise en application de la stratégie en contactant le secrétariat à Ottawa.

Séance plénière de l'après-midi

Président : Harry Bombay, Association nationale de foresterie autochtone (ANFA)

Une perspective de la Nation Nishnawbe Aski

Grand chef Stan Beardy, Nation Nishnawbe aski

Le territoire Nishnawbe aski regroupe 49 Premières nations et inclut 50 communautés. La plupart sont accessibles uniquement par avion, précise-t-il, et la masse terrestre du territoire couvre les deux tiers de l'Ontario. On y compte trois groupes linguistiques : ojibwa, oji-cri, et cri.

Le seul lien officiel avec le Canada – le seul document signé par la Nation Nishnawbe aski – est le Traité no 9, conclu en 1905, avec des ajouts en 1929-1930. Ce traité porte sur trois éléments : coexistence pacifique avec les colons, partage des ressources naturelles, et part des profits de la création de richesse. « Tel est notre problème aujourd'hui. Aucun de ces profits n'est versé à nos communautés », précise-t-il. Par le passé, la Nation Nishnawbe aski vivait hors des terres, sur les terres, avec les animaux, les oiseaux et les poissons. Aujourd'hui encore, nombre de personnes exploitent les ressources naturelles et celles de la terre, et suivent toujours un style de vie traditionnelle. Tout récemment, des opérations d'exploitation forestière ont été entreprises sur le territoire traditionnel.

Les activités de foresterie ont empiété sur les droits des Autochtones issus de traités, ce qui a entraîné la perte du style de vie traditionnel en retour d'une faible compensation, voire aucune. Il n'y a eu aucun partage, ou alors minime, des ressources du bois, malgré les dispositions du traité. « Notre peuple n'a accès qu'à quelques emplois au salaire minimum, à certains contrats de coupe d'arbres et de transport vers les scieries. À l'heure actuelle, le leadership doit toujours se battre pour protéger nos droits issus de traités, et constamment les défendre, en plus de saisir toutes les possibilités d'obtenir ce qui nous a été promis », ajoute le grand chef. Il précise que son leadership cherche à obtenir une compensation pour la perte du style de vie traditionnelle telle que le piégeage, la pêche et les possibilités de tourisme. On demande par ailleurs que de véritables consultations aient lieu avec les communautés. Les chefs ont adopté un manuel de consultation qui a été élaboré de façon à tenir compte de la jurisprudence au Canada en ce qui a trait aux intérêts de tierces parties. Le gouvernement de l'Ontario l'a rejeté, mais la communauté n'en continue pas moins d'essayer de recueillir des données en vue de tracer des cartes sur l'utilisation des terres et les cultures traditionnelles.

La Nation Nishnawbe aski aimerait que dans le domaine de la foresterie l'accent soit mis sur trois grands secteurs : retombées économiques, partage des revenus/redevances des quelque 15 milliards de dollars que reçoit l'industrie de la foresterie dans le territoire, et emplois intéressants pour les communautés.

Pour que l'avenir soit prospère pour les peuples de la Nation Nishnawbe aski (et plus particulièrement pour les jeunes), il faut que les ressources soient exploitées de façon durable, à savoir qu'il faut aller au-delà de l'exploitation du bois d'œuvre et du halage qui ne créeront jamais une base écosystémique durable. Il faut que la communauté se lance dans la production des produits finaux et participe à l'élaboration de nouveaux produits à valeur ajoutée. La Nation Nishnawbe aski occupe son territoire depuis des milliers d'années, aussi faut-il que son savoir traditionnel soit respecté. Il conclut en disant que « Si nous devenons des partenaires efficaces, nous en serons tous gagnants ».

Mots de conclusion

M. Bombay invite M. Gordon Prest à appeler les témoins choisis la première journée du congrès à venir prendre part à la cérémonie de témoignages. M. Prest informe les délégués que cette cérémonie est une pratique traditionnelle de la Première nation de Sto:lo sur la côte Ouest. Les témoins sont désignés pour surveiller ce qui est dit, entendu et vu – ce sont eux les témoins de ce qui se passe. Il nomme les témoins ainsi désignés et demande au premier d'entre eux de faire ses observations.

La première personne se présente et déclare qu'elle est honorée d'avoir été choisie. Elle ajoute que c'est la première fois qu'elle assiste à une conférence sur la foresterie et qu'elle a vu de nombreuses possibilités d'emploi pour les peuples des Premières nations. « Il y a une grande diversité au niveau de l'âge, des régions et de la pensée », précise-t-elle. « Les peuples sont venus ici pour trouver des partenariats ». La patience et l'honnêteté, au-delà des différences géographiques, rendent possible à quiconque d'apprendre quelque chose de quelqu'un. Elle fait savoir aux délégués qu'elle a constaté de nombreuses opportunités de développement des ressources humaines, surtout lorsqu'on s'intéresse aux perspectives de l'industrie de la foresterie. Les Premières nations doivent suivre des cours de formation en affaires pour tirer profit de ces possibilités. Elle conclut en remerciant toutes les personnes présentes de l'avoir mis à l'aise et de l'avoir chaleureusement accueillie.

Le deuxième témoin remercie les délégués et ajoute qu'il a lui aussi été fort honoré d'avoir été choisi comme témoin. Il indique être un ingénieur forestier depuis plus de 30 ans maintenant et avoir passé la plupart de ce temps dans le Nord de l'Ontario. Au cours du congrès, il a entendu plusieurs fois des références aux « multinationales ». En tant qu'employé d'une multinationale cotée en bourse, il peut témoigner du fait que ces entreprises créent de bons emplois et offrent de bonnes possibilités dans le Nord-Ouest et dans la région boréale du Canada. Il insiste sur le fait que l'entreprise qui l'emploie, au même titre que la plupart des multinationales, est un « bon citoyen corporatif », et que toutes ces sociétés sont obligées de respecter les lois.

Sa première observation porte sur la similitude entre les personnes qui assistent au congrès. Il remarque que des personnes se sont identifiées comme membres d'un clan et que les valeurs du clan et de la famille sont très importantes pour tout le monde. Il ajoute que lui aussi fait partie d'un système de clan du fait de son héritage écossais. Il réitère qu'il a trouvé de nombreuses similitudes entre les personnes. Il a été le témoin de la même vision que celle de tous les participants à propos de « nos forêts » et de la nécessité de les protéger pour des raisons traditionnelles, spirituelles, économiques et sociales. Il y a certes des obstacles, précise-t-il, au renforcement de la capacité des Premières nations et à l'accès aux possibilités. Il a entendu parler des progrès qui ont été réalisés, mais ceux-ci ont été lents. De nombreuses et nouvelles possibilités s'offrent aujourd'hui aux peuples autochtones, particulièrement en ce qui a trait aux nouvelles scieries, de sorte que ces possibilités ne seront peut-être pas dans la forêt elle-même, mais que nombre d'entre elles y seront liées de près.

Il ajoute qu'il a entendu parler du potentiel qu'offrent les ressources de produits non ligneux, et que cela ne devrait pas pour autant se faire au détriment des emplois dans la forêt traditionnelle. Il ajoute que de donner quelque chose à la forêt pour avoir le droit d'exploiter les arbres est ce qu'il convient de faire, et que les sociétés font des dons à la forêt par l'intermédiaire de la planification forestière et de la reforestation. Il a entendu dire qu'il était difficile d'entrer dans les affaires, et que la création de partenariats est peut-être un moyen de surmonter cette difficulté. Pour terminer, il ajoute qu' « il nous faut apprendre à rire ensemble. Nous devons tous repartir d'ici un peu plus sage ». Il remercie ensuite toutes les personnes présentes de l'avoir honoré en lui permettant d'être un témoin.

Le troisième témoin prend ensuite la parole et commence par remercier les personnes qui l'ont choisi, et ajoute qu'elle a été le témoin de nombreuses personnes qui ont parlé du plus profond de leur cœur, et avec intégrité. Elle va essayer de suivre leurs traces et de parler elle aussi du fond de son cœur. Elle délimite ensuite trois grands thèmes, le premier étant l'accent à mettre sur l'interdépendance de toutes les choses. Les aînés et les autres participants ont rappelé aux délégués l'importance des familles d'aujourd'hui et de

celles à venir. Le deuxième thème est celui de la difficulté. Elle parle ensuite des problèmes auxquels sont confrontées les Premières nations et de l'importance de tenir compte du fait que des concepts comme la certification doivent être évalués dans le contexte de ces difficultés. Le troisième concept est celui de la fierté. Elle fait allusion à l'un des participants au congrès qui a déclaré « Le chemin que doivent parcourir les Premières nations pour retrouver leur fierté est long ». On semble en prendre conscience, mais il est important de ne pas écarter du revers de la main la frustration que l'on ressent lorsque certaines personnes parlent plus qu'elles n'agissent au nom des Premières nations. Il a aussi été question, ajoute-t-elle, d'innovation en ce qui a trait aux logements, aux emplois et à l'écosystème. Elle ajoute que tout le monde a été encouragé à regarder de plus près et à valoriser le savoir écologique traditionnel afin de développer une nouvelle économie axée sur la conservation.

Le quatrième témoin remercie les aînés et le peuple de Fort William d'avoir permis au congrès de se tenir sur son territoire. À propos d'un mot qu'il cherche pour décrire du mieux possible le congrès, il précise qu'après avoir participé à la foresterie des Premières nations et assisté à d'autres congrès de ce genre, il en arrive à la conclusion que ce mot serait « encourageant ». Les Premières nations arrivent en effet à avoir accès aux ressources naturelles. Ce témoin précise qu'il a observé l'absence de jeunes délégués au congrès et qu'il aimerait voir davantage de jeunes participer à de tels débats. « La septième génération est derrière nous, mais nous n'en voyons pas beaucoup s'intéresser au processus », déclare-t-il. Il conclut en insistant sur l'importance de faire entrer des jeunes alors que la vieille génération va s'en aller.

M. Prest monte sur le podium après le passage du quatrième témoin, et demande aux délégués qui assisteront la prochaine fois à une conférence comme celle-ci d'amener leurs fils et filles, ou leurs petits-enfants. Il remercie ensuite tous les témoins une fois de plus, ajoutant que « Nous sommes tous témoins ici même ».

Mots de conclusion des participants au congrès

Les participants sont invités à prendre la parole sur certaines choses qui se sont produites durant le congrès et de discuter des futures orientations.

M. Bombay parle de la nécessité de discuter beaucoup plus avec des personnes sur ce qui se passe dans le secteur forestier. Les délégués ont entendu parler du réseau de conservation de la forêt boréale, des changements climatiques, des rêves des différentes organisations, de l'échange de droits d'émission de carbone, de possibilités relativement aux produits forestiers non ligneux et de bioénergie, toutes ces choses ayant débouché sur des réussites. Toutefois, un des participants fait remarquer qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'en arriver à des changements aux politiques qui tiennent compte des valeurs et autres questions touchant les peuples autochtones. Il est indispensable que le Conseil de développement des ressources humaines entre en jeu. Il conclut en disant que le congrès a certes été formidable, mais qu'il est néanmoins nécessaire de continuer de se parler et de maintenir le dialogue.

Un autre participant fait des commentaires sur la nécessité de créer un dialogue qui maintiendrait les politiques forestières et le travail en la matière au niveau communautaire. Une trop grande partie de la forêt est laissée entre les mains de grosses entreprises, alors que les Premières nations ne récoltent que des miettes. Il cherche à savoir de quelle manière il serait possible d'éviter qu'un tel scénario se reproduise en ce qui a trait aux produits forestiers non ligneux.

Le participant suivant indique que certaines discussions ont certes eu lieu, mais qu'on n'a pas suffisamment mis l'accent sur la responsabilisation et le respect des droits des peuples autochtones. Une recommandation n'est pas synonyme de reconnaissance des droits autochtones, ce qui va bien au-delà du renforcement des capacités. Il insiste sur l'importance pour les communautés des Premières nations d'être viables sur les plans politique et économique. « Les enjeux des Autochtones et les droits découlant de traités touchent les droits forestiers », précise-t-il. Quatre-vingts pour cent des communautés des Premières nations vivent dans la forêt. Il faut qu'elles aient accès aux ressources et au partage des bénéfices.

Un autre participant fait remarquer que la discussion durant le congrès a porté sur les Autochtones en tant qu'employés, et il demande que les représentants de l'industrie dans la salle considèrent quelle partie de la forêt qu'ils occupent pourrait être rendue aux Premières nations. L'industrie a le pouvoir et la capacité d'apporter les plus grands changements possible. Il ajoute que la réallocation donne aux représentants de l'industrie la possibilité « d'être au-delà de la courbe » et de devenir de « véritables partenaires ».

Le participant suivant (un autre représentant de l'industrie) répond en se qualifiant « d'Autochtone européen », et ajoute que « nous avons tous beaucoup de choses en commun ». Il reconnaît que l'ignorance des Européens pour les traditions des Premières nations a eu des effets négatifs sur les relations. Il ajoute espérer que tout le monde a les mêmes objectifs à long terme concernant le partage de la forêt.

Un participant indique qu'il espère partager les ressources pendant qu'il en reste encore.

Se qualifiant de « jeune personne », le participant suivant fait remarquer qu'à la dernière conférence à laquelle il a assisté, il « voyait tout en rose », mais qu'à celle-ci il a constaté davantage d'hésitation et de volatilité.

Un autre participant indique avoir entendu beaucoup de choses sur la collaboration entre les Premières nations et les gouvernements provinciaux, et ajoute qu'en tant que membre des Territoires du Nord-Ouest il se réjouit de n'avoir pas eu à traiter de telles collaborations. Il fait remarquer que le fait d'avoir assisté au congrès lui a permis de prendre connaissance des problèmes qui existent « au sud du 60^{e} ». Il propose que la prochaine conférence se tienne dans les Territoires du Nord-Ouest de sorte que les personnes puissent comprendre ce qui se passe « là-haut » et aient une idée de l'avenir de la foresterie.

Un dernier participant soulève la question de l'éducation de tous les forestiers non autochtones quant à l'importance des valeurs des Premières nations.

M. Bombay déclare qu'il est temps de mettre fin au congrès et fait remarquer que toutes les questions qui ont été soulevées font partie d'un processus continu. Il remercie les délégués et les organisateurs du congrès de lui avoir donné la possibilité de jouer un rôle et d'entendre tout ce qui a été dit. Il demande ensuite aux tambours de Fort William de jouer avant la prière de clôture de l'aînée Ann Wilson.

Créer un nouveau climat pour la foresterie autochtone

Barry Waito, Louisiana Pacific Canada Ltd.

Pour pouvoir faire avancer les relations entre les Premières nations et l'industrie forestière, il est important de réfléchir à ce qui s'est bien et mal passé jusqu'à ce jour, de l'avis de Barry Waito, gérant de région, Louisiana Pacific Canada. Il souligne que les enseignements tirés de l'expérience nous fournissent les outils dont nous avons besoin pour nous tourner vers l'avenir.

La foresterie est le secteur commercial le plus important pour les Premières nations, dit M. Waito. Plus de 80 p. cent des collectivités des Premières nations vivent dans des régions boisées. Pourtant, alors que l'incidence de la foresterie commerciale sur les Premières nations ne cesse de croître, les politiques provinciales ne sont pas arrivées à évoluer au même rythme que l'industrie et les décisions judiciaires. Cela a provoqué des tensions entre l'industrie et les Premières nations.

Les expériences antérieures recèlent de précieux enseignements pour tous les partenaires des foresteries, dit-il. Les gouvernements ont appris l'importance de régler les revendications territoriales, la nécessité de définir plus précisément la consultation, l'intérêt de créer des législations proactives et habilitantes – au lieu de laisser les décisions judiciaires dicter les politiques et les avantages qu'il y a à créer des occasions de renforcer les compétences tant pour l'industrie que pour les Premières nations.

Les Premières nations ont appris l'importance de la communication entre bandes et au sein de ces dernières, les avantages d'une gouvernance stable et sans surprise des bandes, l'importance de s'en tenir

aux coûts et aux échéanciers prévus et la nécessité de la stabilité et de la continuité, même lorsque les chefs et les conseils changent.

L'industrie forestière a pour sa part appris qu'il est important de passer du temps dans les collectivités partenaires et de laisser aux collectivités autochtones le temps et la possibilité de rassembler des données et d'examiner les plans et qu'il est nécessaire de comprendre les structures de gouvernance des Premières nations.

Les partenariats, dit M. Waito, constituent le moyen le plus rentable et le plus efficace de servir les intérêts de toutes les parties concernées. Parmi les centres d'intérêt spécifiques possibles, il cite la planification de l'aménagement des forêts, le recours à des contrats d'achat de services, les ententes de co-gestion ou de gestion coopérative, les entreprises communes et la tenure par les Premières nations.

Si les différentes approches comportent toutes des avantages et des inconvénients, les clés du succès sont toujours les mêmes, conclut M. Waito. Toutes les parties concernées doivent comprendre et formuler clairement leurs objectifs et leurs souhaits dans des ententes bien définies et comprises. Les Premières nations doivent participer aux comités consultatifs ou à la gestion conjointe dès les tout premiers stades de la planification et des examens devraient être entrepris régulièrement. Les collectivités autochtones devraient avoir accès à de la formation, des contrats et des bourses d'études. Plus important encore, tous les partenaires devraient reconnaître que la mise en place de partenariats significatifs, profitables et équitables prend du temps et qu'il faut être patient.

Les relations entre les Premières nations et l'industrie forestière : Points de vue de Colombie-Britannique

Jake Wilson, Institut sur la gouvernance

Jake Wilson présente les grandes lignes d'une étude sur les rapports entre les collectivités autochtones et l'industrie forestière ayant pour base une série d'interviews approfondies et confidentielles avec les Premières nations de Colombie-Britannique, les gouvernements de Colombie-Britannique et du Canada et des associations industrielles et forestières.

À l'heure actuelle, plus de 38 p. cent des terrains forestiers de la province sont autochtones et la quantité de la superficie des terrains forestiers augmente chaque année. Les renseignements sur la participation des Premières nations à la foresterie demeurent cependant limités.

On a tenté dans cette étude d'identifier certains des facteurs contextuels qui ont conditionné les relations entre les Premières nations et l'industrie forestière. Ils comprennent :

- l'évolution des procédures;
- les engagements internationaux;
- les stratégies nationales;
- les facteurs associés au marché – comme le conflit avec les États-Unis à propos du bois d'œuvre et des phénomènes naturels comme les incendies de forêt et les coléoptères;
- les tendances de l'industrie;
- l'évolution de la gouvernance des Premières nations;
- les négociations concernant les traités et revendications territoriales en Colombie-Britannique; et
- les politiques provinciales dans des domaines comme les droits d'exploitation, le partage des recettes, la déréglementation de l'industrie, la gestion des forêts fondée sur les résultats et la réorganisation gouvernementale.

Un grand nombre des conclusions de cette étude étaient positives, dit M. Wilson. Des progrès majeurs ont été faits dans tous les domaines au cours des cinq dernières années. La collecte et le suivi des données pourraient cependant être considérablement améliorés. Si les opinions divergent grandement, les terrains d'entente semblent cependant s'élargir et on note la montée d'un optimisme prudent quant à l'avenir de

la collaboration entre les Premières nations et le secteur des forêts. De nombreuses entreprises invoquent maintenant leurs relations avec les Autochtones comme un avantage concurrentiel possible.

Cependant, poursuit-il, l'incertitude quant aux décisions judiciaires et à leur interprétation, les différends commerciaux actuels continuent à causer des problèmes et à gêner la confiance mutuelle. Il ressort de l'étude que les collectivités autochtones recherchent des emplois de qualité privilégiant davantage la gestion, la production d'une valeur ajoutée et la sylviculture, ainsi que le renforcement de la capacité à long terme. Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, il est recommandé dans l'étude que le financement des programmes de formation relatifs à la forêt par le gouvernement soit ré-instauré et qu'une stratégie à long terme soit élaborée pour appuyer le renforcement de la capacité des Premières nations.

Les relations entre les Autochtones et l'industrie sont un projet à long terme, dit en conclusion M. Wilson. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de patience, de confiance et de détermination et communiquer honnêtement pour que les choses continuent à progresser tout doucement.

Annexe 1 : Acronymes

ACM	Arbres culturellement modifiés
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ANFA	Association nationale de foresterie autochtone
APFC	Association des produits forestiers du Canada
BEAHR	Building Environmental Aboriginal Human Resources
CCDRHA	Conseil canadien des ressources humaines autochtones
CCRHIE	Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie et de l'environnement
CDN	Comité directeur national
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CTNS	Conseil tribal de North Shore
EBC	Entreprise autochtone Canada
EDNO	Entente de développement du nord de l'Ontario
EUOTT	Études sur l'utilisation et l'occupation des terres traditionnelles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GFD	Gestion de forêt durable
GLM	Gouvernement Listuguj Mi'Gmaq
GTPI	Groupe de travail sur les peuples indigènes
IF	Ingénieur forestier
ISA	Initiative stratégique autochtone
LDFC	Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne (Ontario)
MAIN	Ministère des Affaires indiennes et du Nord
MNR Ontario	Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario
NCLRR	Nation crie de Little Red River
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PFPN	Programme forestier des Premières nations
RGFD	Réseau de gestion de forêt durable
RIFM	Réseau international de forêt modèle
RNCan	Ressources naturelles Canada
SACO	Service d'assistance canadien aux organismes
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SET	Savoir écologique traditionnel
SIG	Systèmes d'information géographique
TPEFD	Titulaire de permis d'exploitation de forêt durable
UE	Union européenne

Index des présentateurs

Abusow, Kathy 21
Anderson, Michael 7
Archibald, David 36
Beardy, Grand Chief Stan 37
Beaucage, Chief John 50
Bisaillion, Elsie 15
Bissaillion, Romeo 15
Bombay, Harry 27
Chaboyer, Carl 48
Chapeskie, Andrew 38
Chingee, Alec 11
Cinq-Mars, Jean 55
Colborne, Donald 16
Courtois, Valerie 43
David, Richard 3
David, Richard 14
Davidson-Hunt, Iain 44
De Vries, Andrew 12
Deer, Allison L. 13
Donovan, Brian 9
Duchesne, Luc 49
Elgie, Stewart 45
Ferrari, Evan 18
Fox, Chief Charles 2
Gladu, Jean Paul 21
Heikurinen, Jukka 32
Hickey, Clifford 26
Higgelke, Peter 34
Jacko, Art 41
Jacqmain, Hugo 31
Joe, Lenny 45
Jones, Peter 46
Jourdain, Andrew 19
Lee, Tom 8
Loughrey, Ron 7
Mackett, David L. 52
Mandamin, Ed 44
Mitchell, Darcy 37
Mitchell, Darcy 39
Mongeon, Michel 26
Oblin, Rhonda 10
Palmantier, Kristy 42
Perreault, Pamela 5
Peters, Alex 38
Popko, Andrew 23
Prest, Gordon W. 37
Quedent, Tony 40
Rekmans, Lorraine 14
Rose, Lillian 21
Sapic, Tomislav 53
Seamont, Francis 54
Sills, John 37
Smith, Stephen 22
Smith, Peggy 21
Smith, Peggy 29
Snoek, Chris 47
Snow, Dr. John 4
Southwind, Levi 46
Stevenson, Marc 6
Thomson, Alan 25
Tucker, Tanya 13
VanEvery, Ken 36
Vasbinder, Wendy 31
Verbisky, Richard 29
Verheggen, Riet 9
von Mirbach, Martin 20
Waito, Barry 60
Webb, Jim 33
Wetelainen, Henry 51
Wilkinson, Cathy 19
Wilson, Anne 3
Wilson, Jacob H. 61
Young, Norm 54

J.P. Gladu

Vivian Peachey

Gordon Prest

Ron Mathews

Michel Mongeon

Bonnie Vermette

Brenda Small

Charles Fox, Jack Smyth

Hunter

Nelson Toulouse

Peggy Smith

Neils Carl

Natalie Atkinson, Rick Greet

Kristy Palmantier

Darcy Mitchell

Jim Webb

Mark Stevenson

Reg Parsons

Sam Senecal, Ainée/Elder Ann Wilson, Elsie Bisaillion

Smokey Bruyére, Diana Beresford-Kroeger, Peggy Smith, Leonard Dick

Ainée/Elder Ann Wilson, Ainé/Elder John Snow

Gordon Prest

Ross Barclay, John Zupan, Clarence Michon, Dave Lemkay

Ainé/Elder Richard David